

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR1102006 « BOIS DES RÉSERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ » (77)

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

TOME 1 : ÉTAT INITIAL

Avril 2013

collection des études





DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR1102006 « BOIS DES RÉSERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ » (77)

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE

TOME 1 : ÉTAT INITIAL

Avril 2013



Responsable Projet
Céline Bernard
+ 33 (0)238 610 794
cbernard@biotope.fr

Agence Centre - Bourgogne
125-127, Rue du Faubourg Banner
45 000 Orléans (France)



PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
et prévention des risques

Arrêté préfectoral n° 2013/DDT/SEPR/354 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ » (FR 1102006)

La préfète de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages ;

VU la décision de la commission des communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire (SIC) où le SIC « Bois des réserves, des usages et de Montgé » figure pour 866 ha ;

VU la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 et suivants, et R 414-8 et suivants ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires ruraux, notamment ses articles 140 et suivants ;

VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n°12/PCAD/84 du 30 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Serge GOUTEYRON, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09 DAIDD ENV 021 du 22 mai 2009 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1102006 « Bois des réserves, des usages et de Montgé » ;

VU le document d'objectifs élaboré par l'opérateur, le bureau d'étude Biotope sous la maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse, la communauté de communes du Pays de l'Ourcq ;

VU l'avis favorable émis par le comité de pilotage lors de sa réunion en date du 10 avril 2013 ;

VU la participation du public effectuée du 3 au 23 août 2013 sur l'approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 « Bois des réserves, des usages et de Montgé » et l'absence d'avis formulé ;

CONSIDERANT que le document d'objectifs peut être approuvé à compter de la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation, ou de la désignation d'une zone de protection spéciale ;

CONSIDERANT que le document d'objectifs permet d'atteindre les objectifs qui ont présidé à la désignation du site ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne,

A R R E T E

Article 1er : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « **BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE** » (FR 1102006) annexé au présent arrêté, concernant les communes de Cocherel, Coulombs-en-Valois, Dhuisy et Vendrest est approuvé.

Article 2 : Ce document est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes mentionnées à l'article 1^{er} ainsi qu'en préfecture de Seine-et-Marne, en sous-préfecture de Meaux, dans les services de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne et à la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 3 - Le présent arrêté peut être porté devant le Tribunal Administratif de MELUN :

- par le demandeur, dans les deux mois de sa notification ;
- par des tiers, durant toute la durée des formalités de publicité réalisées en mairie et sur le site.

Le demandeur peut préalablement saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, le sous-préfet de Meaux, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 9 SEP. 2013

La Préfète
La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Serge GOUTEYRON

Introduction

Le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » se situe au nord-est de l'Île-de-France, dans le département de Seine-et-Marne. Il concerne quatre communes (Cocherel, Coulombs-en-Valois, Dhuisy et Vendrest) et sa superficie s'étend sur 866 ha (source Formulaire Standard de Données (FSD)).

Il constitue une entité écologique remarquable de l'Île-de-France, notamment en raison de la présence de la plus importante population régionale de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) connue à ce jour, découverte récemment et étudiée en 2004 et 2005 par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a été désignée maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) de ce site et, suite à un appel d'offres, en a confié la réalisation technique au bureau d'études Biotope.

La méthodologie utilisée suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- *la présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;*
- *la présentation du site Natura 2000 ;*
- *le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;*
- *le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;*
- *la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation.*

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- *de sources bibliographiques ;*
- *de la consultation des acteurs locaux ;*
- *d'expertises naturalistes réalisées sur le terrain.*

Ce document a été réalisé par :

- Céline BERNARD, chef de projet écologue ;
- Charlène CARON, chef de projet adjointe ;
- Aurélie CHAMIOT-PRIEUR, chef de projet adjointe ;
- Antoine RAVARY, botaniste et phytosociologue ;
- Pierre AGOU, botaniste et phytosociologue ;
- Antonin DHELLEMME, expert herpétologue ;
- Ludivine DOYEN, expert entomologue ;
- Julien TRANCHARD, expert chiroptérologue ;
- Sylvain FROC, directeur d'étude.

Abréviations

ASP : Agence de services et de paiement
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BDNFF : Base de données nomenclaturale de la flore de France
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
CCPO : Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
CEE : Communauté économique européenne
CG 77 : Conseil général de Seine-et-Marne
CMR : Capture - marquage - recapture (à propos du Sonneur à ventre jaune)
COFIL : Comité de pilotage (du site Natura 2000)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDT : Direction départementale des territoires (ex DDAF)
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DOCOB : Document d'objectifs (du site Natura 2000)
DRE : Direction régionale de l'équipement
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (ex DIREN)
DTR : Développement des territoires ruraux
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GPS : Global positioning system
IFEN : Institut français de l'environnement
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PAC : Politique agricole commune
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDRH : Plan de développement rural hexagonal
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNA : Plan national d'action
PNAEM : Plan national d'actions pour les espèces menacées



PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PRA : Plan régional d'actions
PRIF : Périmètre régional d'intervention foncière
PSG : Plan simple de gestion
RFF : Réseau ferré de France
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCoT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire ou site d'importance communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SNPN : Société nationale de protection de la nature
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
TFNB : Taxe foncière non bâti
UE : Union européenne
UGB : Unité de gros bétail
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
WWF : World wildlife fund
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Sommaire

I. La directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et le réseau Natura 2000	13
I.1 Cadre général de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	13
I.1.1 Origine et contenu	13
I.1.2 La Directive « Habitats-Faune-Flore »	13
I.1.3 La Directive « Oiseaux »	14
I.2 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	15
I.3 L'évaluation des incidences	15
I.3.1 La loi DTR et Natura 2000	16
II. La démarche française	16
II.1 Le Comité de pilotage	16
II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)	17
II.2.1 Contenu du DOCOB	17
II.2.2 L'élaboration du DOCOB	18
II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB	19
II.3.1 Les contrats	19
II.3.2 La Charte Natura 2000	21
II.3.3 Les autres mesures incitatives	22
III. Présentation du SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »	23
III.1 Situation géographique	23
III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000	26
III.3 Contexte administratif et réglementaire	27
III.3.1 Territoires administratifs	27
III.3.2 Documents de planification	29
III.3.3 Les périmètres réglementaires	32
III.3.4 Les zonages du patrimoine naturel	33

III.3.5	Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel	37
III.4	Caractéristiques physiques	39
III.4.1	Contexte topographique et hydrographique	39
III.4.2	Géologie et hydrogéologie	39
III.4.3	Pédologie	42
III.4.4	Climat	42
IV.	Diagnostic écologique	43
IV.1	Flore et habitats naturels	43
IV.1.1	Méthodologie	43
IV.1.2	Habitats naturels d'intérêt communautaire	45
IV.1.3	Autres habitats naturels du site Natura 2000	76
IV.1.4	Espèces végétales patrimoniales	81
IV.2	Insectes	82
IV.2.1	Méthodologie	82
IV.2.2	Résultats des inventaires	84
IV.3	Amphibiens	87
IV.3.1	Méthodes d'inventaires	87
IV.3.2	Résultats des inventaires	88
IV.3.3	Bioévaluation des amphibiens	89
IV.3.4	Le Sonneur à ventre jaune	93
IV.3.5	Caractérisation de l'habitat et de la fonctionnalité écologique du site	103
IV.3.6	Menaces	110
IV.3.7	Perspectives	111
IV.4	Chiroptères	112
IV.4.1	Prospections des chauves-souris	112
IV.4.2	Les espèces d'intérêt communautaire	114
IV.4.3	Utilisation du site par les chiroptères	122
IV.5	Synthèse des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le SIC ou à proximité	125
IV.5.1	Espèces d'intérêt communautaire recensées	125
IV.5.2	Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire	125
V.	Diagnostic socio-économique	128

V.1 Méthodologie	128
V.2 Vocations et usages passés	128
V.3 Activités et projets sur le site Natura 2000	129
V.3.1 Activités agricoles	129
V.3.2 Sylviculture	130
V.3.3 Activités de loisirs	137
V.3.4 Décharges sauvages	142
V.3.5 Projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement	144
V.4 Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets	145
VI. Ajustement du périmètre	148
VII. Enjeux de conservation	150
VII.1 Les habitats d'intérêt communautaire	151
VII.2 Les espèces d'intérêt communautaire	154
VII.3 Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site	156
VIII. Bibliographie	157
IX. Annexe	165

Table des cartes

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000	24
Carte 2 : Présentation du site Natura 2000	25
Carte 3 : Communes aux abords du site Natura 2000	28
Carte 4 : Périmètre réglementaire du patrimoine naturel	35
Carte 5 : Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel	38
Carte 6 : Hydrographie sur le site Natura 2000	40
Carte 7 : Légende, carte des habitats sur le site Natura 2000	46
Carte 8 : Habitats d'intérêt communautaire	48
Carte 9 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire	52
Carte 10 : Coléoptère d'intérêt communautaire	83
Carte 11 : Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000	91
Carte 12 : Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000 et aux abords	92
Carte 13 : Observations du Sonneur à ventre jaune	101
Carte 14 : Éléments favorables et défavorables aux amphibiens	104
Carte 15 : Éléments favorables et défavorables aux amphibiens sur le site et aux abords	105
Carte 16 : Corridors de déplacement du Sonneur	106
Carte 17 : Synthèse des observations de chauves-souris	113
Carte 18 : Chauves-souris d'intérêt communautaire	121
Carte 19 : Localisation des chemins de randonnée	141
Carte 20 : Localisation des dépôts sauvages	143
Carte 21 : Proposition d'ajustement du périmètre du site	149

I. La directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et le réseau Natura 2000

I.1 Cadre général de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

I.1.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé réseau Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle désigne des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Remarque : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

I.1.2 La Directive « Habitats-Faune-Flore »

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats-Faune-Flore » ou plus simplement directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Chaque État membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de « propositions de Sites d'Importance Communautaire » (pSIC) a ainsi été établie par chacun des États membres. La Commission européenne a ensuite arrêté en accord avec chacun des États membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les États en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).



Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000

Cette directive crée, pour chacun des États membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en Annexe I) et les espèces animales et végétales (hors oiseaux - listés en Annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen).

La directive introduit également le concept d'habitat d'intérêt communautaire prioritaire, pour lesquels les efforts de conservation doivent être particulièrement intenses du fait de leur haute sensibilité et de leur état de conservation préoccupant.

☞ L'article 6 de la directive « Habitats » précise : « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que des perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive ».

En novembre 2011, la France avait désigné 1 369 sites au titre de la Directive « Habitats », qui représentent un peu moins de 9% de la surface totale du territoire français (source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des transports et du logement - MEDDTL, novembre 2011).

1.1.3 La Directive « Oiseaux »

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », devenue récemment la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, prévoit la protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et aux habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union européenne les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zones de Protection Spéciale » (ZPS).

En novembre 2011, la France avait désigné 384 ZPS, couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL, novembre 2011).

I.2 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'État français a transposé les directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

I.3 L'évaluation des incidences

Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par les Circulaires du 15 avril 2010 et du 26 décembre 2011 relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de trois listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- *la liste nationale de référence fixée dans les décrets du 9 et du 11 avril 2010 et codifiée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain qui concerne des activités relevant déjà d'un régime administratif ;*
- *une première liste locale arrêtée par les préfets (de département ou maritimes), qui complète la liste nationale en intégrant d'autres activités encadrées administrativement ;*
- *une seconde liste locale, dite du "régime propre" également arrêtée par les préfets, construite en choisissant parmi des activités qui ne font actuellement l'objet d'aucun régime d'encadrement et qui figurent dans la liste nationale de référence arrêtée par le décret du 16 août 2011.*

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'État mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

L'arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/110 du 10 avril 2011, modifié par l'arrêté préfectoral n°2012/DDT/SEPR/607 fixe la liste des projets soumis à évaluation des incidences pour le

département de la Seine-et-Marne.

Un second décret relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 établit une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets ont à définir une seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

L'arrêté préfectoral n° 2012/DDT/SEPR/608 du 15 octobre 2012 fixe la liste des projets soumis à évaluation des incidences pour le département de la Seine-et-Marne ne relevant d'aucun régime d'encadrement.

1.3.1 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation). Le portage de l'élaboration des documents d'objectifs et de leur mise en œuvre est également proposé aux collectivités territoriales. A défaut, ce portage est assuré par l'État.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agri-Environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

☞ Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

II. La démarche française

L'Union européenne laisse aux États membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

II.1 Le Comité de pilotage

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (ex Direction Régionale de l'Environnement) et de la Direction Départementale des Territoires (ex Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt). Il doit obligatoirement notamment comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants les représentants (article R. 414-8 du Code de

l'Environnement) :

- *des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;*
- *des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;*
- *des concessionnaires d'ouvrages publics ;*
- *des gestionnaires d'infrastructures ;*
- *des organismes consulaires ;*
- *des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;*
- *des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;*
- *des associations de protection de la nature.*

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux (voir annexe 1 : arrêté préfectoral n°09 DAIDD ENV 021 du 22 mai 2009 fixant la composition du comité de pilotage).

II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

II.2.1 Contenu du DOCOB

Chaque État membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par décret le 26 juillet 2006) :

- *un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;*

- *les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;*
- *des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;*
- *un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;*
- *la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;*
- *les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.*

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- *réalisation d'un diagnostic socio-économique ;*
- *réalisation d'un diagnostic écologique ;*
- *définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;*
- *élaboration d'un programme d'actions.*

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue ainsi qu'une consultation libre du document en mairie.

II.2.2 L'élaboration du DOCOB

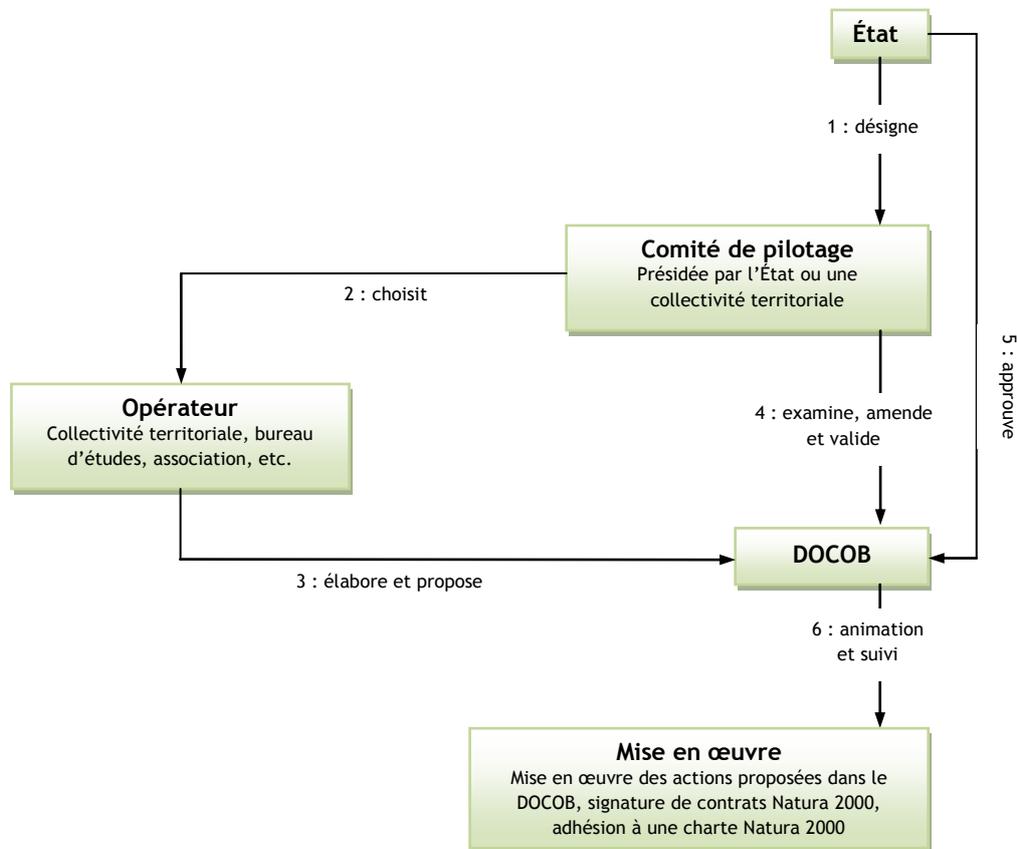
L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Dans un premier temps, l'État constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est réalisée au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3). L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6) portée par une collectivité territoriale. Ses missions seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'État.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats auprès des

propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent.

Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.



II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB

II.3.1 Les contrats

Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (État, établissements publics, collectivités) mais également communautaires (Fonds européen de développement rural - FEADER).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R414-13 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 15 mai 2008) :

- *Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels,*

des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;

- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'État ou l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Trois grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales territorialisées MAEt) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats NATURA 2000 forestiers » et « contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »).

Les circulaires du 18 mars 2013 pour les MAEt et du 27 avril 2012 pour les autres contrats exposent les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement.

Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

Critères d'éligibilité de la parcelle au financement de contrat Natura 2000 par le Ministère en charge de l'Écologie (circulaire du 27/04/2012)			
	<i>Surface agricole (contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune¹)</i>	<i>Surface en milieu forestier (art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i>	<i>Surface non agricole (contrôle a posteriori : exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i>
Agriculteurs ²	Éligible aux MAE Éligible à certains contrats NATURA 2000	Éligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Éligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE
Non agriculteurs	Éligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Éligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Éligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE

1 S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

2 Agriculteurs au sens de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2013-3030

Les contrats en milieux agricoles

Les contrats agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Il s'agit de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB. Celles-ci se présentent sous la forme de combinaisons d'engagements unitaires.

Les contrats agricoles sont cofinancés par le ministère en charge de l'agriculture et par des fonds européens (FEADER).

Les contrats hors milieux agricoles

★ *Les contrats en milieux forestiers*

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés, au sens de l'article 30 du règlement (CE) N°1974/2006 d'application du FEADER. Ces investissements peuvent être cofinancés à hauteur de 55% par le FEADER. Les contreparties nationales mobilisent des crédits du ministère en charge de l'écologie mais également des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

★ *Les contrats hors milieux agricoles et forestiers*

Une liste de mesures concernant les « contrats Natura 2000 non agricole - non forestier » a également été établie au niveau national (circulaire « gestion » du 27 avril 2012) et validée par la Commission européenne. Le contrat Natura 2000 non agricole - non forestier finance des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ces actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B de l'axe 3 du Programme de développement durable hexagonal (PDRH) « préservation et mise en valeur du patrimoine rural ». La contrepartie nationale mobilise les crédits du ministère en charge de l'écologie mais également des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

II.3.2 La Charte Natura 2000

Généralités

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux, dite loi « DTR », a introduit un nouvel outil contractuel : la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et n'entraînant pas de surcoût.

L'article 69 de la loi 2012-387 du 22 mars 2012 dite « loi Warsmann » modifie certaines dispositions applicables aux sites Natura 2000. « *La charte peut également déterminer des engagements spécifiques à une activité qui permettent de garantir que celle-ci ne sera pas susceptible de porter atteinte au site de manière significative* ».

La circulaire (NOR : DEVL1131446C) administrative conjointe des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture en date du 27 avril 2012 précise les modalités d'établissement de cette charte.

Forme et contenu

La charte Natura 2000 se présente sous la forme d'un document intégré au document d'objectifs du site Natura 2000.

La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle contient ainsi, par type de milieu ou d'activités présent :

- *De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens.*
- *Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels doit adhérer tout propriétaire ou ayant-droit (locataires par exemple) dont les parcelles sont concernées par un ou plusieurs types de milieux ou activités.*

Les engagements de la charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la charte ouvre toutefois droit à une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti des parcelles concernées quand le site est désigné en zone de conservation (ZSC). Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

La charte est signée pour une durée de 5 ans.

II.3.3 Les autres mesures incitatives

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

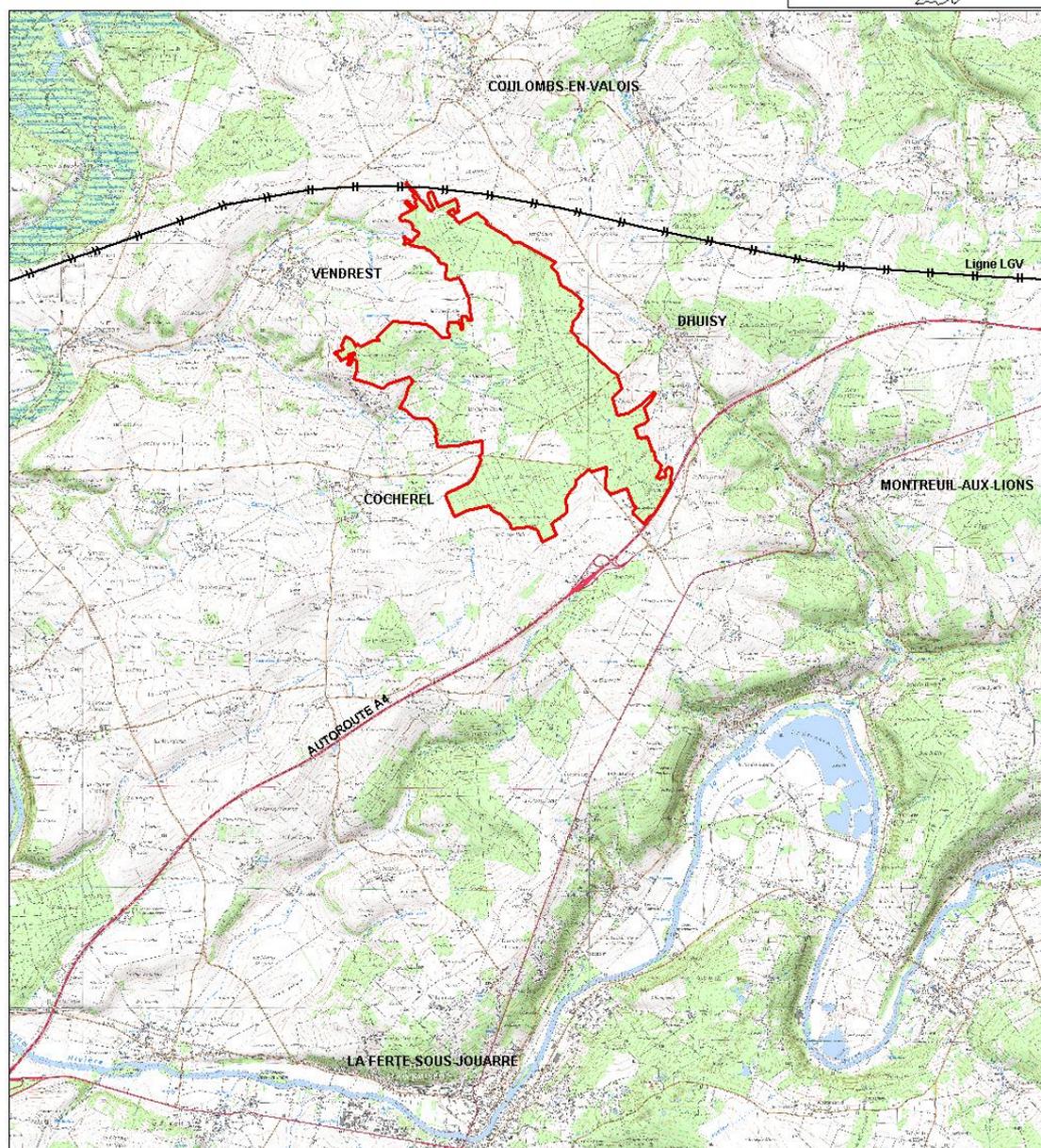
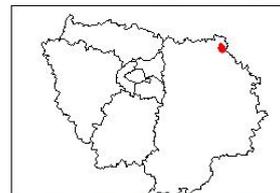
- *exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation lors d'une succession ou donation entre vifs de propriétés non bâties en site Natura 2000 sous réserve de justifier d'un engagement de gestion des milieux (contrat ou charte Natura 2000) et de maintenir cet engagement pendant 18 ans (article 793 du code général des impôts). Cette disposition existe pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) ;*
- *possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un avis favorable préalable de l'administration requis, article 199 octovicies du code général des impôts).*

III. Présentation du SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

III.1 Situation géographique

Voir carte 1. Localisation du site Natura 2000 et carte 2. Présentation du site Natura 2000

D'une superficie de 866 ha, le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » se situe au nord-est du département de Seine-et-Marne, à la limite avec le département de l'Aisne. Il s'inscrit dans la petite région agricole de l'Orxois, dans le secteur de l'Ourcq, au nord de la Marne et à l'est de l'Ourcq.

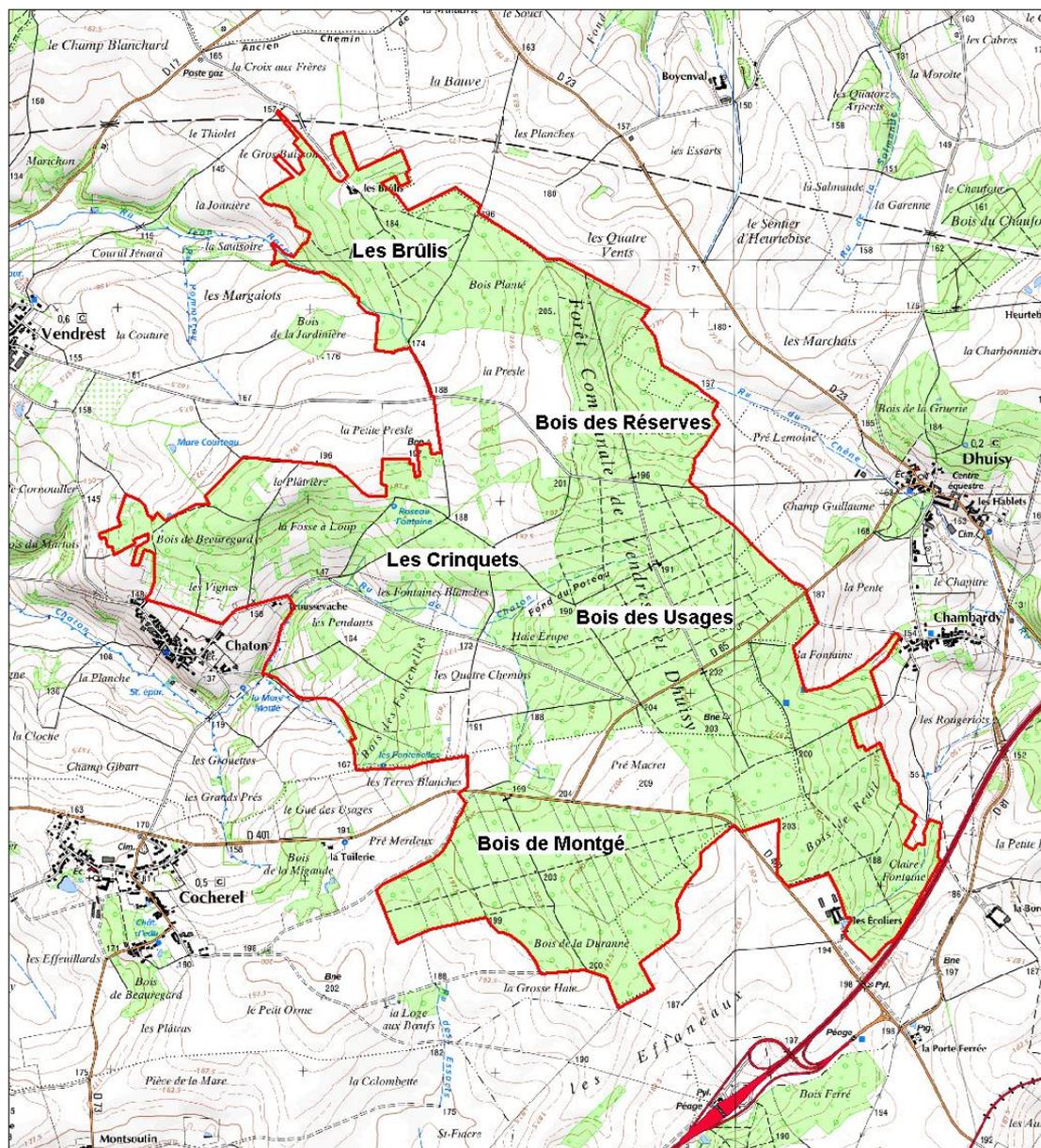


 Périmètre du site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000



— Périmètre du site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 2 : Présentation du site Natura 2000

III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000

Afin de moderniser l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, la DIREN Île-de-France a mandaté en 2003 le bureau d'études OGE, pour la réalisation de prospection de terrains dans le secteur de l'Orxois. Au cours des prospections de terrain consacrées à cette modernisation, une population de 37 individus de Sonneur à ventre jaune a été découverte par Olivier Roger dans le bois des Réserves près de Vendrest.

Par la suite, le MNHN a été sollicité pour étudier la population et la DIREN Île-de-France a proposé d'intégrer au réseau Natura 2000 un site abritant la population découverte en 2003.

La proposition de classement du site en SIC a été réalisée en avril 2006. Ce site a été désigné en raison de la présence d'une seule espèce d'intérêt communautaire, le Sonneur à ventre jaune. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est signalé sur le site.

En 2009, un plan national d'action pour les espèces menacées en faveur du Sonneur à ventre jaune a été initié. Les plans nationaux d'actions pour les espèces menacées (PNAEM) sont des outils de protection des espèces menacées d'extinction que la France met en œuvre depuis une quinzaine d'années. Ils ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

Le plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune est coordonné par la DREAL de Lorraine.

Les plans nationaux doivent ensuite être déclinés en plan régionaux.

Le Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (2011 - 2015) a été validé le 21 janvier 2011 et est en cours d'animation. Le document d'objectifs répond au plan d'actions en reprenant les principales mesures proposées.

	Les étapes de l'élaboration du Document d'Objectifs
2003	Découverte de 37 individus de Sonneur à ventre jaune sur la commune de Vendrest par Olivier ROGER lors des inventaires ZNIEFF commandités par la DIREN Île-de-France
2004-2005	Étude de la population de Sonneur à ventre jaune (MNHN)
Avril 2006	Désignation du site au titre de la directive « Habitats »
21 septembre 2009	1 ^{ère} réunion de COPIL
01 avril 2011	Comité de pilotage de lancement du DOCOB
Février 2011 - avril 2013	Élaboration du DOCOB

III.3 Contexte administratif et réglementaire

III.3.1 Territoires administratifs

Voir Carte 3. Communes aux abords du site Natura 2000

Communes

Le site Natura 2000 FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » s'étend sur 4 communes comptant entre 268 habitants (Dhuisy) et 723 habitants (Vendrest). Il s'agit de communes de petite taille (1404 ha en moyenne) et relativement peu peuplées (544 habitants en moyenne).

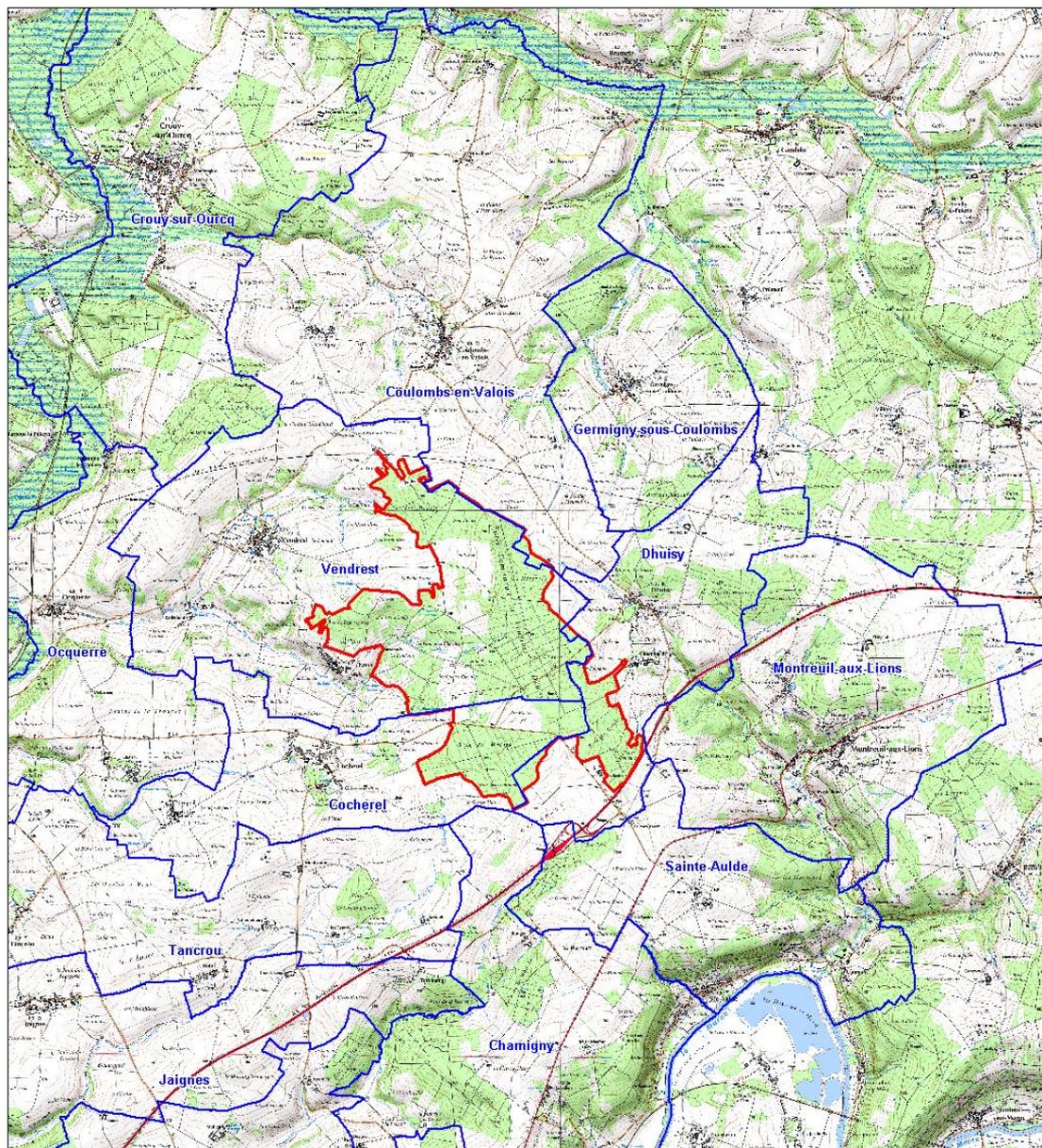
Communes concernées par le site Natura 2000					
Communes concernées	Population en 2009 (en habitants)	Superficie totale de la commune (en ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)	Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000	Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune
Cocherel	587	827	167,9	20,3%	19,4%
Coulombs-en-valois	597	2200	8,9	0,4%	1%
Dhuisy	270	268	92,5	34,5%	10,7%
Vendrest	727	1773,2	595,2	33,6%	68,8%
Total	2181	5617,2	864,5	-	100,0%

La commune de Coulombs-en-Valois possède une très faible surface de son territoire compris sur le site Natura 2000.

Communautés de communes

Une Communauté de communes est concernée par le périmètre du site Natura 2000. Il s'agit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en principe d'un seul tenant. Elle a pour objet l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq englobe la totalité du SIC.



- Périmètre du site Natura 2000
- Limites communales



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 3 : Communes aux abords du site Natura 2000

Établissements Publics de Coopération Intercommunale

<i>Communauté de Communes</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface concernée par Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la Communauté de Communes</i>
Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	Douy-le-ramée, Marcilly, Puisieux, Etrepilly, Vincy-manceuvre, Trocy-en-Multien, Congis-sur-therouanne, Lizy-sur-Ourcq, May-en-Multien, Isles-les-Meldeuses, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Crouy-sur-Marne, Coulombs-en-Valois, Vendrest, Germigny-sous-Coulombs, Dhuisy, Cocherel, Tancrou, Jaignes, Armantières-en-Brie, Le plessis-Placy.	864,5	100%

III.3.2 Documents de planification

Les documents d'urbanisme

Sur le territoire du site Natura 2000, les communes disposent d'un document d'urbanisme validé, dont certains vont être prochainement modifiés.

Ces éléments sont présentés dans le tableau page suivante. Ils proviennent notamment des données mises en ligne sur le site Visioplus (<http://www.visioplus.com/>) et des informations mises à disposition par la DDT de Seine-et-Marne.

Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur le site Natura 2000

<i>Commune</i>	<i>Document d'urbanisme actuel</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Perspectives d'évolution</i>	<i>Entité du site Natura 2000 concernée - Réglementation liée à l'urbanisme s'appliquant sur cette zone</i>
Cocherel	POS	06/08/1999		zone NDa : Il s'agit d'une zone qu'il convient de protéger. Le secteur NDa est totalement inconstructible et recouvre le Bois de Montgé et toute la partie de la commune située au nord du CD.401 faisant face au hameau de Chaton.
Coulombs-en-Valois	POS	08/04/1994		zone ND : Cette zone correspond à un secteur de la commune qu'il convient de préserver.
Dhuisy	PLU	20/07/2007		zone N : Zone qu'il convient de conserver pour des raisons écologiques et paysagères.
Vendrest	POS	22/10/1999		<p>zone NC : il s'agit d'une zone naturelle constituée par les parties du territoire communal affectées aux exploitations rurales de culture et d'élevage. La valeur agronomique des terres impose d'assurer la pérennité des exploitations en interdisant toute utilisation du sol de nature à mettre obstacle à leur fonctionnement ou à porter atteinte à l'équilibre économique ou écologique qui leur est indispensable.</p> <p>Zone ND : Il s'agit d'une zone constituant un espace naturel qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments naturels qui la composent.</p>



Le Schéma Directeur Marne-Ourcq

Le Schéma Directeur Marne-Ourcq a été arrêté le 7 juillet 1998, bien avant la proposition de création du SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé ». Il est basé sur la nécessité de préserver mais aussi de mettre en valeur des espaces générant la qualité de vie locale devant les pressions de plus en plus fortes. Les boisements, actuellement sur le SIC, ont été répartis en deux catégories lors de la rédaction du Schéma Directeur : les boisements qu'il conviendra strictement de protéger et les boisements qui au-delà d'une protection, pourront être valorisés.

Ce schéma est actuellement en cours d'actualisation via l'élaboration d'un SCOT sur le territoire du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Syndicat Mixte d'Études, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq a été créé en 1990. Il rassemble les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq et couvre un territoire composé de 41 communes de Seine-et-Marne pour une population de 45 000 habitants.

Le Syndicat Mixte a décidé d'élaborer pour l'ensemble de son territoire un S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale), en révision du Schéma directeur Marne-Ourcq de 1998. Ce document servira de cadre de référence aux 41 communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois, en s'imposant aux documents d'urbanisme locaux : P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols).

Le SDRIF

Le Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document transversal qui définit une vision globale, pour une durée de 20 ans, à la fois en termes d'aménagement de l'espace et d'évolutions sociales, économiques et environnementales du territoire de l'Île-de-France. Adopté le 25 septembre 2008 par le Conseil Régional, le projet de SDRIF a, parmi ses objectifs, « l'ambition de préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et de permettre l'accès à un environnement de qualité ». Il veille à la préservation des sites du réseau Natura 2000 et de manière plus spécifique, il reconnaît le secteur de Marne-Ourcq comme un espace rural devant tirer partie de la qualité des paysages de la Marne et de l'Ourcq en préservant les continuités vertes et en gérant les nécessaires extractions minières.

Le SDRIF est également un document d'urbanisme prescriptif, c'est-à-dire que les documents d'urbanisme locaux (SCOT, POS, PLU) doivent être compatibles avec ses dispositions.

Un nouveau schéma directeur pour la région Île-de-France devrait être approuvé fin 2013/début 2014. Néanmoins, au moment de la rédaction du présent DOCOB, le SDRIF en vigueur est toujours la version de 1994.

Le Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne, approuvé le 12 décembre 2000, encadre un certain nombre d'aspects liés à l'exploitation des granulats. Comme précisé par l'article 16.3 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée :

« Le Schéma Départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Schéma Départemental des Carrières est élaboré par la Commission Départementale des Carrières et approuvé après avis du Conseil Général, par le représentant de l'État dans le département. Il est rendu public dans les conditions fixées par décret.

Les autorisations d'exploitation de carrières délivrées doivent être compatibles avec ce schéma ».

En Seine-et-Marne, le Schéma Départemental est actuellement en cours de renouvellement. Une déclinaison régionale est également à l'étude.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE d'Île-de-France est en consultation et sera approuvé à l'automne 2013. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces. Le document devra être pris en compte à l'échelon local, après enquête publique, dans les documents d'urbanisme et de planification locaux, par les projets et travaux des collectivités locales et de l'État.

Le Sonneur à ventre jaune est donc un élément indicateur. En effet, les éléments fragmentants tels que la ligne LGV ou l'autoroute réduisent voire bloquent les déplacements du Sonneur à ventre jaune.

III.3.3 Les périmètres réglementaires

Les plans de prévention des risques naturels

Seule la commune de Cocherel présente un plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R).

Le PPR a pour objet la prévention des risques de mouvements de terrain liés à l'instabilité potentielle des terrains. Cette instabilité est due :

- - à l'existence de vides laissés par d'anciennes exploitations souterraines de gypse ;
- - à l'existence possible de vides liés à des phénomènes de dissolution naturelle du gypse dus à l'infiltration des eaux météoriques.

Les phénomènes susceptibles de se produire sont des effondrements localisés (fontis) ou de grande ampleur.

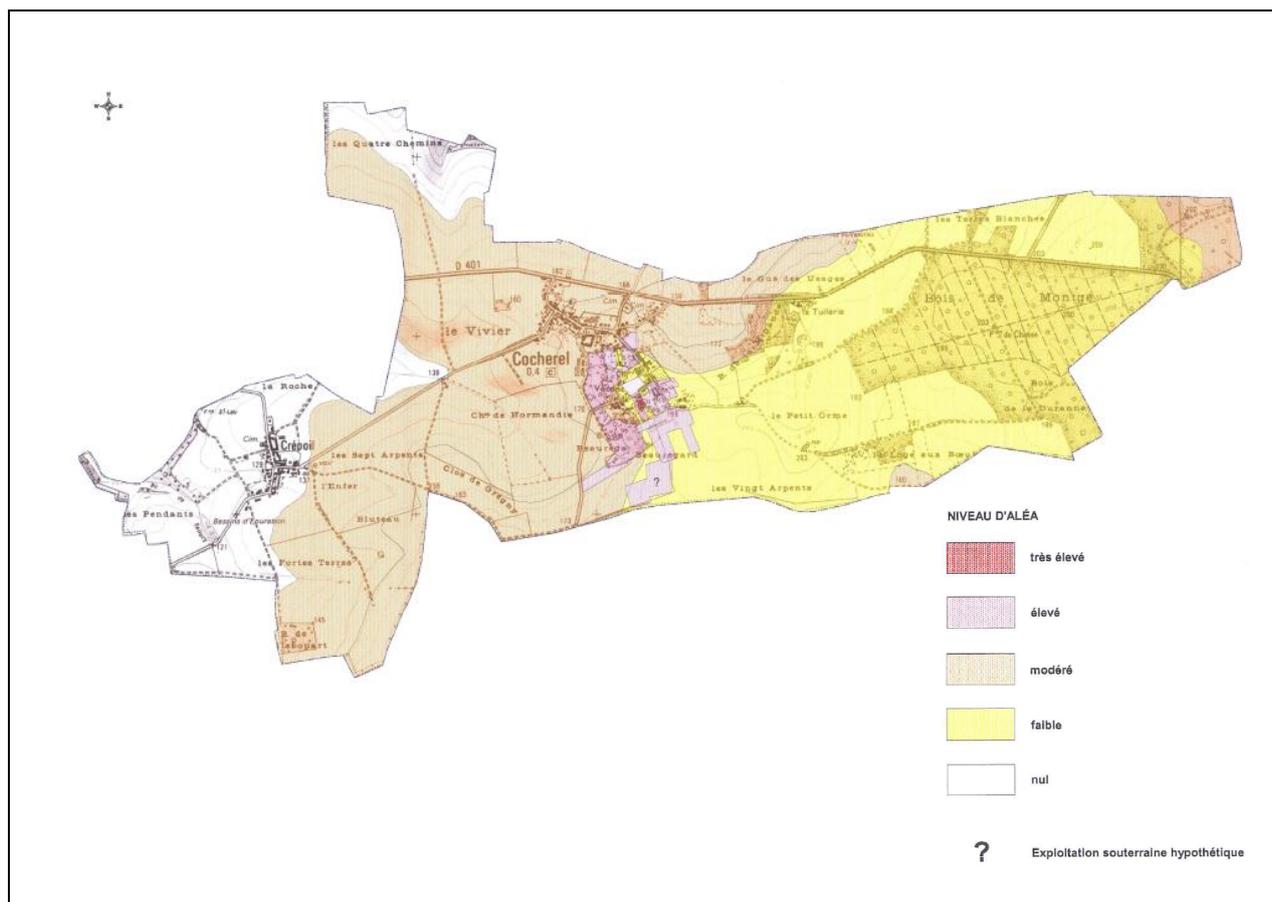


Figure 1 : Carte de l'aléa lié à la présence de cavités souterraines, de désordres de surface et de gypse, (source : BRGM)

En ce qui concerne le site Natura 2000, il se situe en niveau d'aléa faible et modéré sur la commune de Cocherel.

III.3.4 Les zonages du patrimoine naturel

Les périmètres réglementaires et conventionnels

Voir Carte 4. Périmètre réglementaire du patrimoine naturel

Une Zone de Protection Spéciale se trouve à proximité du SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé ».

Autre site Natura 2000 présent à proximité

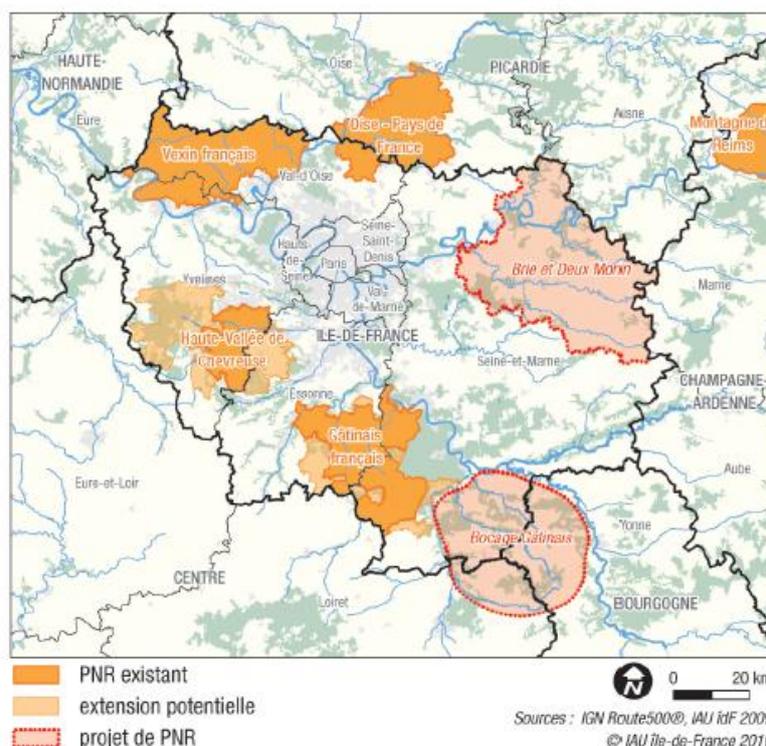
Type	Nom du site protégé	Surface (ha)	Distance du SIC	Communes concernées
ZPS 1112003	Boucles de la Marne	2641	Selon les entités, entre 7 et 33 km	Dampmart, Trilbardou, Jaignes, Luzancy, Sainte-Aulde, Isles-les-Meldeuses, Lesches, Chamigny, Saâcy-sur-Marne, Méry-sur-Marne, Tancrou, Carnetin, Mary-sur-Marne, Jablines, Fresnes-sur-Marne, Chalifert, Thorigny-sur-Marne, Condé-Sainte-Libiaire, Mareuil-lès-Meaux, Charmentray, Précý-sur-Marne, Isles-lès-Villenois, Villenois, Vignely, Congis-sur-Thérouanne, Annet-sur-Marne, Armentières-en-Brie, Germigny-l'Evêque, Meaux

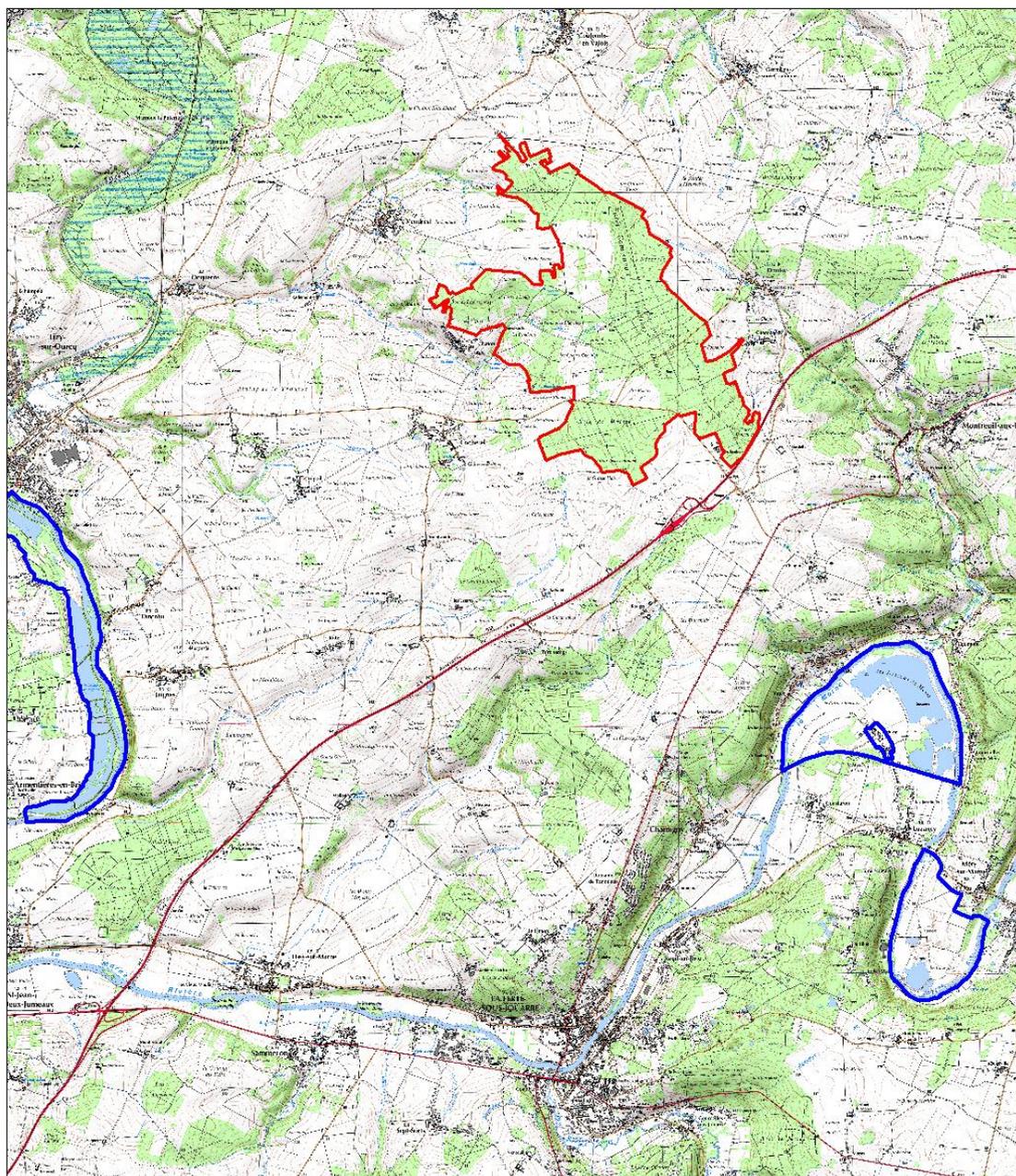
Cette ZPS dite des " Boucles de la Marne " accueille tout au long de l'année un important cortège d'espèces d'oiseaux, environ 250, qui y trouvent une diversité de milieux répondant à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides notamment, offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice.

Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morins

Le Conseil régional d'Île-de-France a engagé le 27 juin 2007 la création du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morins sur un périmètre provisoirement constitué de 132 communes de Seine-et-Marne. La phase dite de préfiguration avec notamment la création d'un syndicat mixte d'études, ayant pour finalité la rédaction d'un projet de charte, est actuellement en cours.

Le périmètre correspond à un territoire rural remarquable et à forte identité. Il s'étend sur environ 150 300 hectares (en espaces naturels pour plus de 91 %) et compte en 2006 près de 172 000 habitants. Le territoire concerne la Brie laitière, la Brie des étangs, une partie de la Brie champenoise, ainsi que l'Ourcq et l'Orchois qui prolongent le plateau au nord de la Marne.





 Périmètre du site Natura 2000 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé"
 Zone de Protection Spéciale FR1112003 "Boucles de la Marne"



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 4 : Périmètre réglementaire du patrimoine naturel

Les périmètres d'inventaires

Voir Carte 5. Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique de type II (ZNIEFF II) identifiée sous le numéro régional 77490021 et dénommée « Bois des Réserves, Bois des Usages, Bois de Montgé et boisements associés » recoupe le site Natura 2000.

Trois ZNIEFF de type I concernant des bois sont présentes dans le site Natura 2000.

Plusieurs zonages d'inventaires sont également présents à proximité du site.

Liste des ZNIEFF présentes dans le site Natura 2000 ou aux abords			
N° régional/national de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Surface totale (ha)	Surface dans le SIC (ha)
ZNIEFF de type I			
77008004/110001165	Pelouse sur la partie est à Armentières-en-Brie	76	-
77490002/110001308	Bois des Brûlis	69	69
77490003/110020208	Bois de Montgé à Cocherel	117	117
77401001/110001204	Forêt de ravin du ru de Belle Mère à Sainte-Aulde	18	-
77148008/110020213	La Reposée	7	-
77148006/110001171	Marais de Negando	67	-
77148007/110020212	La Campenne	47	-
77148009/110020217	Coteau "Le Cornouiller" et parc de la Grange	105	-
77283005/110020185	La Grand Marais et marais associés	133	-
77283004/110001174	Tourbière de la Fontaine sous le Bois	54	-
77283006/110020201	Coteau du Bois Bossu	33	-
77235002/110001163	Bois de la Chapelle	68	-
77265001/110001214	Plan d'eau de Messy	160	-
77283003/110020184	Vallée de l'Ourcq de la Prairie du Corroy au Pré sec	306	-
77490001/110020206	Bois de Beauregard, La Fosse aux Loup et les Crinquets	184	184

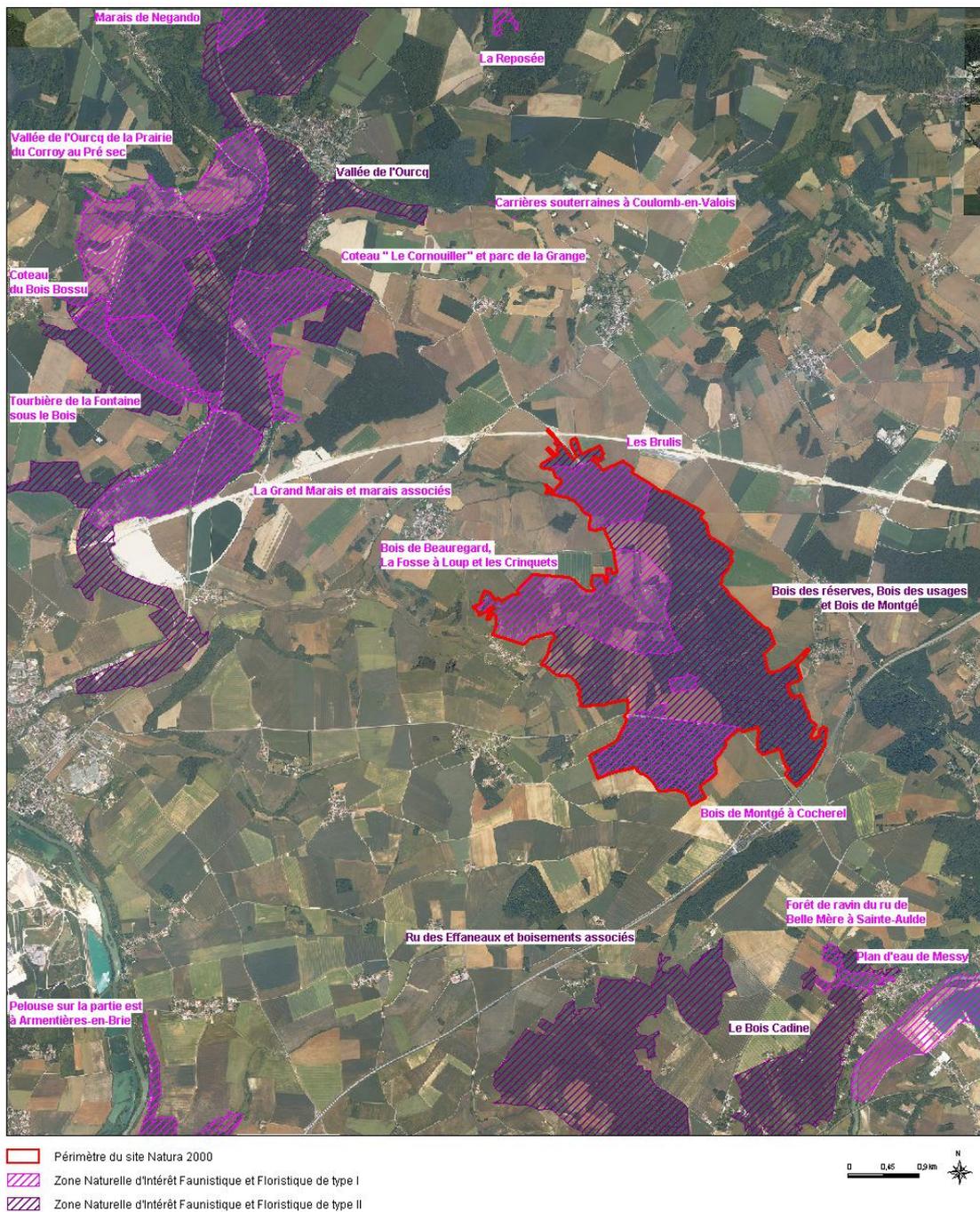
Liste des ZNIEFF présentes dans le site Natura 2000 ou aux abords

<i>N° régional/national de la ZNIEFF</i>	<i>Nom de la ZNIEFF</i>	<i>Surface totale (ha)</i>	<i>Surface dans le SIC (ha)</i>
ZNIEFF de type II			
77490021/110020192	Bois des Réserves, Bois des Usages, Bois de Montgé et boisements associés	864	864
77078021/110020209	Le Bois Cadine	174	-
77078022/110020189	Ru des Effanaults et boisements associés	393	-
77148021/110001168	Vallée de l'Ourcq	1 453	-

☞ Il apparaît important de préciser ici que l'inventaire des ZNIEFF d'Île-de-France est en cours de réactualisation. Les informations présentées ici sont donc susceptibles d'évoluer dans un avenir proche.

III.3.5 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Le site Natura 2000 FR1102006 n'est concerné par aucun outil foncier de préservation du patrimoine naturel (aucun Espace Naturel Sensible, aucun Périmètre Régional d'Intervention Foncière).



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos

Carte 5 : Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

III.4 Caractéristiques physiques

III.4.1 Contexte topographique et hydrographique

Voir Carte 6. Hydrographie sur le site Natura 2000

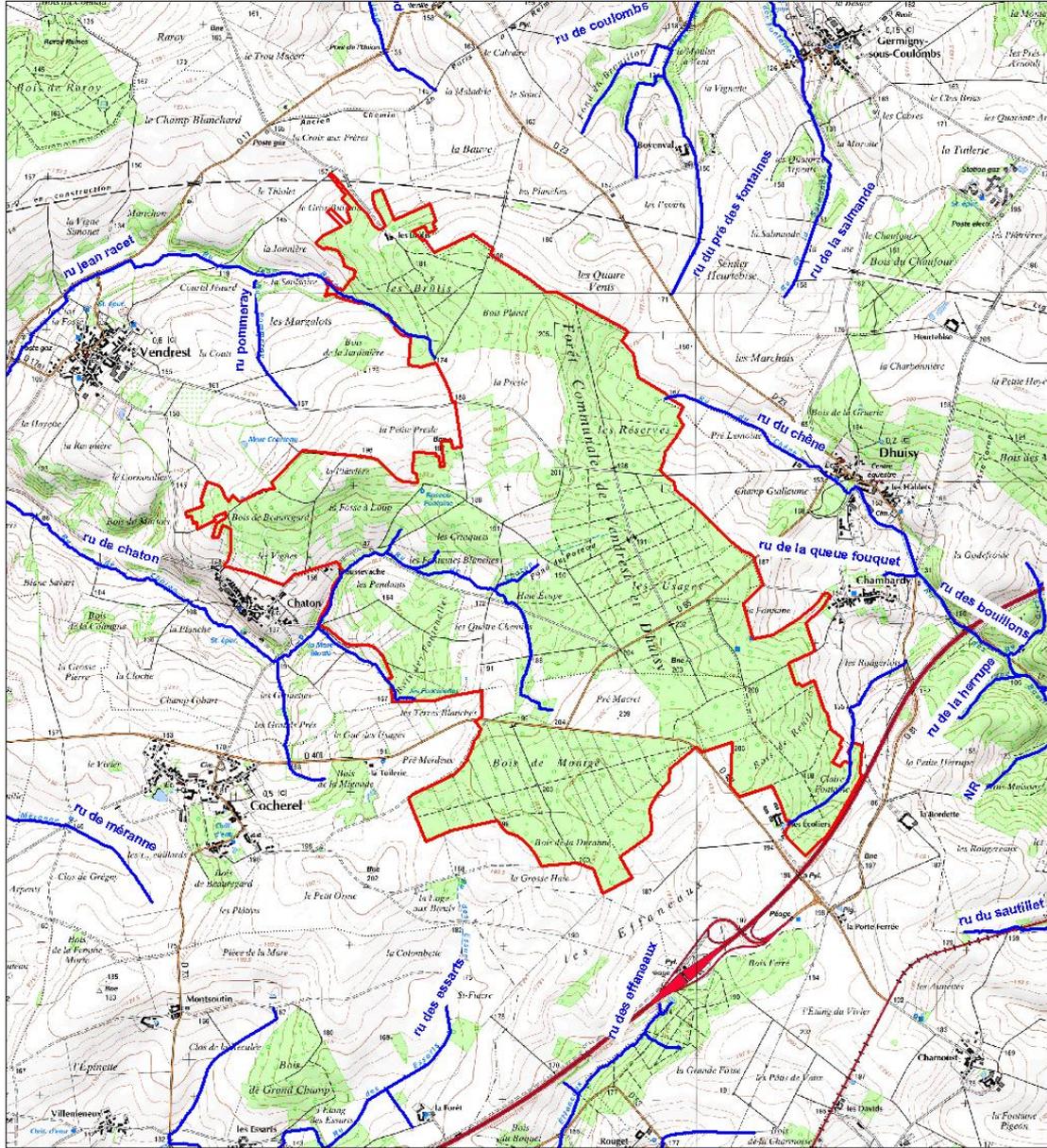
Le SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » est localisé dans le nord-est de la Seine-et-Marne dans la région agricole de l'Orxois. Le relief est principalement constitué d'un plateau dont l'altitude oscille entre 145 m et 209 m. Il se trouve donc relativement marqué pour la région où l'altitude moyenne est de 35 m et le point culminant de 217 m.

Cette topographie engendre des micro-conditions locales diversifiées, notamment d'humidité ou d'exposition.

Le site Natura 2000 s'inscrit au sein d'un vaste plateau couvert de limons, délimité par la vallée de la Marne au sud, la vallée de l'Ourcq (affluent de la Marne) à l'est, et la vallée du Clignon (affluent de l'Ourcq) au nord. Plusieurs rus coulent sur le SIC ou aux abords. Le Ru Jean Racet prend sa source au nord-ouest du SIC au niveau des Brûlis. Le Ru de Chaton prend sa source au centre du SIC et alimente l'ouest avant de confluer avec le Ru Jean Racet puis rejoignent l'Ourcq. Le Ru du Chêne prend sa source au centre-est du SIC et coule aux abords du village de Dhuisy.

III.4.2 Géologie et hydrogéologie

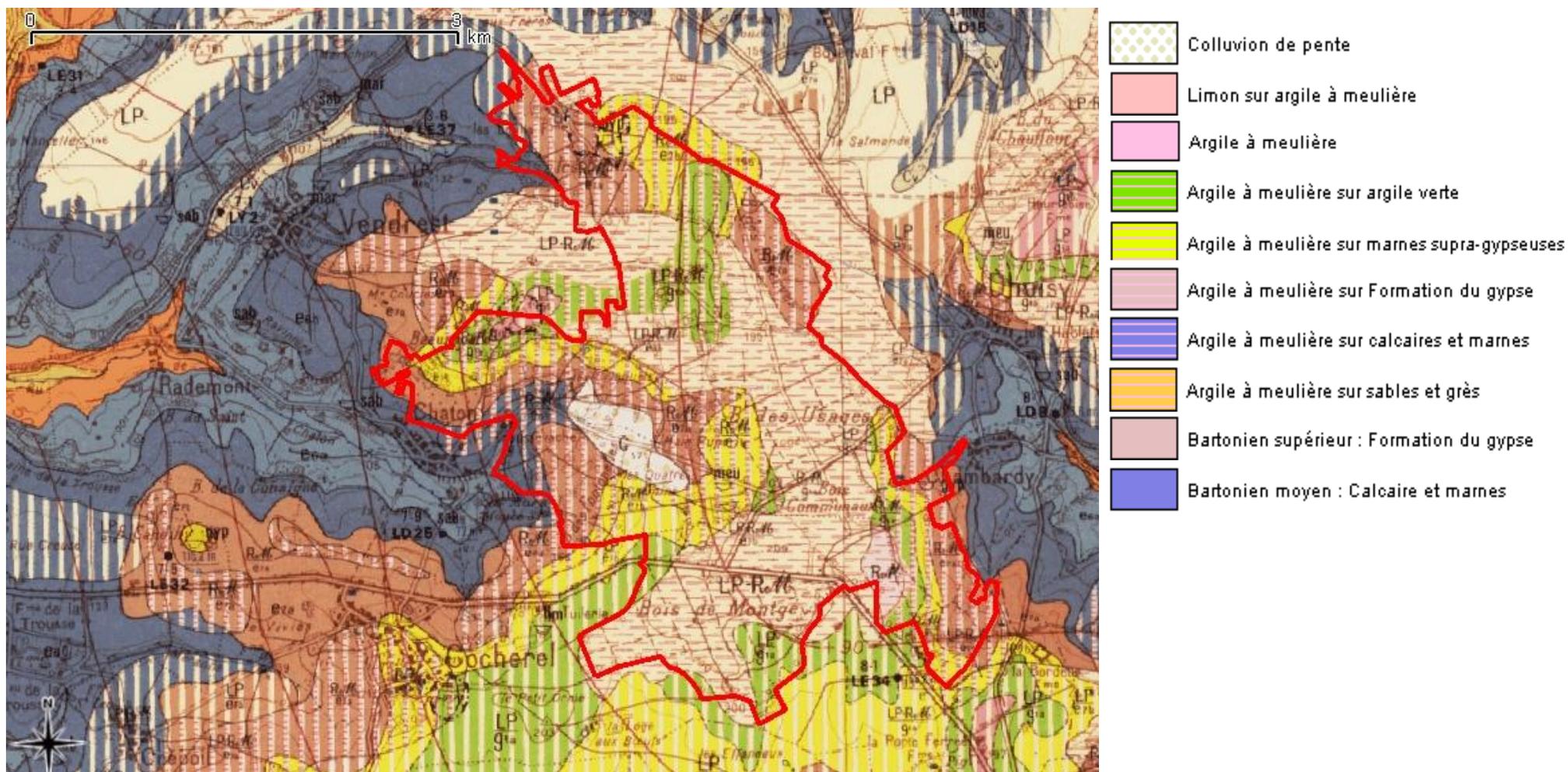
L'assise géologique du secteur Marne - Ourcq est constituée de la succession de formations sédimentaires mises en place aux ères tertiaires et quaternaires. Il s'agit, pour l'essentiel, de formations marneuses, argileuses, calcaires ou sableuses. Cette structure géologique suit localement une inclinaison de direction nord-est / sud-ouest, vers le centre du Bassin Parisien. Cette structure est, par ailleurs, relativement régulière dans la mesure où elle n'a été affectée que très modérément par des plissements.



- Périmètre du site Natura 2000
- Réseau hydrographique

Sources : DRIEE IDF
 Cartographie : BIOTOPE, 2012.
 Fond : IGN scan 25

Carte 6 : Hydrographie sur le site Natura 2000



Contexte géologique du secteur du site Natura 2000 (Source : infoterre.brgm.fr, 2012)



III.4.3 Pédologie

Les zones de plateau sont pour l'essentiel recouvertes d'une couche de limons d'origine éolienne, dont les caractéristiques et l'épaisseur (variant de 1 à 10 m) confèrent une grande fertilité aux terrains. En Orxois, les limons sont en placages minces, irréguliers et moins homogènes que sur le secteur voisin du Valois.

Le SIC abrite également des sols modifiés, c'est-à-dire des sols caractérisés par des horizons perturbés, enrichis notamment par les pratiques agricoles.

III.4.4 Climat

Le climat de l'Orxois est de type océanique soumis à des influences continentales.

- Le caractère océanique est mis en évidence par la faible amplitude thermique, la douceur de l'hiver (température moyenne : 4°C) et la relative fraîcheur de l'été (température moyenne : 19°C).
- Le caractère continental de l'Orxois se caractérise par la relative faiblesse des précipitations (moyenne annuelle de 703 mm par an) et l'importance du nombre de jours de gel principalement durant les mois d'avril et mai (source : Météo France).

IV. Diagnostic écologique

IV.1 Flore et habitats naturels

IV.1.1 Méthodologie

Bibliographique et consultations

Un premier travail bibliographique a consisté à recueillir toutes les informations existantes sur le site Natura 2000 (voir Sources bibliographiques mentionnées en annexe du présent document).

Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site www.tela-botanica.org).

Pour les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. La nomenclature CORINE BIOTOPES attribue un code à chaque habitat naturel observé en fonction de la physionomie de la végétation et des espèces végétales présentes.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en Annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code NATURA 2000 est alors complété d'un astérisque *).

Méthodologie de terrain et cartographie

Une première étape de photo-interprétation a permis d'identifier des zones de végétation homogène (prairies, forêts, végétation aquatique...).

Sur le terrain, ces zones ou polygones identifiés ont été caractérisés en fonction de leur végétation, et interprétés selon la nomenclature utilisée. En effet, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier. Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique. Ces prospections de terrain ont été réalisées en période optimale pour l'expression de la flore. Les dates de passage sur le terrain ont été les suivantes :

Prospections de terrain Flore et Habitats	
<i>Date</i>	<i>Détail</i>
18 au 20 avril 2011	Pré-cartographie des habitats
21 et 22 avril 2011	Prospections ciblant spécifiquement les végétations à caractère précoce
05 et 06 juillet 2011	Inventaires des milieux ouverts
17, 18 et 19 août 2011	Inventaires des milieux boisés
29 mai 2012	Relevés complémentaires sur chaque habitat d'intérêt communautaire

Compte tenu des conditions météorologiques particulières de l'année 2011, des prospections complémentaires ont été menées en 2012 pour affiner les relevés d'espèces.

Un à trois relevés phytosociologiques ont été réalisés sur chaque habitat d'intérêt communautaire afin de caractériser de manière plus fine les communautés végétales. Les relevés phytosociologiques permettent de confirmer la correspondance entre CORINE BIOTOPES et les habitats naturels cités dans l'annexe I de la Directive « Habitats ». Ces relevés s'effectuent sur des surfaces représentatives des habitats en termes de composition végétale.

Les prospections ont également permis d'identifier des espèces végétales patrimoniales, protégées ou possédant un statut de rareté en Île-de-France. Toutefois, la priorité d'un document d'objectifs étant donnée aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, ces dernières n'ont pas été prospectées spécifiquement. Malgré une recherche spécifique des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « habitats », les inventaires d'espèces végétales patrimoniales ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs.

Saisie des données et cartographie informatique

La cartographie des habitats a été réalisée au moyen des fonds orthophotographiques (photographies aériennes orthorectifiées) et des fonds IGN au 1/25 000^{ème} (Scan 25) fournis par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France. Le Système d'Information Géographique MapInfoTM a ensuite permis de créer la base de données renseignée des différentes caractéristiques des habitats, et d'élaborer des cartes de végétation et d'habitats. Les rendus cartographiques, présentés dans l'atlas joint à ce document, ont été réalisés au 1/10 000^{ème}.

IV.1.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Voir Carte 7. Habitats sur le site Natura 2000 et carte 8. Habitats d'intérêt communautaire

Résultats des prospections de terrain

Le Formulaire Standard de données ne mentionne pas la présence, sur le site, d'habitats d'intérêt communautaire.

Les prospections de terrain réalisées en 2011 ont permis de recenser **8 habitats naturels relevant de la Directive « Habitats »**, non mentionnés dans le FSD.

Précisons que parmi les 8 habitats relevant de la Directive « Habitats », un « habitat générique » se décline, sur le plan floristique, en deux habitats élémentaires distincts) portant ainsi le nombre total d'habitats d'intérêt communautaire à 9.

L'habitat générique « Hêtraie-chênaie acidocline à calcicole atlantique ou subatlantique (code Natura 9130) est présent sous la forme de deux habitats élémentaires sur le SIC : « hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois » (code Natura 2000 9130-3) et « hêtraie-chênaie subatlantique à Mélisque uniflore » (code Natura 2000 9130-4). Afin d'être le plus précis possible, ces habitats, caractérisés dans le tableau suivant par un « code cahier d'habitats », sont pris en compte dans le diagnostic.

 Périmètre du site Natura 2000

Végétations des zones boisées et arbustives

-  Alignement d'arbres (Code CORINE biotopes : 84.1)
-  Chênaie-charmaie (Code CORINE biotopes : 41.2)
-  Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère (Code CORINE biotopes : 41.23 ; Code NATURA 2000 : 9160)
-  Fruticée (Code CORINE biotopes : 31.8)
-  Hêtraie-chênaie acidophile (Code CORINE biotopes : 41.12 ; Code NATURA 2000 : 9120)
-  Hêtraie-chênaie neutrophile à acidocline (Code CORINE biotopes : 41.13 ; Code NATURA 2000 : 9130)
-  Petits bois, bosquets (Code CORINE biotopes : 84.3)
-  Plantation de peupliers (Code CORINE biotopes : 83.321)
-  Plantation de résineux (Code CORINE biotopes : 83.31)
-  Verger (Code CORINE biotopes : 83.1)

Végétations des zones ouvertes

-  Culture (Code CORINE biotopes : 82.1)
-  Friche (Code CORINE biotopes : 87.1)
-  Lande à Fougère aigle / roncier (Code CORINE biotopes : 31.86 x 31.831)
-  Pelouse calcaire (Code CORINE biotopes : 34.32 ; Code NATURA 2000 : 6210)
-  Prairie de fauche (Code CORINE biotopes : 38.2 ; Code NATURA 2000 : 6510)
-  Prairie pâturée (Code CORINE biotopes : 38.1)

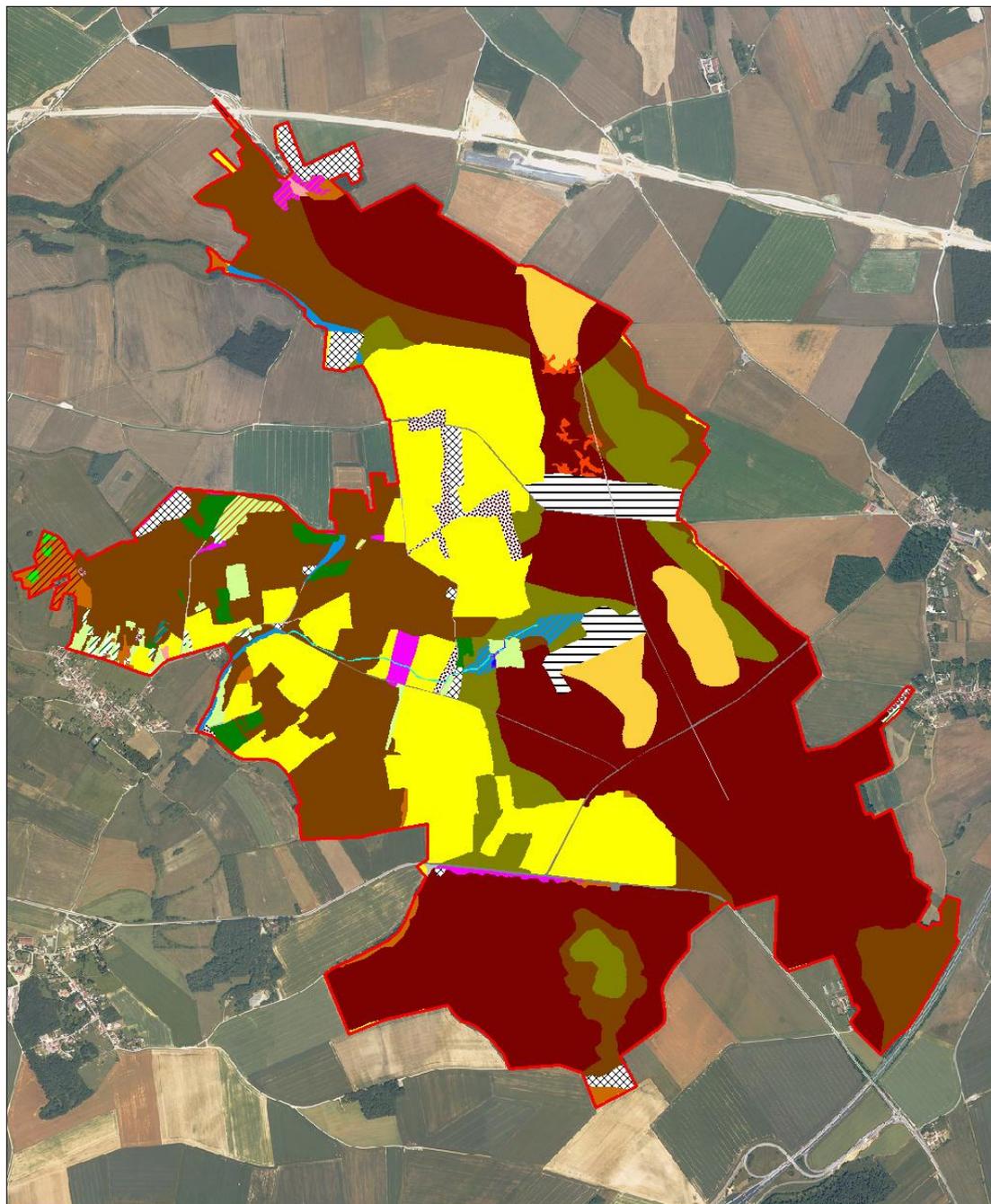
Végétations des zones humides

-  Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux (Code CORINE biotopes : 44.3 ; Code NATURA 2000 : 91E0*)
-  Formation à Potamot (Code CORINE biotopes : 22.13 x 22.41 ; Code NATURA 2000 : 3150)
-  Mégaphorbiaie (Code CORINE biotopes : 37.1 ; Code NATURA 2000 : 6430)
-  Ru de Chaton (Code CORINE biotopes : 24.16)

Végétations des zones anthropiques

-  Chemin (Code CORINE biotopes : 86 x 87.2)
-  Habitat anthropique (Code CORINE biotopes : 86)
-  Jardin (Code CORINE biotopes : 85.3)
-  Ligne TGV (Code CORINE biotopes : 84.43)
-  Route (Code CORINE biotopes : 86 x 87.2)

Carte 7 : Légende, carte des habitats sur le site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos



 Périmètre du site Natura 2000

Végétations des zones boisées et arbustives

 Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère (Code NATURA 2000 : 9160)

 Hêtraie-chênaie acidophile (Code NATURA 2000 : 9120)

 Hêtraie-chênaie neutrophile à acidifline (Code NATURA 2000 : 9130)

Végétations des zones ouvertes

 Pelouse calcaire (Code NATURA 2000 : 6210)

 Prairie mésophile ou mésohygrophile de fauche (Code NATURA 2000 : 6510)

Végétations des zones humides

 Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux (Code NATURA 2000 : 91E0*)

 Formation à Potamogeton (Code NATURA 2000 : 3150)

 Mégaphorbiaie (Code NATURA 2000 : 6430)



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos

*: Habitat prioritaire

Carte 8 : Habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

<i>Intitulé Natura 2000 (Habitat générique)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Intitulé Cahiers d'habitats (Habitat élémentaire)</i>	<i>Code cahier d'habitats</i>	<i>Intitulé simplifié de l'habitat utilisé dans le DOCOB</i>	<i>Code Corine Biotope</i>
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	Formation aquatique à potamot	22.13 x 22.41, 22.42
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210	Non traité dans le Cahiers d'habitats agropastoraux (Tome 4)	6210-15	Pelouse calcaire	34.32
Mégaphorbiaies riveraines	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	Mégaphorbiaie	37.1
Pelouse maigre de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Non traité dans le Cahiers d'habitats agropastoraux (Tome 4)	6510-4, 6 et 7	Prairie maigre de fauche	38.2
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-padion, Alnion-incanae, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8*	Aulnaie-frênaie	44.31
Hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à Houx	41.122



Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

<i>Intitulé Natura 2000 (Habitat générique)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Intitulé Cahiers d'habitats (Habitat élémentaire)</i>	<i>Code cahier d'habitats</i>	<i>Intitulé simplifié de l'habitat utilisé dans le DOCOB</i>	<i>Code Corine Biotope</i>
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	9130-3	Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	41.132
		Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille	9130-4	Hêtraies-chênaies à Mélisque à une fleur	41.131
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	9160-2	Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère	41.23

* : *Habitat d'intérêt communautaire prioritaire*

Légende :- *Intitulé Natura 2000* : Nom de l'habitat générique tel qu'il est désigné dans la Directive « Habitats ».

- *Code Natura 2000* : Code Natura 2000 de l'habitat générique

- *Intitulé cahier d'habitats* : Libellé de l'habitat élémentaire (déclinaison en sous-type de l'habitat générique) suivant les Cahiers d'Habitats

- *Code cahier d'habitats* : Code de l'habitat élémentaire suivant les Cahiers d'Habitats

- *Intitulé de l'habitat dans le Docob* : dénomination simplifiée par laquelle est désigné l'habitat dans le présent DOCOB



Typicité et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Voir Carte 9. État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 se situe dans l'est de la Brie, en Seine-et-Marne, où les précipitations annuelles sont supérieures ou égales à 700mm. Dans ces conditions, la végétation potentielle de maturité (ou climax climatique) est la hêtraie. Plusieurs habitats de hêtraie relèvent de l'annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Les données climatiques ne reflètent toutefois pas systématiquement la réalité de terrain. A l'ensemble des variations locales (topographie, nature du sol, humidité...) pouvant influencer le développement de l'habitat forestier, s'ajoutent plusieurs siècles de gestion forestière qui ont façonné le peuplement en l'orientant vers telle ou telle essence-objectif. Celle-ci détermine le « sylvofaciès » de l'habitat forestier, le plus répandu étant souvent la chênaie-charmaie traitée en taillis sous futaie.

Les habitats d'intérêt communautaire occupent une surface de 433,85 ha, soit 50,19% de la surface totale du SIC.

Un habitat domine largement le site Natura 2000 : la hêtraie-chênaie (9130) occupe 328,42 ha soit 38 % de la surface totale des HIC (voir tableau ci-dessous). L'aire potentielle pour ces habitats dans le domaine atlantique est très vaste, mais les faciès les plus typiques, à hêtre dominant, sont devenus peu fréquents. Cet habitat est en état de conservation moyen à bon sur le site.

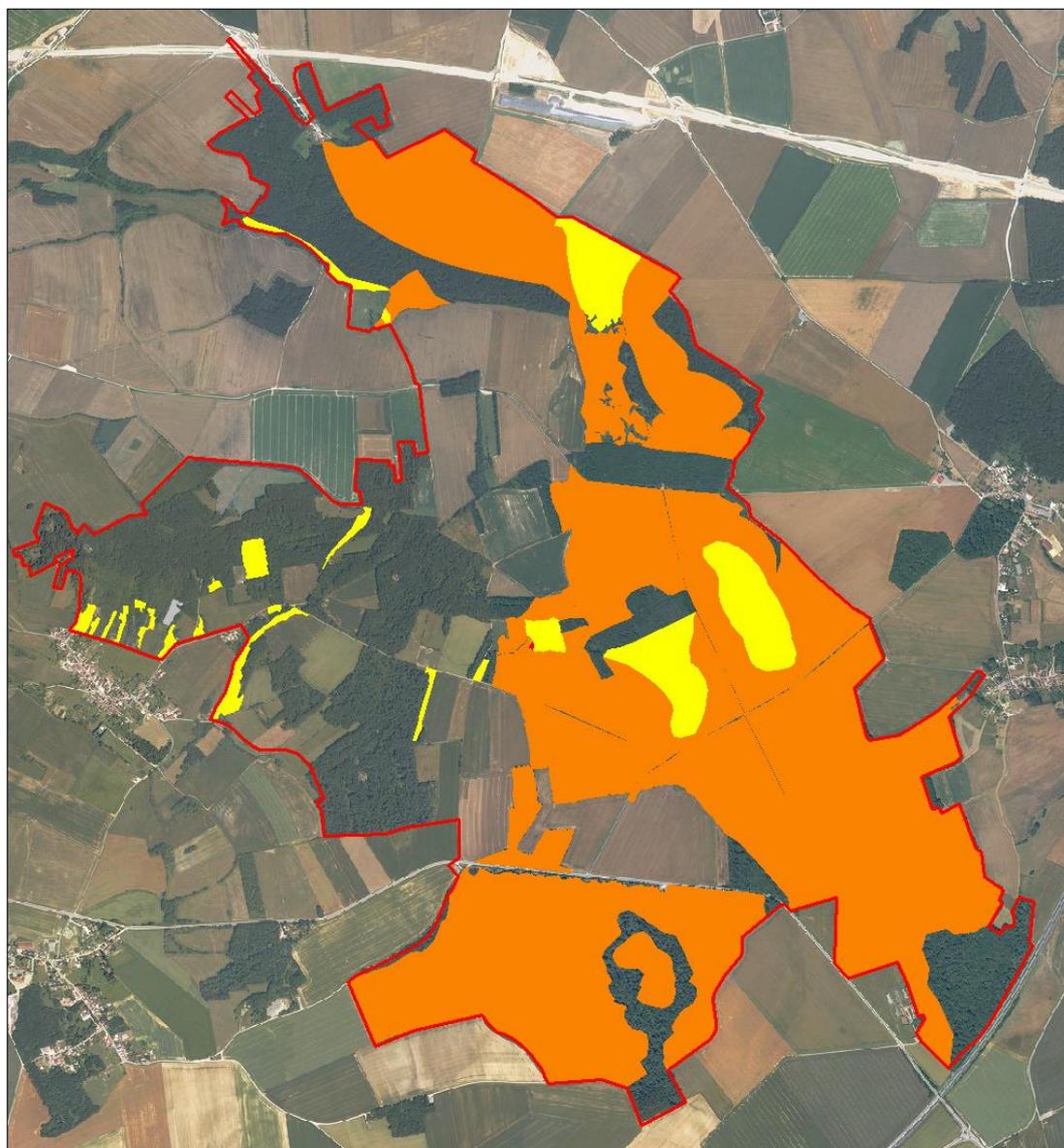
Pour chacun des habitats d'intérêt communautaire, l'état de conservation a été évalué. Les objectifs de ces évaluations sont :

- L'obtention d'un état des lieux,
- La définition d'objectifs et mesures de gestion,
- La mise en place de suivi.

La typicité indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège est appauvri. La typicité donne une mesure de spécificité de chaque habitat : Bonne/Moyenne/Mauvaise.

L'état de conservation tient compte de la typicité et des menaces qui pèsent sur l'habitat. L'état de conservation donne une mesure de spécificité de chaque habitat : Bon /Moyen/Mauvais. L'état de conservation (définition IFEN/MNHN) est considéré comme favorable (= bon) lorsque :

- son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.



 Périmètre du site Natura 2000

Etat de conservation :

-  Bon
-  Moyen à bon
-  Moyen
-  Mauvais



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos

Carte 9 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Typicité et état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire du site Natura 2000

<i>Habitat (Code Natura 2000)</i>	<i>Statut européen</i>	<i>Surface (en ha)</i>	<i>Surface (% de la surface du site)</i>	<i>État(s) de conservation dominant(s)</i>
Formation aquatique à potamots (3150-1)	Communautaire	0,04	0,005	Bon
Pelouse calcaire (6210-15)	Communautaire	0,17	0,02	Mauvais
Mégaphorbiaie (6430-1)	Communautaire	0,13	0,01	Moyen
Prairie maigre de fauche (6510-4, 6 et 7)	Communautaire	9,05	1,05	Moyen
Aulnaie-frênaie (91E0-8*)	Communautaire prioritaire	5,36	0,62	Moyen
Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à Houx (9120-2)	Communautaire	31,66	3,66	Moyen
Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3)	Communautaire	328,42	38	Moyen à bon
Hêtraies-chênaies à Mélisque à une fleur (9130-4)	Communautaire			
Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère (9160-2)	Communautaire	59,02	6,83	Moyen à bon
TOTAL		433,85	50,19	

Légende : *Les habitats notés en gras sont d'intérêt communautaire prioritaire*



Les habitats d'intérêt communautaire sont majoritairement présents à l'est du site au niveau des boisements. Leur état de conservation est globalement moyen.

Présentation des habitats d'intérêt communautaire

Voir Carte 8. Habitats d'intérêt communautaire

Chaque habitat de la Directive est illustré et renseigné ci-après par une fiche synthétique comprenant :

- La nomenclature de l'habitat retenue sur le site ;
- Le code et l'intitulé Natura 2000, avec son statut communautaire ;
- Le code et l'intitulé du Code CORINE BIOTOPES;
- La typologie phytosociologique de l'habitat ;
- La surface couverte par l'habitat et sa couverture relative (surface totale de l'habitat/surface totale du site) ;
- Une description générale de l'habitat ;
- Les espèces caractéristiques relevées ;
- Les fonctions écologiques connues de l'habitat ;
- Des éléments sur la dynamique de l'évolution naturelle ;
- L'état de conservation de l'habitat sur le site ;
- La localisation de l'habitat ;
- L'état de conservation ;

Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

A. La formation aquatique à potamots

Code CORINE BIOTOPES : 22.13 x 22.41, 22,42 ; Code Natura 2000 : 3150

Il s'agit des végétations enracinées et/ou flottant librement à la surface et colonisant les étangs et les mares, pouvant être d'origine anthropique mais ayant retrouvé un fonctionnement autonome.

Sur le site Natura 2000, nous n'avons noté qu'une seule mare comportant ce type d'habitat. Elle comporte une belle population de Potamot nageant (*Potamogeton natans*) et de Lentilles d'eau (*Lemna minor*). Cette petite mare se situe dans une prairie pâturée au lieu-dit le Fond du Poteau.

Sans intérêt écologique particulier en ce qui concerne les habitats ou la flore, cette mare est en revanche à forte valeur patrimoniale pour les amphibiens.

B. La pelouse calcaire

Code CORINE BIOTOPES : 34.32 ; Code Natura 2000 : 6210

Il s'agit de formations herbacées maigres et sèches développées sur des substrats calcaires. Elles représentent la forme la plus sèche (et en général, la moins productive) des prairies.

Les pelouses sont caractérisées par la présence d'espèces particulières et adaptées aux contraintes de milieu de ces habitats : Brome dressé (*Bromus erectus*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Herbe à l'Esquinancie (*Asperula cynanchica*), Panicaut des champs (*Eryngium campestre*)...

Très peu présente sur le site Natura 2000, la pelouse est de plus en état de déprise. Une seule parcelle a été observée au lieu-dit « les Vignes » au nord de Chaton. Elle est largement colonisée par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), une graminée extrêmement sociable qui tend à éliminer toutes autres espèces caractéristiques et de nombreux arbustes de la fruticée : Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)...

Les pelouses calcaires sont des espaces à forte valeur patrimoniale en raison de la présence d'espèces particulières à ce type d'habitat.

C. La lisière humide à Hautes herbes (la mégaphorbiaie)

Code CORINE BIOTOPES : 37.1 ; Code Natura 2000 : 6430

Il s'agit de végétations luxuriantes, dominées par de hautes herbes à feuilles larges.

On rencontre cet habitat en secteurs humides, sur sols profonds et riches en matière organique.

Il s'installe le plus souvent en lisière des forêts humides, mais est principalement lié à la déprise des prairies humides. Les espèces les plus caractéristiques sont la Reine des Prés (*Filipendula ulmaria*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), l'Epiaire des marais (*Stachys palustris*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*)...

Sur le site Natura 2000, un seul petit secteur a été cartographié en Mégaphorbiaie, en bordure d'une mare prairiale, au lieu-dit le Fond du Poteau.

Bien que résultant d'un état de déprise et d'abandon des prairies humides, cet habitat (lorsqu'il est présent en mosaïque) contribue beaucoup à la richesse faunistique. Ce sont en effet les seuls habitats en fleurs en période estivale, largement favorables aux insectes et donc aux oiseaux.

D. La prairie mésophile de fauche

Code CORINE BIOTOPES : 38.2 ; Code Natura 2000 : 6510

Il s'agit de prairies de fauche ou mixtes (pâturage/fauche), mais dans ce dernier cas avec un pâturage extensif n'entraînant pas de modification profonde dans la composition des espèces caractéristiques.

Elles comportent toujours un double cortège de graminées et de dicotylédones.

La prairie est dominée par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), la Houllque laineuse (*Holcus lanatus*), le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), les Renoncules âcre et rampante (*Ranunculus acris* et *Ranunculus repens*), l'Oseille sauvage (*Rumex acetosa*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), les Trèfles des prés et rampant (*Trifolium pratense* et *Trifolium repens*), ou la Patience crépue (*Rumex crispus*)...

Certains secteurs de ces prairies présentent un faciès plus humide (mais sans véritable engorgement) avec le Pâturin commun (*Poa trivialis*), l'Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Pulicaria dysentérique (*Pulicaria dysenterica*).

Sur le site existent également quelques prairies de fauche non humides présentant une forte population de Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) ou de Patiences (*Rumex crispus*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex conglomeratus*). Ce sont, en règle générale, des prairies fortement amendées.

Sans avoir complètement disparues, les prairies gérées principalement par la fauche sont aujourd'hui de plus en plus minoritaires au profit des prairies pâturées ou des prairies artificielles. Les conséquences sont une perte importante de la diversité spécifique des espaces prairiaux.

E. L'aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux

Code CORINE BIOTOPES : 44.3 ; Code Natura 2000 : 91EO

Elle se situe en bordure du ruisseau Jean RACET, à l'ouest du site Natura 2000. Sur le site, son état de conservation est dégradé par la présence d'une peupleraie à proximité.

L'essence dominante est le Frêne (*Fraxinus excelsior*). Le peuplier noir (*Populus nigra*) s'y est développé ici et là et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) participe à la structuration de l'habitat. La strate arbustive comporte en particulier le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*). Les espèces herbacées sont caractéristiques des sols humides. Citons notamment la Laïche espacée (*Carex remota*), la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*) et la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*).

En forte régression en Europe, ces forêts sont un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Ces milieux naturels constituent en effet des corridors écologiques majeurs pour un grand nombre

d'espèces animales et végétales, et des habitats d'espèces pour une grande partie de la faune des rivières et des zones humides.

A noter la présence, hors zone d'inventaire, d'une importante population de Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Une cinquantaine d'individus de cette fougère protégée en Île-de-France a été observée le long d'un fossé au nord-ouest du site, près du Roseau Fontaine.

F. La Hêtraie-chênaie acidiphile

Code CORINE BIOTOPES : 41.122 ; Code Natura 2000 : 9120

Ce sont des hêtraies-chênaies ou des Chênaies sessiliflores-hêtraies installées sur les sols acides des points hauts du Bois des Réserves. Elles sont peu développées et sont bien souvent remplacées par des chênaies-hêtraies de tendance acide (cf. hêtraies à Mélique).

La différence entre les deux habitats de hêtraies se trouve au niveau de leur cortège floristique. Le cortège floristique est nettement acidiphile pour la hêtraie-chênaie acidiphile : Canche flexueuse (*Descampsia flexuosa*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*)... et absence du cortège de la Hêtraie à Mélique.

Cet habitat est relativement bien répandu dans le nord-ouest et le centre de la France, mais est bien souvent remplacé par des plantations résineuses.

G. La hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois

Code CORINE BIOTOPES : 41.132 ; Code Natura 2000 : 9130

En strate arborée, la hêtraie-chênaie à Jacinthe est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et dans une moindre mesure, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) sont des essences compagnes toujours très présentes.

La strate arbustive est peu diversifiée et se compose du Noisetier (*Corylus avellana*), de l'Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*) et du Houx (*Ilex aquifolium*).

Enfin, la strate herbacée est largement dominée par la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) qui forme presque toujours des tapis importants, l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), le Sceau de Salomon à mille fleurs (*Polygonatum multiflorum*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*) ou la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*).

Cet habitat est très représentatif du domaine atlantique du nord-ouest français et est lié au climat bien arrosé.

Sur le site Natura 2000, c'est, avec la hêtraie-chênaie à Mélique uniflore, l'habitat forestier dominant, bien que le Hêtre reste globalement peu présent dans les peuplements.

Aux Brûlis, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) a été observée, hors zone d'inventaire. Cette plante, originaire d'Extrême-Orient, a été introduite en Europe durant la première moitié du XIXe siècle. Sans prédateurs ni compétiteurs, elle est devenue fortement invasive. Des mesures de gestion appropriées sont donc nécessaires.

H. La hêtraie-chênaie subatlantique à Mélisque uniflore

Code CORINE BIOTOPES : 41.131 ; Code Natura 2000 : 9130

La hêtraie-chênaie à mélisque est souvent dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) en strate arborée et le Hêtre. Ces deux essences principales peuvent être accompagnées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou le Charme (*Carpinus betulus*). La strate arbustive comporte entre autres l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), le Noisetier (*Corylus avellana*) ou l'Aubépine épineuse (*Crataegus oxyacantha*). La strate herbacée est neutrophile, avec des espèces comme la Mélisque uniflore (*Melica uniflora*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Millet diffus (*Milium effusum*), le Gaillet odorant (*Galium odoratum*) ou encore, le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*).

I. La Frênaie-Chênaie subatlantique à Primevère

Code CORINE BIOTOPES : 41.23 ; Code Natura 2000 : 9160

Ce sont les chênaies pédonculées des sols très bien alimentés en eau ou à excès d'eau. Ces forêts sont, dans la majorité des cas, installées sur des terrasses alluviales ou des dépressions marneuses qui peuvent être potentiellement engorgées une partie de l'année.

Dans la strate arborescente, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est accompagné du Frêne (*Fraxinus excelsior*) qui est toujours très présent, du Merisier (*Prunus avium*), du Charme (*Carpinus betulus*), des Tilleuls (*Tilia cordata* et *Tilia platyphyllos*), de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) apparaît dans les formes les plus humides. Le Chêne sessile (*Quercus petraea*) est peu présent et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) est absent.

Le cortège floristique est riche et exubérant à tendance neutrophile et hygrophile.

Sur le site Natura 2000, cette frênaie-chênaie est bien présente mais forme des lentilles réparties ici et là en liaison avec l'hydromorphie des sols.

Si l'aire de répartition de cet habitat est assez large en France, il est souvent restreint et comporte localement des espèces rares. Dans certaines régions, cette chênaie est abondamment remplacée par des plantations de peupliers.

Code NATURA 2000 : 3150

sous-type 1

Code CORINE BIOTOPES :
22.13 x 22.41, 22.42



Mare et Mégaphorbiaie (BIOTOPE, 2011)

Formations aquatiques à potamots

- Classe : *Potametea pectinati*
- Ordre : *Potametalia pectinati*
- Alliance : *Potamion pectinati*

- Classe : *Lemnetea minoris*
- Ordre : *Lemnetalia minoris*
- Alliance : *Lemnion minoris*



Description générale

Il s'agit des végétations enracinées et/ou flottant librement à la surface et colonisant les étangs et les mares, pouvant être d'origine anthropique mais ayant retrouvé un fonctionnement autonome.

Localisation sur le site Natura 2000

Cet habitat est uniquement présent dans une parcelle prairiale au lieu-dit : Le Fond du Poteau.

Espèces caractéristiques

- Potamot nageant (*Potamogeton natans*)
- Petite lentille d'eau (*Lemna minor*)
- ...



Potamot nageant (FLORA PARISIENSIS)

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales fréquentes, pouvant abriter des espèces rares ou protégées ;
- Important habitat d'espèces et notamment pour les amphibiens.

Dynamique naturelle

L'évolution naturelle de ces milieux est le comblement par accumulation des végétaux au fond des étangs.

Les roseaux et les laïches se développent alors assez rapidement et laissent progressivement la place aux saules et aux aulnes.

Dégradations potentielles de l'habitat sur le site

- Diminution de l'alimentation en eau ;
- Comblement progressif ;
- Altération de la qualité physico-chimique du milieu.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 0,04 ha, soit 0,005 % de la superficie du site NATURA 2000
Bon état de conservation, mais état à surveiller en raison de la forte fréquentation animale des berges de la mare.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Protection minimale des berges ;
- Limitation de l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire.

Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement

Code NATURA 2000 : 6210

sous-type 15

Code CORINE BIOTOPES :
34.32

- Classe : *Festuco valiesacae-Brometea erecti*
- Ordre : *Brometalia erecti*
- Alliances : *Mesobromion erecti*
- Sous-Alliances : *Eu-Mesobromenion erecti*



Pelouse calcaire (BIOTOPE, 2012)



Description générale

Il s'agit de formations herbacées maigres et sèches développées sur des substrats calcaires. Elles représentent la forme la plus sèche (et en général, la moins productive) des prairies.

Traditionnellement gérées par le pâturage, le tapis herbacé est souvent très hétérogène, laissant de nombreuses plages nues.

Localisation sur le site Natura 2000

La pelouse n'a été rencontrée que dans un seul petit secteur du site Natura 2000, au lieu-dit « les Vignes » au nord de Chaton.

Espèces caractéristiques

- Brome dressé (*Bromus erectus*)
- Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*)
- Gaillet jaune (*Galium verum*)
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Hippocrépide à toupet (*Hippocrepis comosa*)
- Aspérule à l'esquinancie (*Asperuola cynanchica*)
- Brize intermédiaire (*Briza media*)
- Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*)
- Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*)
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)
- Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales peu fréquentes en Ile de France, pouvant abriter des espèces rares ou protégées ;
- Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales (insectes notamment).

Dynamique naturelle

L'arrêt de la gestion entraîne une évolution rapide vers des fruticées sèches (formations arbustives) puis vers la Chênaie.

Dégradations potentielles de l'habitat sur le site

- Déprise ;
- Fermeture du milieu par les arbustes.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 0,17 ha, soit 0,02 % de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation mauvais en raison de la très forte dynamique arbustive. Le Brachypode penné (graminée colonisant les pelouses en déprise) est également très présent.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Restauration de la pelouse ;
- Réouverture de la parcelle par broyage des fruticées ;
- Reprise du pâturage.

Lisières humides à hautes herbes (la mégaphorbiaie)

Code NATURA 2000 : 6430

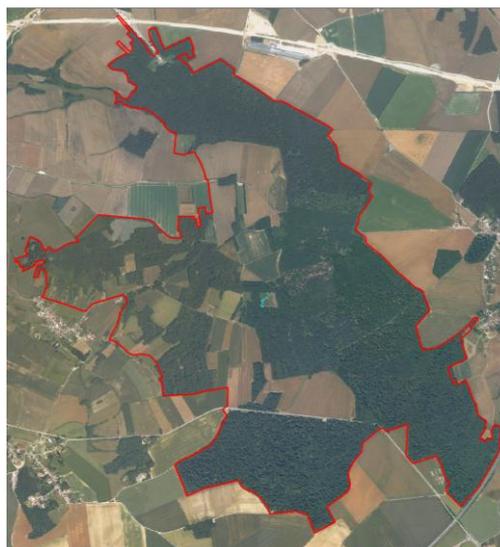
sous-type 1

Code CORINE BIOTOPES :
37.1

- Classe : *Filipendulo ulmariae - Convolvuletea sepium*
- Ordre : *Filipenduletalia ulmariae*
- Alliances : *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae*



Mégaphorbiaie (BIOTOPE, 2011)



Description générale

Il s'agit de végétations luxuriantes, dominées par de hautes herbes à feuilles larges.

On rencontre cet habitat en secteurs humides, sur sols profonds et riches en matière organique. Il s'installe le plus souvent en lisière des forêts humides.

Localisation sur le site Natura 2000

Cet habitat est uniquement présent aux abords d'une mare au lieu-dit : Le Fond du poteau.

Espèces caractéristiques

- Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)
- Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*)
- Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)
- Gaillet gratteron (*Galium aparine*)
- Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*)
- Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)
- Liseron des haies (*Calystegia sepium*)
- Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*)
- Ortie (*Urtica dioica*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Salicaire (*Lythrum salicaria*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales assez fréquentes, pouvant abriter des espèces rares ou protégées ;
- Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales (insectes notamment) ;
- Rôle majeur dans l'épuration des eaux (absorption des nitrates).

Dynamique naturelle

Les mégaphorbiaies constituent des habitats de transition qui s'installent en bordure d'espaces ouverts : prairies abandonnées, zones marécageuses ouvertes...

Elles évoluent ensuite assez rapidement vers des fruticées humides (formations arbustives) ou des saulaies arbustives, puis vers la forêt alluviale. Cet habitat se reconstitue à l'occasion d'ouverture du milieu.

Dégradations potentielles de l'habitat sur le site

- Diminution de l'alimentation en eau ;
- Fermeture du milieu par boisement naturel (installation d'une forêt alluviale) ;
- Altération de la qualité physico-chimique du milieu.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 0,13 ha, soit 0,01% de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation moyen en raison du piétinement des bordures de la mare.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Protection minimale des berges ;
- Broyage de la mégaphorbiaie tous les 3 à 5 ans.

Prairies maigres de fauche de basse altitude

Code NATURA 2000 : 6510

sous-types 4, 6 & 7

Code CORINE BIOTOPES :
38.2

- Classe : *Arrhenetheretea elatioris*
- Ordre : *Arrhenetheretalia elatioris*
- Alliances : *Arrhenatherion elatioris*
- Sous-Alliances : *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris*, *Colchico autumnalis-Arrhenatherenion elatioris*, *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*



Prairie fraîche (Biotope, 2011)



Prairie sèche (BIOTOPE, 2011)



Localisation sur le site Natura 2000

La prairie de fauche est présente ici et là par petites parcelles à l'ouest du site Natura 2000, à l'est du hameau de Chaton.

Description générale

Il s'agit de prairies de fauche ou mixte (pâturage/fauche), mais dans ce dernier cas avec un pâturage extensif n'entraînant pas de modification profonde dans la composition des espèces caractéristiques.

Elles comportent toujours un double cortège de graminées et de dicotylédones.

Elles peuvent être humides (mais sans véritable engorgement) à sèches et sont en règle générale peu à moyennement amendées sauf pour le type 7 (prairies à Berce sphondyle)

Sur le site, cet habitat est peu représenté en raison de l'exploitation des prairies par le pâturage.

Espèces caractéristiques

- Fromental (*Arrhenatherum elatius*)
- Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*)
- Fétuque des près (*Festuca pratensis*)
- Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*
- Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)
- Trèfle des près (*Trifolium pratense*)
- Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*)
- Marguerite (*Leucanthemum vulgare*)
- Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*)
- Carotte commune (*Daucus carota*)
- Salsifis des près (*Tragopogon pratensis*)
- Colchique d'automne (*Colchicum autumnalis*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales assez peu fréquentes en Ile de France, pouvant abriter des espèces rares ou protégées ;
- Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales (insectes notamment) ;
- Rôle majeur dans l'épuration des eaux (absorption des nitrates).

Dynamique naturelle

L'arrêt de la fauche entraîne une évolution assez rapide vers des fruticées (formations arbustives) puis vers la chênaie ou la hêtraie selon le type de sol.

Dégradations potentielles de l'habitat sur le site

- Pâturage seul et intensif ;
- Excès de fertilisation ;
- Sur-semis ;
- Retournement.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 9,05 ha, soit 1,05 % de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation globalement moyen. Structure et composition spécifique plus ou moins altérées selon les modalités de gestion.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Maintien de la prairie naturelle ;
- Gestion dominée par la fauche, pâturage extensif du regain possible ;
- Limitation de la fertilisation.

Aulnaies-frênaies riveraines

Code NATURA 2000 : 91E0*

sous-type 8 ; (* : habitat prioritaire)

Codes CORINE BIOTOPES :
44.3

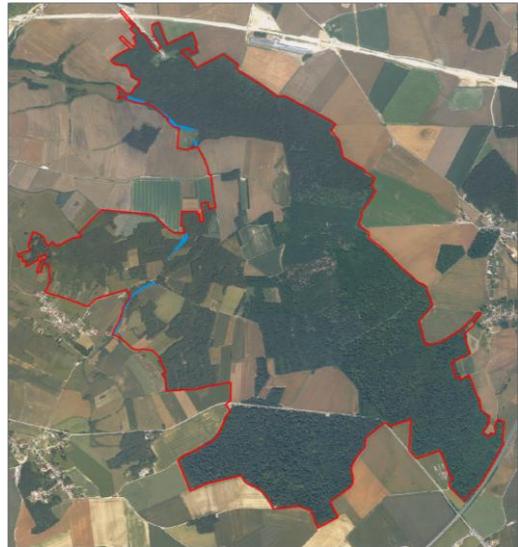


Aulnaie-frênaie (BIOTOPE, 2011)



Laïche espacée (BIOTOPE, 2011)

- Classe : *Quercus roboris* - *Fagetea sylvaticae*
- Ordre : *Populetalia albae*
- Sous-ordre: *Alno glutinosae* - *Ulmenalia minoris*
- Alliance : *Alnion incanae*
- Sous-alliance : *Alnenion glutinoso-incanae*
- Association : *Carici remotae-Alnetum*



Localisation sur le site NATURA 2000

L'aulnaie-frênaie se développe en bordure du petit ruisseau Jean RACET, au nord-ouest du site Natura 2000.

Espèces caractéristiques

Strate arborée

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Strate arbustive

Mêmes espèces que précédemment, complétées de :

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Strate herbacée

- Laïche pendante (*Carex pendula*)
- Laïche espacée (*Carex remota*)
- Laïche des bois (*Carex sylvatica*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*)
- Patience sanguine (*Rumex sanguineus*)
- Véronique des montagnes (*Veronica montana*)
- Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*)
- Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Formations végétales peu fréquentes, présentes uniquement le long des cours d'eau ;
- Corridors écologiques majeurs pour de nombreuses espèces animales et végétales, offrant une multitude de strates de végétations et de niches écologiques ;
- Rôle majeur dans l'épuration des eaux (absorption des nitrates).

Dynamique naturelle

La composition de la strate arborée dépend essentiellement du degré d'inondation du sol, et donc bien souvent de la distance à la rivière. L'Aulne glutineux est systématiquement présent, complété à mesure que l'inondabilité du sol diminue, par le Frêne commun puis les autres espèces arborées (Chêne pédonculé...).

Possibilité de reconstitution à partir d'une mégaphorbiaie. L'Aulne, espèce pionnière, peut subsister seul dans les zones les plus humides. Le Frêne devient nettement dominant lorsque l'habitat arrive à maturité.

Dégradations constatées et potentielles de l'habitat sur le site

- Altération de la dynamique des milieux naturels fluviaux (altération de l'alimentation en eau par exemple) ;
- Habitat fragmentaire et altéré localement par des plantations résineuses.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 5,36 ha, soit 0,62 % de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation moyen en raison de la fragmentation plus ou moins importante selon les secteurs. Localement, une plantation résineuse altère considérablement la qualité de l'habitat.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Maintien d'une vocation feuillue avec respect du cortège spontanée.

Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques

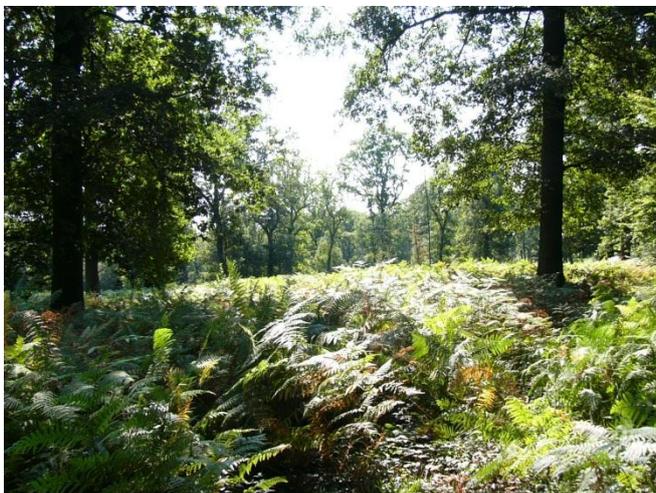
Codes NATURA 2000 : 9120

sous-type : 9120-2

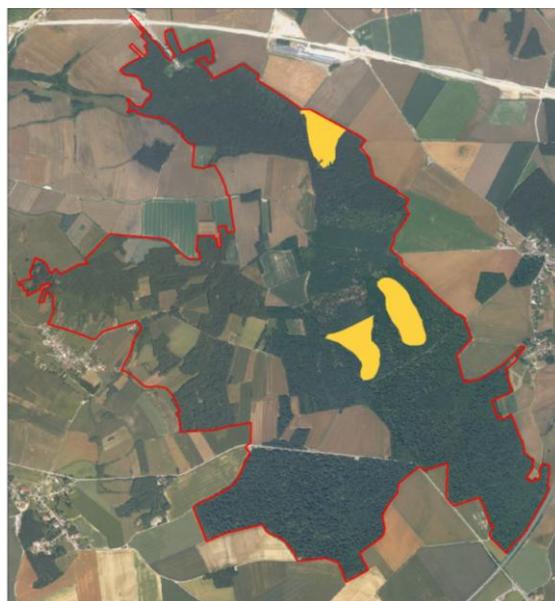
Codes CORINE BIOTOPES :
41.122

9120-2 : Hêtraie-chênaie acidiphile à Houx

- Classe : *Quercu roboris - Fagetea sylvaticae*
- Ordre : *Quercetalia roboris*
- Alliance : *Quercion roboris*
- Sous-alliance : *Ilici aquifolii - Quercenion petraeae*
- Association : *Ilici aquifolii - Quercetum petraeae* (déclinaison atlantique)



Hêtraie-chênaie acidiphile à Houx (BIOTOPE, 2011)



Germandrée scorodoine (BIOTOPE, 2011)

Localisation sur le site NATURA 2000

Des hêtraies-chênaies acidiphiles sont présentes au nord du site dans le Bois des Brûlis et deux autres secteurs dans le Bois des Usages.

Description générale

Ces forêts sont installées sur des sols acides sur les coteaux et plateaux. La différence entre les deux habitats de hêtraies se trouve au niveau de leur cortège floristique :

- cortège floristique nettement acidiphile pour la hêtraie-chênaie acidiphile à Houx.

Seules les formes typiques sont retenues ici, avec le Hêtre présent dans la strate arborée.

Espèces caractéristiques

Strate arborée

- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Strate arbustive

strate arbustive nettement acidiphile

- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*)

Strate herbacée

strate herbacée nettement acidiphile

- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*)
- Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
- Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Habitat représentatif du domaine atlantique, occupant une aire assez vaste ;
- Diversité végétale importante mais flore assez banale ;
- Les fourrés de Houx sont propices à la biodiversité (oiseaux, insectes, lichen...).

Dynamique naturelle

Cet habitat est stable dans le temps.

Dégradations constatées et potentielles de l'habitat sur le site

Ces facteurs de dégradation sont très ponctuels et peu représentés sur le site :

- plantations mono-spécifiques de résineux (diminution de la biodiversité) ;
- Fragilité des sols plus ou moins podzolisés et possibilité d'engorgement.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat 9120 sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 31,66 ha, soit 3,66 % de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation moyen. Présence d'une plantation résineuse. Faible présence du Hêtre dans les peuplements.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Privilégier une futaie mélangée ou un taillis sous-futaie ;
- Exclure l'enrésinement ;
- Réduire les ouvertures pour limiter le développement des ronciers et de la Fougère aigle.

Hêtraies-chênaies neutrophiles à acidiclinales

Codes NATURA 2000 : 9130

sous-types : 9130-3 & 9130-4

Codes CORINE BIOTOPES :
41.131 et 41.132



Hêtraie atlantique à Jacinthe des bois (BIOTOPE, 2011)



Aspérule odorante et Jacinthe des bois (Biotope, 2011)

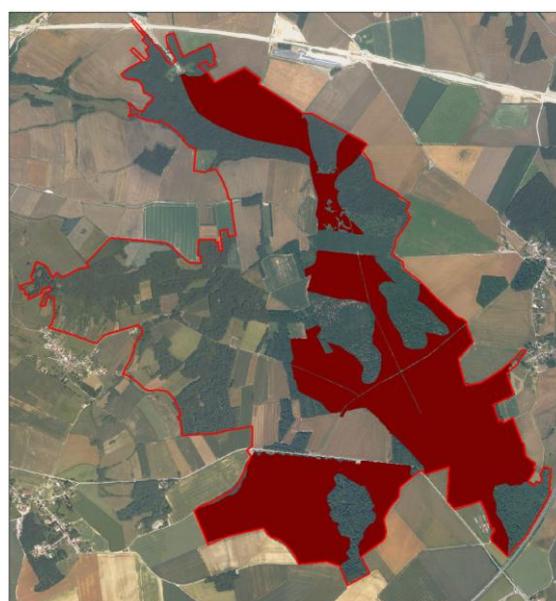


9130 : Hêtraie-chênaie neutrophile à acidiclinaline

- Classe : *Quercus robur* - *Fagetum sylvaticae*
- Ordre : *Fagetales sylvaticae*
- Alliance : *Carpinus betuli* - *Fagenalia sylvaticae*
- Sous-alliance : *Carpinion betuli*

2 Associations :

- 9130-3 : *Endymion non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (Hêtraie atlantique à Jacinthe des bois)
- 9130-4 : *Melico uniflorae-Fagetum sylvaticae* (Hêtraie acidiclinaline à Mélisse uniflore)



Localisation sur le site NATURA 2000

9130-3 : Présent surtout dans les massifs boisés du sud du site (Bois de Montgé, Bois de Reuil, sud de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy).

9130-4 : Présent sur des zones forestières du site (Les brûlis, Bois de Beauregard, Bois des Fontenelles, Bois de Montgé, Bois de Reuil, forêt communale de Vendrest et de Dhuisy).

Description générale

Ces forêts sont installées sur des limons recouvrant les plateaux calcaires du nord de la France, parfois les dépressions argileuses. Elles apprécient des sols riches, plus ou moins épais, calcaires à modérément acides, bien drainés.

- cortège floristique à tendance neutro acidocline avec des espèces atlantiques pour la hêtraie-chênaie acidocline à Jacinthe des bois.

Seules les formes typiques sont retenues ici, avec le Hêtre Présent dans la strate arborée.

Espèces caractéristiques

Strate arborée

- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)

Strate arbustive

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Aubépine épineuse (*Crataegus oxyacantha*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- ...

Espèces caractéristiques (suite)

Strate herbacée

9130-3 : strate herbacée atlantique

- Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*)
- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*)
- Aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*)...

9130-4 : strate herbacée neutroacidocline

- Mélisse uniflore (*Melica uniflora*)
- Aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- Millet diffus (*Milium effusum*)
- Aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- Oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*)...

Valeur biologique et écologique

- Habitat représentatif du domaine atlantique, occupant une aire assez vaste ;
- Diversité végétale importante mais flore assez banale.

Dynamique naturelle

Cette dynamique est souvent liée à la gestion sylvicole : transformation en taillis-sous-futaie à Chênes et Charmes, accompagné de l'élimination du Hêtre. Ce dernier peut revenir progressivement en l'absence de dégradation des sols (fragilité extrême des sols limoneux).

Dégradations constatées et potentielles de l'habitat sur le site

Ces facteurs de dégradation sont très ponctuels et peu représentés sur le site :

- plantations mono-spécifiques de feuillus et de résineux (diminution de la biodiversité) ;
- Élimination du Hêtre (espèce caractéristique de l'habitat) ;
- Dégradation localisée des sols et affleurement de la nappe.

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat 9130 sur le site NATURA 2000

Périmètre initial : 328,42 ha, soit 38 % de la superficie du site NATURA 2000

État de conservation moyen à bon. Faible pourcentage de Hêtre dans les peuplements. Sols limoneux localement fragilisés et freinant la régénération naturelle.

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Futaie mélangée de Hêtres et de Chênes ;
- Réduire les surfaces de coupe pour éviter les remontés de nappe ;
- Conserver les jeunes hêtres lors des travaux de dégagement ;
- Éviter les engins lourds sur les sols limoneux à tendance hydromorphe.

Chênaies pédonculées neutrophiles

Codes NATURA 2000 : 9160

sous-type : 9160-2

Codes CORINE BIOTOPES :
41.23



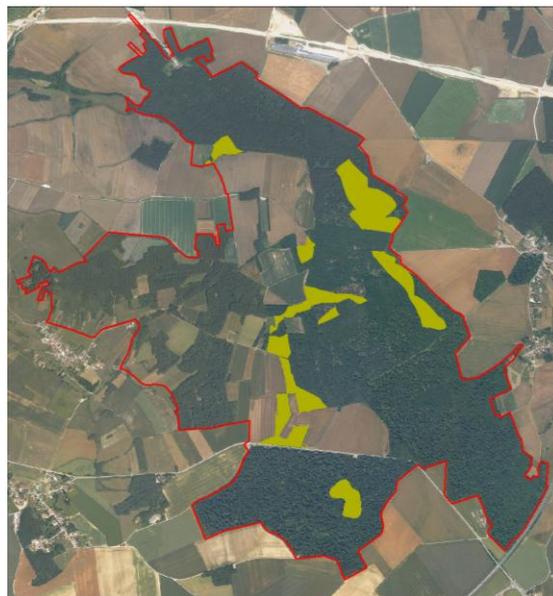
Chênaie pédonculée neutrophile (BIOTOPE, 2011)



Chênaie pédonculée neutrophile (BIOTOPE, 2011)

9160-2 : Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée

- Classe : *Quercus roboris* - *Fagetea sylvaticae*
- Ordre : *Fagetalia sylvaticae*
- Alliance : *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*
- Association : *Primulo eliatori-Quercetum roboris*



Localisation sur le site NATURA 2000

Habitat disséminé par taches sur l'ensemble des bois du site Natura 2000.

Description générale

Ces forêts sont installées sur des terrasses alluviales ou des dépressions marneuses bien alimentées en eau et potentiellement engorgées une partie de l'année : cortège floristique riche et exubérant à tendance neutrophile et hygrophile.



Parisette à quatre feuilles (Biotope, 2011)

Espèces caractéristiques

Strate arborée

- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Tremble (*Populus tremula*)
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

strate arbustive

- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Aubépine épineuse (*Crataegus oxyacantha*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Groseiller rouge (*Ribes rubrum*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Espèces caractéristiques (suite)

Strate herbacée

- Primevère élevée (*Primula elatior*)
- Véronique des montagnes (*Veronica montana*)
- Circée de Paris (*Ciacaea lutetiana*)
- Ficaire (*Ranunculus ficaria*)
- Laîche des bois (*Carex sylvatica*)
- Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*)
- ...

Valeur biologique et écologique

- Habitat de faible étendue ;
- Diversité végétale importante.

Dynamique naturelle

Phase pionnière à Frênes et Aulnes dans les stations les plus humides et lente maturation par le Chêne pédonculé. La forte alimentation en eau bloque la dynamique au stade de la chênaie pédonculée.

Dégradations constatées et potentielles de l'habitat sur le site

Ce facteur de dégradation est très ponctuel et peu représenté sur le site :

- plantations mono-spécifiques de feuillus et de résineux (diminution de la biodiversité).

Surface occupée par l'habitat et état de conservation

Surface totale de l'habitat 9130 sur le site NATURA 2000	Périmètre initial : 59,02 ha, soit 6,83 % de la superficie du site NATURA 2000
État de conservation moyen à bon selon les secteurs.	

Modalités de gestion conservatoire de l'habitat

- Futaie mélangée avec les essences de l'habitat (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier, Érable sycomore, Tilleul) avec taillis de charmes ;
- Réduire les surfaces de coupe pour ne pas accentuer l'engorgement.

IV.1.3 Autres habitats naturels du site Natura 2000

Voir Carte 7. Habitats sur le site Natura 2000

Les autres habitats décrits ne relevant pas de la Directive « Habitats » sont présentés dans cette partie. Ils représentent environ 430,47 ha, soit 49,80 % de la superficie totale du site.

J. La Chênaie-Charmaie et la Chênaie-Charmaie calcicole

Code CORINE BIOTOPES : 41.2 (Chênaie-Charmaie), 41.27 (Chênaie-Charmaie calcicole)

Elles constituent la majorité des boisements du secteur forestier situé à l'ouest du site Natura 2000. Elles sont à base de Chênes sessiles (*Quercus petraea*), Chênes pédonculés (*Quercus robur*), Charmes (*Carpinus betulus*), Frênes (*Fraxinus excelsior*) et Érable Sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Le Hêtre (*Fagus sylvatica*) est absent. Le déterminisme de ces chênaies est double. La Chênaie-Charmaie n'est bien souvent qu'un simple sylvo-faciès de la Hêtraie neutrophile. La succession des coupes et travaux forestiers éliminant progressivement le Hêtre dans les peuplements. Ce dernier régénère difficilement sur des sols et un climat qui peuvent être trop secs pour lui.

Localement sur des sols à léger déficit hydrique (au nord du hameau de Chaton) et sur assise calcaire, une variante se développe : la chênaie-charmaie calcicole. Cette dernière s'enrichie d'espèces mésoxérophiles.

La surface de la chênaie-Charmaie est évaluée à 126 ha et celle de la Chênaie-Charmaie calcicole à 72 ha.

A noter la présence, hors zone d'inventaire, de quelques individus de Polystic à soies (*Polystichum setiferum*). Cette espèce de fougère est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et rare dans la région. Sur le site, elle a été recensée en forêt communale de Vendrest et de Dhuisy.

K. La Fruticée

Code CORINE BIOTOPES : 31.81

Principalement localisée à l'ouest du site Natura 2000 à proximité du hameau de Chaton, la fruticée se présente comme une formation arbustive pionnière recolonisant les secteurs en déprise. Elle est dominée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), et l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). Dans les secteurs plus frais ou plus riches, le Sureau noir (*Sambucus nigra*) accompagne les trois premières espèces.

Les fruticées les plus vieilles s'enrichissent d'espèces pionnières des systèmes forestiers : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

La fruticée occupe une surface d'environ 10 ha sur le site.

L. Les Friches, Ronciers et Lande à Fougère aigle

Code CORINE BIOTOPES : 87.1 (les friches), 31.831 (Ronciers)

Peu présentes sur le site d'étude, ce sont des formations herbacées, dominées par des espèces de friches ou de formations rudérales qui colonisent les secteurs en déprise ou les zones perturbées. Ces formations végétales sont toujours en pleine dynamique. La poursuite de la déprise entraîne le développement rapide des arbustes. A l'inverse, l'entretien régulier de ces espaces (fauche ou débroussaillage régulier) a pour conséquence l'apparition, puis la domination des espèces prairiales. Ces formations végétales sont donc par défaut des formations instables, toujours extrêmement hétérogènes.

L'Ortie (*Urtica dioica*), Le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), les Cirsés des champs et commun (*Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*), le Picris fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Cardère des bois (*Dipsacus fullonum*), la ronce (*Rubus sp.*) l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Sénéçon jacobée (*Senecio jacobaea*), la Tanaïse commune (*Tanacetum vulgare*), sont des espèces courantes.

Quelques espèces prairiales accompagnent ce cortège : l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Ray-grass vivace (*Lolium perenne*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ou le Pâturin des prés (*Poa pratensis*).

La surface globale de la friche atteint environ 7 ha.

Code CORINE BIOTOPES : 31.86 : La lande à Fougère aigle

Très localisée, c'est une formation dense dominée par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui se développe dans les clairières et coupes d'exploitations de la Hêtraie acidiphile.

Le site comporte environ 2 ha de lande à Fougère aigle dans le Bois des Réserves.

M. La Prairie pâturée

Code CORINE BIOTOPES : 38.1

Il s'agit des prairies gérées par le pâturage seul ou mixtes (pâturage/fauche), mais dans ce dernier cas avec un pâturage intensif entraînant une modification profonde dans la composition des espèces caractéristiques.

Cela se traduit par une réduction importante de la diversité spécifique et une perte des espèces caractérisant les prairies de fauche. Seules les espèces résistantes au piétinement et au tassement des sols résistent à la pression de pâturage.

Ces prairies se composent alors de Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Crételle (*Cynosurus cristatus*), Pissenlit (*Taraxacum vulgare*), Pâquerette (*Bellis perennis*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*)...

La surface de ces prairies est évaluée à 9 ha.

N. Les cultures et prairies artificielles

Code CORINE BIOTOPES : 82.1

Les grandes parcelles de cultures présentent dans l'ensemble peu d'intérêt floristique. Le cortège classique des espèces végétales compagnes de ces espaces cultivés comprend des espèces communes comme la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), la Linaire bâtarde (*Kickxia spuria*), l'Euphorbe fluette (*Euphorbia exigua*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*)...

Quelques prairies artificielles existent également sur le site, qui ne présentent également que peu d'intérêt patrimonial, du fait notamment du très faible nombre d'espèces présentes dans ces formations.

La surface globale de ces entités est d'environ 154 ha.

O. Les plantations de Peupliers et de Résineux

Code CORINE BIOTOPES : 83.321 (Peupleraies), 83.31 (Résineux)

Elles représentent une surface très faible du site Natura 2000. Environ 14 ha de peupliers répartis en petites unités sur l'ensemble du site ont été cartographiés. Les plantations de résineux sont principalement localisées dans le Bois des Réserves et représentent une surface d'environ 18 ha. Ces dernières sont à base de Douglas et de Sapin pectiné.

Les peupleraies comportent une formation herbacée haute et riche : les mégaphorbiaies (habitat d'intérêt communautaire).

P. Les vergers, jardins et espaces verts.

Ils sont principalement situés à proximité du hameau de Chaton au contact des habitations. La superficie des vergers est d'environ 2,5 ha, celle des jardins : 0,8 ha.

Un espace vert de loisirs a été aménagé et représente environ 0,08 ha.

Synthèse des habitats présents sur le SIC

Le tableau suivant présente l'importance de chaque habitat recensé.

Synthèse des habitats présents sur le territoire du site Natura 2000					
Habitat	Code CORINE BIOTOPES	Code Natura 2000	Surface totale (en ha)	Pourcentage de couverture du SIC	Mentionné au FSD
Végétations des zones boisées et arbustives					
Alignements d'arbres	84.1		0,60	0,07	
Chênaie-charmaie	41.2		196,34	22,72	
Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère	41.23	9160	59,02	6,83	Non
Fruticée	31.8		9,94	1,15	
Hêtraie-chênaie acidiphile	41.12	9120	31,66	3,66	Non
Hêtraie-chênaie neutrophile à acidicline	41.13	9130	328,42	38,00	Non
Petits bois, bosquets	84.3		7,34	0,85	
Plantation de peupliers	83.321		13,83	1,6	
Plantation de résineux	83.31		18,22	2,11	
Verger	83.1		2,45	0,28	
Végétations des zones ouvertes					
Culture	82.1		154,70	17,90	
Friche	87.1		6,95	0,80	
Lande à Fougère aigle / roncier	31.86 x 31.831		2,11	0,24	



Synthèse des habitats présents sur le territoire du site Natura 2000

<i>Habitat</i>	<i>Code CORINE BIOTOPES</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Surface totale (en ha)</i>	<i>Pourcentage de couverture du SIC</i>	<i>Mentionné au FSD</i>
Pelouse calcaire	34.32	6210	0,17	0,02	Non
Prairie de fauche	38.2	6510	9,05	1,05	Non
Prairie pâturée	38.1		8,75	1,01	
Végétations des zones humides					
Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux	44.3	91E0*	5,36	0,62	Non
Formation à Potamot	22.13 x 22.41	3150	0,04	0,005	Non
Mégaphorbiaie	37.1	6430	0,13	0,01	Non
Ru de Chaton	24.16		0,73	0,08	
Végétations des zones anthropiques					
Chemin	86 x 87.2		2,00	0,23	
Habitat anthropique	86		0,61	0,07	
Jardin	85.3		0,78	0,09	
Ligne TGV	84.43		0,20	0,02	
Route	86 x 87.2		4,92	0,57	
TOTAL			864,32*	100%	

Légende :- Les habitats notés en gras sont d'intérêt communautaire

* la superficie du site mentionnée dans le FSD fait état de 866 ha. Les habitats ont été cartographiés sur les fonds de carte scan 25 de l'IGN. L'écart de 1,68 ha est dû à la différence de digitalisation du périmètre du site.



IV.1.4 Espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été rencontrée sur le site. Cependant, une espèce protégée au niveau régional et une espèce patrimoniale ont été observées lors des prospections de terrain.

Ces espèces n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques et sont signalées ici pour information.

Espèce végétale protégée observée sur le SIC

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Rareté Île-de-France</i>	<i>Niveau de protection</i>	<i>Type d'habitat sur le site</i>	<i>Code Natura 2000</i>
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	PC	PR	Aulnaie-frênaie	91E0*

Rareté Île-de-France : PC : espèce présente sur entre 100 et 204 communes d'Île-de-France (JAUZEIN et NAWROT, 2010)
Niveau de protection : PR : Protection Régionale.

Une cinquantaine d'individus de cette fougère protégée en Île-de-France a été observée le long d'un fossé au nord-ouest du site, près du Roseau Fontaine.

Espèce végétale déterminante de ZNIEFF observée sur le SIC

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Rareté Île-de-France</i>	<i>Niveau de protection</i>	<i>Type d'habitat sur le site</i>	<i>Code Natura 2000</i>
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	AR	-	Chênaie-charmaie	-

Rareté Île-de-France : AR : espèce présente sur entre 47 et 99 communes d'Île-de-France (JAUZEIN et NAWROT, 2010)

Quelques individus de Polystic à soies ont été observés le long du Ruisseau de Chaton. Cette espèce de fougère est déterminante ZNIEFF en Île-de-France et rare dans la région.

Le site abrite probablement d'autres espèces patrimoniales non protégées qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement spécifique dans le cadre de l'étude.

IV.2 Insectes

Voir Carte 10. Coléoptère d'intérêt communautaire

IV.2.1 Méthodologie

Espèces prioritairement étudiées

Le Formulaire Standard de Données (FSD) du site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » ne mentionne aucune espèce d'insecte d'intérêt communautaire.

Les potentialités d'accueil du site pour des espèces d'insectes d'intérêt communautaire sont assez faibles. Et donc par conséquent, en accord avec le maître d'ouvrage et le comité de pilotage, il a été décidé de réaliser une seule journée de prospections entomologiques. L'objectif de cette journée a été d'évaluer les potentialités d'accueil vis-à-vis du Lucane cerf-volant.

Méthodes de prospection

Le Lucane cerf-volant a été recherché de jour jusqu'en début de nuit. Compte-tenu du caractère discret de cette espèce, allié à leur émergence tardive dans la saison, nous avons surtout cherché à évaluer les potentialités d'accueil du site pour le Lucane cerf-volant. L'habitat typique de cette espèce est constitué d'arbres sénescents ou morts sur pied, présentant éventuellement des cavités. Les adultes de Lucane cerf-volant volent les soirées chaudes en fin de journée à la cime des arbres. Il a été recherché des indices de présence de cette espèce : reste d'individus sur les cheminements.

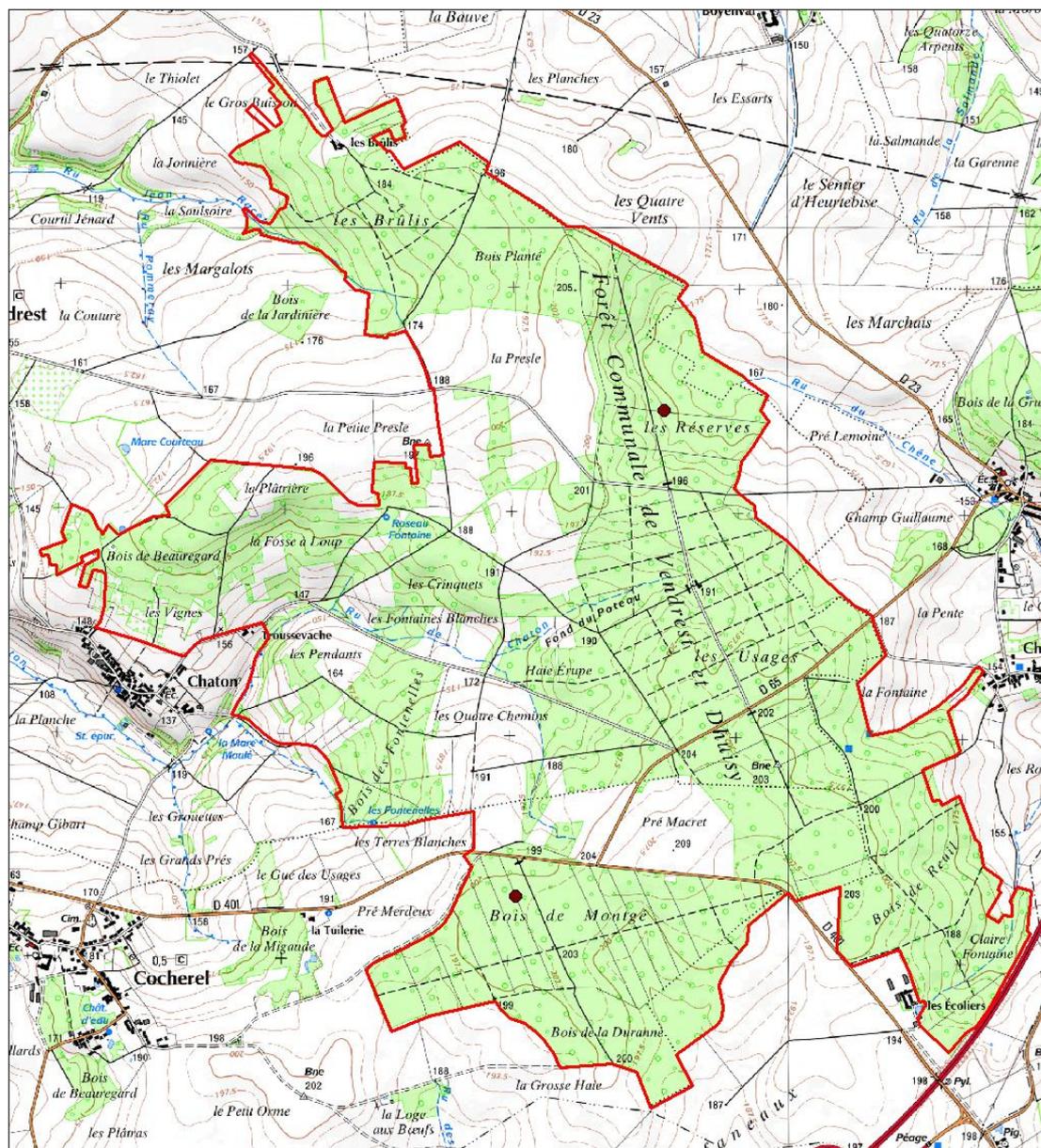
La prospection a été réalisée dans la période la plus favorable à l'observation de l'espèce.

Prospections de terrain	
Dates	Commentaires
20 juin 2011	Prospections de terrain ciblées sur les boisements

Les limites de l'inventaire des Insectes

En outre, les effectifs d'une population peuvent fortement fluctuer d'une année à l'autre, notamment en fonction des conditions météorologiques (été très sec ou très pluvieux). Des conditions d'observation défavorables peuvent donc biaiser le résultat des observations. Certaines espèces sont difficiles à observer surtout quand les populations y sont très réduites.

Pour ces raisons, la journée de prospections a eu pour objectif de définir les potentialités de présence de cette espèce à travers une analyse de la qualité des habitats et de leur capacité d'accueil et non des inventaires exhaustifs.



- Périmètre du site Natura 2000
- Présence de *Lucane cerf-volant* (*Lucanus cervus*)



Sources : BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 10 : Coléoptère d'intérêt communautaire

IV.2.2 Résultats des inventaires

Espèces d'intérêt communautaire observées ou potentielles

Seule une espèce d'insecte communautaire a été observée sur le site : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Espèce d'intérêt communautaire observée sur le site			
Nom scientifique	Nom français	Statut de Protection	Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Directive Habitats, annexe II	-

Présentation du Lucane cerf-volant

Chaque espèce d'intérêt communautaire est illustrée et renseignée ci-après par une fiche synthétique comprenant :

- Le nom de l'espèce ;
- Le code Natura 2000 ;
- Les statuts de protection et de rareté de l'espèce
- Une description de l'espèce ;
- Sa répartition géographique ;
- Des éléments sur son écologie ;
- Des précisions sur les populations à l'échelle du site ;
- L'état de conservation de l'habitat d'espèce sur le site ;
- La localisation des observations de l'espèce et/ou de son habitat ;
- Les menaces pesant sur l'espèce ;
- Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs et mesures qui seront proposés dans le présent document d'objectifs.

Lors des prospections de 2011, dans le cadre de la journée de prospections dédiée à l'inventaire spécifique des coléoptères mais aussi lors des autres missions de terrain, notamment lors des prospections nocturnes des chauves-souris, seuls deux restes de Lucanes cerf-volant morts ont été retrouvés sur une allée du Bois des Réserves et sur une allée du Bois de Montgé. Il faut néanmoins signaler que l'observation de ces espèces reste assez difficile dans les massifs forestiers où leur population est faiblement représentée. La méthodologie employée (chasse à vue), même si elle a l'avantage d'être non létale, reste très ponctuelle dans le temps et dans l'espace à l'échelle du site.



Restes de Lucane cerf-volant. Photographie prise hors site. © C. BERNARD, Biotope 2011

Le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1083

- Classe : Insectes
- Ordre : Coléoptères
- Famille : Lucanidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexes II
- Convention de Berne : Annexe III



©BIOTOPE

Répartition en France et en Europe

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes.

Description de l'espèce

C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Sa taille varie d'environ 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Très caractéristique, cet insecte brun-noir est pourvu chez le mâle de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

Biologie et Écologie

Activité :

L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Il vole le soir et de jour. On le trouve sur les troncs d'arbres où il lèche la sève. Les adultes sont aussi liés aux chênes, mais ils peuvent également être rencontrés sur un grand nombre d'autres feuillus. Le Lucane cerf-volant vole aussi au niveau des lisières forestières, des bocages avec des arbres sénescents et dans les parcs urbains.

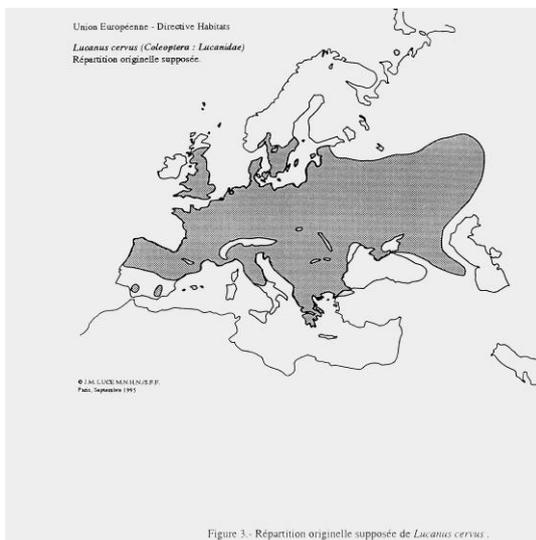
Régime alimentaire :

Les larves et adultes de l'espèce sont saproxylophages (consommatrice de bois mort).

Reproduction :

Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats naturels qu'elles occupent subissent des changements rapides.

La nymphe (stade intermédiaire de développement de l'insecte qui se situe entre le stade larvaire et le stade adulte) loge dans une grande cavité souterraine.



Caractères écologiques :

Cette espèce occupe une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie souterraine des arbres feuillus. La larve vit dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants, ou dans de grosses branches mortes, plus rarement dans d'autres essences comme le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne.

Le biotope de prédilection du Lucane cerf-volant est constitué par des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place).

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis une cinquantaine d'années du fait essentiellement de l'enrésinement des forêts. En France, l'espèce n'est pas menacée de disparition.

Menaces potentielles

L'espèce est menacée par les méthodes de sylviculture intensive :

- plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par les larves,
- entretien des boisements, par ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris), réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

En zone agricole l'élimination des haies arborées peut également accentuer le déclin local des populations de Lucane.

Informations spécifiques au site

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat sur le site (État de conservation)

Plusieurs secteurs sont favorables à la présence du Lucane cerf-volant.

Le Lucane cerf-volant fréquente strictement les forêts où sont présents de vieux arbres sénescents, des arbres morts, des souches... Pour ces raisons, certains secteurs du site apparaissent comme non favorables à cette espèce. Il s'agit notamment des parcelles de populiculture, les bois exploités de manière intensive, les boisements enrésinés, les parcelles traitées en taillis...

Des habitats favorables à l'espèce ont été observés dans la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy ainsi que dans le Bois de Montgé au sud.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien de l'espèce passe par la conservation de son habitat original. La préservation des vieux arbres, chênes principalement, dans les boisements est donc une priorité. Le renouvellement de ces habitats sera assuré par une diversité des classes d'âge et par des îlots de vieillissement. La mise en cohérence des réseaux de bois permettra par ailleurs d'éviter l'isolement des populations.

IV.3 Amphibiens

Voir Carte 11. Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000, carte 12. Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000 et aux abords, carte 13. Observations du Sonneur à ventre jaune, carte 14. Éléments favorables et défavorables aux amphibiens, carte 15. Éléments favorables et défavorables aux amphibiens sur le site et aux abords et carte 16. Corridors de déplacement du Sonneur

IV.3.1 Méthodes d'inventaires

La recherche des amphibiens se base sur la détection visuelle, appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique, et auditive.

La prospection s'organise en transects dans les zones présentant des habitats aquatiques favorables aux amphibiens, et plus particulièrement au Sonneur à ventre jaune : chemins forestiers et places de débardage susceptibles d'abriter des ornières, mares, fossés, rus, abreuvoirs, sources...

Si les recherches ont surtout concerné le site, quelques éléments environnants (boisements, points d'eau) ont également été prospectés à la recherche du Sonneur et de ses habitats de prédilection.

Les six passages spécifiques aux amphibiens ont été définis en rapport avec la période d'activité, et plus particulièrement de reproduction, du Sonneur à ventre jaune - période durant laquelle les individus se concentrent autour des points d'eau.

Les individus contactés et l'ensemble des éléments notables (habitats favorables, menaces...) ont été relevés par GPS.

L'équipe de Biotope ne bénéficiant pas d'une dérogation autorisant la capture des amphibiens, les comptages réalisés par nos soins ne sont pas exhaustifs. Biotope complétera ses résultats avec les données de Pierre RIVALLIN, coordinateur de l'inventaire Amphibiens/Reptiles de Seine-et-Marne et titulaire d'une autorisation.

Prospections de terrain et informations météorologiques		
<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Commentaires</i>
22 avril 2011	Temps ensoleillé avec alternances nuageuses, 11,5 à 24° C	Inventaire diurne des amphibiens
8 juin 2011	Temps nuageux, 13 à 19° C	Inventaire diurne des amphibiens
20 juin 2011	Temps pluvieux avec éclaircies, 16 à 20° C	Inventaire diurne des amphibiens
9 juillet 2011	Quelques éclaircies, 16 à 21° C	Inventaire diurne des amphibiens
4 août 2011	Temps ensoleillé et épisodes pluvieux, 17 à 21° C	Inventaire diurne des amphibiens
17 août 2011	Temps ensoleillé, 14 à 25° C	Inventaire diurne des amphibiens

IV.3.2 Résultats des inventaires

Voir Carte 12. Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000 et carte 13. Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000 et aux abords

En 2003, Olivier ROGER (BUREAU D'ÉTUDES OGE) a découvert une population de 37 individus de Sonneur à ventre jaune près de Vendrest. Dès lors, cette population a été suivie par Alexis CERISIER-AUGÉ (mémoire de maîtrise, 2005), par la Société Nationale de Protection de la Nature (2010) et par Pierre RIVALLIN, coordinateur Inventaire Amphibiens / Reptiles 77 (Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne). Ce secteur a été proposé comme SIC pour la présence du Sonneur à ventre jaune. Il s'agit de la seule espèce inscrite au Formulaire Standard des Données (FSD).

Les prospections de terrain ont permis de recenser 8 espèces d'amphibiens ; les 7 connues sur l'aire d'étude (CERISIER-AUGER, 2005) ont été revues et la Salamandre tachetée a également été observée :

- Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- le Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) ;
- le triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) ;
- la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

IV.3.3 Bioévaluation des amphibiens

Bioévaluation des amphibiens recensés sur l'aire d'étude				
	<i>Statut de protection en Europe</i>	<i>Statut de protection en France</i>	<i>Statut de conservation</i>	<i>Observation sur l'aire d'étude</i>
Sources des informations	Directive Habitats /Faune/Flore (92/43/CEE)	Arrêté du 23 avril 2007	Report on the Conservation Status of Habitat Types and Species as required under Article 17 of the Habitats Directive, 2009 Liste rouge des espèces en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN, MNHN, 2008) Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Île-de-France (DIREN, 2002) Atlas des amphibiens et reptiles de la Seine-Saint-Denis (LESCURE J et al., 2010)	Expertises de terrain BIOTOPE, 2011
Amphibiens				
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe II & IV, espèce à l'origine de la désignation du site	Protection nationale, article 2	État de conservation défavorable, mauvais dans le domaine biogéographique atlantique et continental Vulnérable en France Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France Espèce très rare en Île-de-France	Espèce observée en nombre important en 2011 (jusqu'à 72 individus le 02/07/2011) dans les ornières du chemin principal du bois des Brûlis. 3 individus et une dizaine de têtards ont également été observés dans le bois des Réserves).
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger, 1838)	Annexe IV	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France Espèce assez commune en Île-de-France	Espèce rencontrée à plusieurs reprises sur le site
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe IV	Protection nationale, articles 5 et 6	Préoccupation mineure en France Espèce peu commune en Île-de-France	Espèce rencontrée à quelques reprises sur le site
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	-	Protection nationale, article 3	Préoccupation mineure en France Espèce assez commune en Île-de-France	Un adulte a été observé en phase terrestre dans le bois des Réserves, des têtards ont été observés dans une ornière dans le bois des Usages et un juvénile a été observé dans le bois de Montgé.

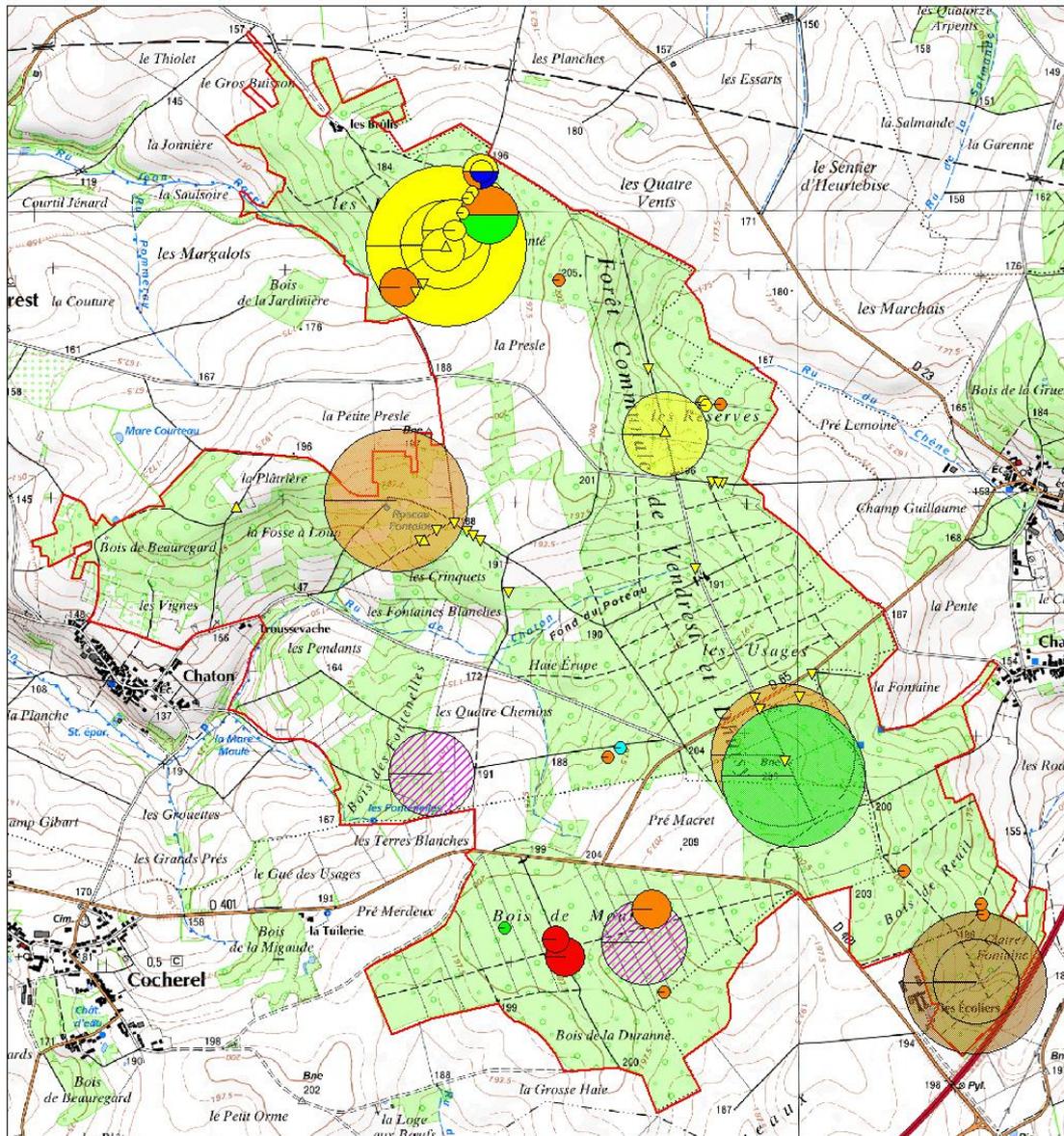
Bioévaluation des amphibiens recensés sur l'aire d'étude

	<i>Statut de protection en Europe</i>	<i>Statut de protection en France</i>	<i>Statut de conservation</i>	<i>Observation sur l'aire d'étude</i>
Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Annexe V	Protection nationale, article 5	Préoccupation mineure en France Espèce commune en Île-de-France	Espèce régulièrement observée sur les points d'eau du site (localisations non reprises dans la cartographie)
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	-	Protection nationale, article 3	Préoccupation mineure en France Espèce assez rare en Île-de-France	Des larves ont été observées dans des ornières du bois de Montgé.
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	-	Protection nationale, article 3	Préoccupation mineure en France Espèce assez commune en Île-de-France	Un individu mâle a été observé dans une ornière dans les boisements au nord du Pré Macret.
Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	-	Protection nationale, article 3	Préoccupation mineure en France Espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions * Espèce assez rare en Île-de-France	Espèce observée dans une ornière du chemin du bois des Brûlis (1 femelle). Un juvénile et des larves ont également été observés dans une ornière du bois de Raroy, au nord-ouest de Vendrest.

Préoccupation mineure = espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible ;

** Ne pas retenir les sites de l'est de la région, excepté ceux à 4 espèces d'Urodèles.*





Observations d'amphibiens en 2011



- Sonneur à ventre jaune (adultes & juvéniles)
- Sonneur à ventre jaune (têtards)
- Triton alpestre (adultes & juvéniles)
- Triton alpestre (larves)
- Triton palmé (adultes & juvéniles)
- Salamandre tachetée (larves)
- Grenouille agile (adultes & juvéniles)
- Grenouille agile (têtards)
- Grenouille rousse (adultes & juvéniles)
- Grenouille rousse (têtards)
- Grenouilles "brunes" (imagos)
- Crapaud commun (adultes & juvéniles)
- Crapaud commun (têtards)

Observations du Sonneur en 2011

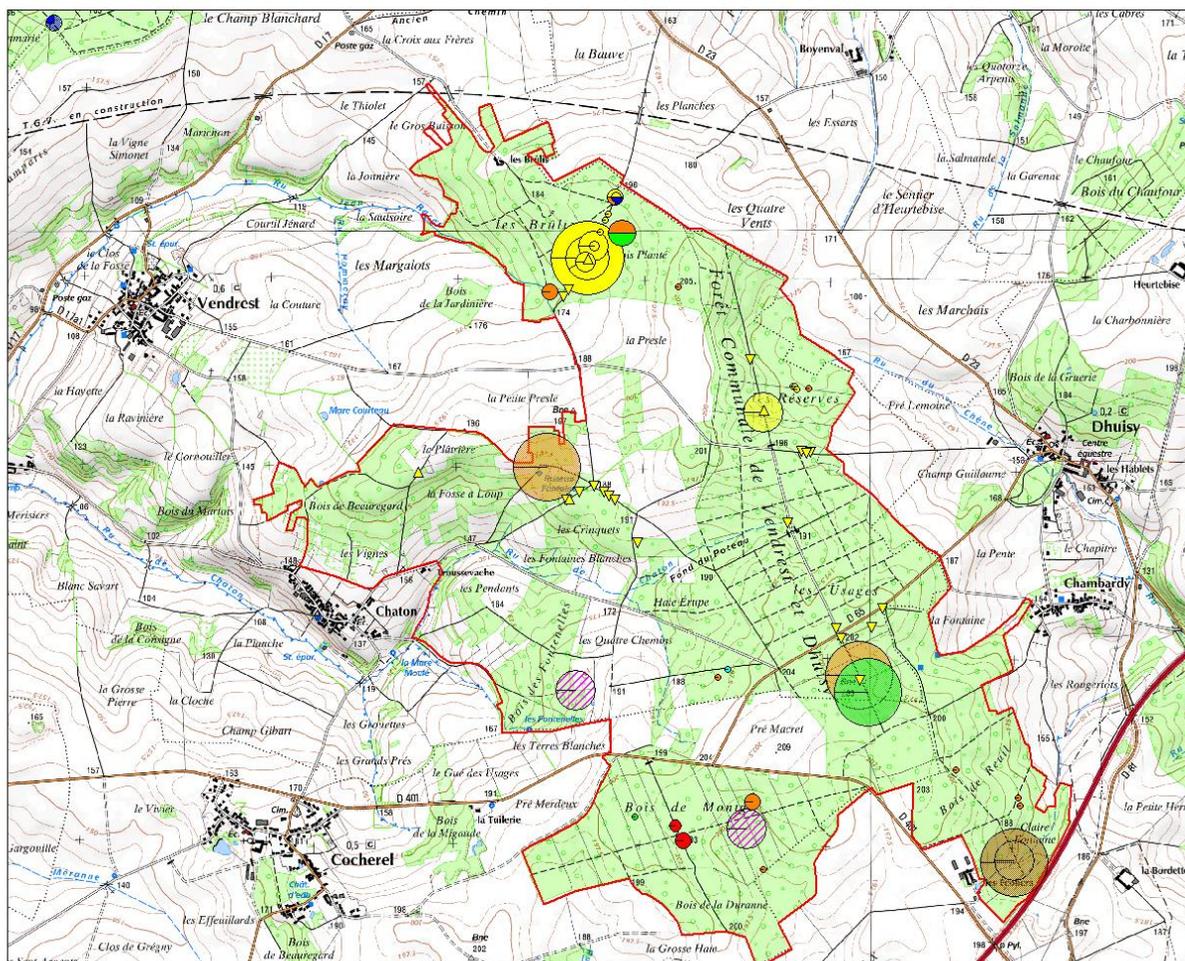
Observations du Sonneur en 2005

Limites du site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 11 : Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000



Observations d'amphibiens en 2011



- Sonneur à ventre jaune (adultes & juvénile)
- Sonneur à ventre jaune (têtards)
- Triton alpestre (adultes & juvéniles)
- Triton alpestre (larves)
- Triton palmé (adultes & juvéniles)
- Salamandre tachetée (larves)
- Grenouille agile (adultes & juvéniles)
- Grenouille agile (têtards)
- Grenouille rousse (adultes & juvéniles)
- Grenouille rousse (têtards)
- Grenouilles "brunes" (imagos)
- Crapaud commun (adultes & juvéniles)
- Crapaud commun (têtards)

▲ Observations de Sonneur en 2010

▼ Observations de Sonneur en 2005

▭ Limites du site Natura 2000

* Les grenouilles "brunes" correspondent au complexe Grenouille rousse / Grenouille agile. Ce terme est utilisé pour les individus du complexe qui n'ont pu être identifiés au rang spécifique.



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 12 : Observations d'amphibiens sur le site Natura 2000 et aux abords

IV.3.4 Le Sonneur à ventre jaune

LE SONNEUR À VENTRE JAUNE, *BOMBINA VARIEGATA* (LINNÉ, 1758)

Classe : Amphibia (Amphibiens)
Ordre : Anura (Anoures)
Famille : Bombinatoridae (Bombinatoridés)
Genre : Bombina (Sonneur)



© Biotope

Description de l'espèce

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud mesurant en général 4 à 5 cm. Cette espèce ne peut être confondue avec aucune autre espèce française. Il présente un aspect ramassé et aplati. Le tympan est peu visible et le museau très arrondi. La pupille est typiquement triangulaire ou en forme de cœur. Le membre postérieur est relativement court et présente une palmure complète. Sa face dorsale est verruqueuse et hérissée de pointes noires kératinisées. La coloration uniformément terreuse lui assure un excellent camouflage tandis que sa face ventrale caractéristique marbrée de jaune sur fond bleu-noirâtre avertit les prédateurs de sa toxicité. En effet, cet amphibien dispose de glandes muqueuses (réparties sur tout le corps) et granuleuses (réparties uniquement sur le dos) sécrètent chacune un venin cutané différent mais, dans les deux cas, relativement puissant (PICHENOT., 2008).

Lors d'un danger sur terre et lorsque le Sonneur ne peut pas fuir, il peut adopter une position caractéristique de lordose lombaire : il se cambre, replie ses pattes antérieures sur ses yeux et ses pattes postérieures sur son dos afin de dévoiler une partie de sa coloration jaune, rappelant ainsi sa toxicité. Le dimorphisme sexuel est peu marqué ; ce n'est que durant la période de reproduction que les mâles se distinguent des femelles par des callosités nuptiales noires sur la face interne des doigts, des orteils, de l'avant bras et des membres postérieurs. Cette espèce vit 8 à 10 ans en moyenne et la maturité sexuelle est atteinte vers 3-4 ans.



Amplexus de Sonneur à ventre jaune © Biotope, 2011



Ponte de Sonneur à ventre jaune (photo prise hors site) © Biotope



Têtards de Sonneur à ventre jaune au stade précoce © Biotope, 2011



Têtards de Sonneur à ventre jaune au stade proche de l'émergence © Biotope, 2011

Les pontes sont constituées d'œufs généralement isolés ou regroupés en petits amas de 2 à 40 œufs fixés à un support ou parfois au fond de la pièce d'eau. Les œufs font de 1,5 à 2 mm de diamètre dans une gangue de 5 à 8 mm (MURATET, 2008).

Le têtard est grisâtre, de forme globulaire avec une queue relativement courte (à peine plus longue que le corps), basse et atteignant la moitié du dos. La crête caudale parcourue par un réseau de fines lignes entrecroisées. Le spiracle est médian et situé avec l'anus dans l'axe du corps. Les yeux sont rapprochés en position dorsale.

Biologie et écologie

Le Sonneur à ventre jaune est un amphibien de plaine et moyenne montagne, fréquentant des habitats de bocage, prairies et forêts. Il utilise également les bords de rivière et les torrents ainsi que des habitats anthropiques comme les carrières.

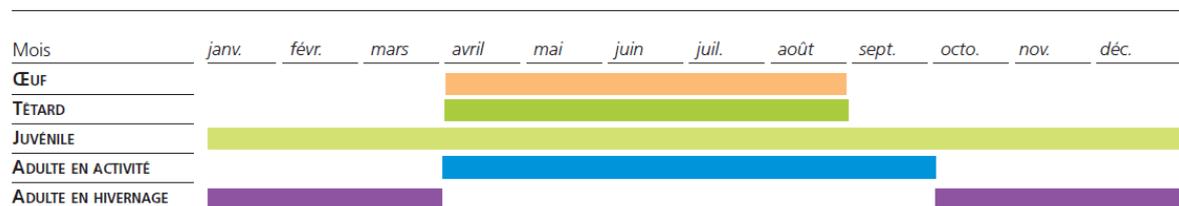
En période de reproduction, de mi-avril à début août, le Sonneur fréquente des habitats aquatiques variés mais présentant des caractéristiques très particulières : ornière, mare, fossé, flaque, vasque de rivière, bras mort, source, ru, etc. Les points d'eau privilégiés par cette espèce « pionnière » sont généralement stagnants, peu profonds, de petites dimensions et bien ensoleillés, ou du moins non ombragés en permanence, présentant une forte instabilité hydrique déterminée par une dynamique de perturbations (d'origine naturelle ou anthropique).

Les accouplements débutent avec l'arrivée des journées chaudes et ensoleillées. Les individus effectuent des déplacements de quelques dizaines de mètres (souvent moins de 200 m) et se regroupent sur les sites de reproduction où les mâles adoptent un comportement qui s'apparente à la territorialité. Afin d'attirer les femelles, ils émettent des appels nuptiaux discrets, de jour comme de nuit. L'amplexus est lombaire. Les pontes, conditionnées par la température et les précipitations, sont fractionnées dans le temps et l'espace, ce qui permet de compenser les échecs de reproduction liés au risque d'assèchement d'un site. Les œufs éclosent au bout de 2 à 10 jours et les têtards se métamorphosent en 5 à 10 semaines.

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce plutôt « nomade » disposant de bonnes capacités de déplacement et il est capable de se déplacer relativement rapidement et sur de longues distances. Les déplacements entre sites de reproduction peuvent être réguliers (en fonction de la qualité, de la quantité et de l'organisation spatiale des sites de reproduction). Ainsi, les adultes se déplacent généralement sur quelques centaines de mètres tandis que les juvéniles se dispersent sur des distances plus importantes, jusqu'à 3800 m en 15 jours (PICHENOT, 2008).

A l'approche de la mauvaise saison, les adultes effectuent des migrations saisonnières vers les sites d'hivernage. L'espèce hiverne d'octobre à avril, dans la vase du point d'eau colonisé ou dans des abris terrestres alentours : sous des pierres ou des souches, dans l'humus ou des galeries de rongeurs, plus rarement dans des abris anthropiques. Cependant, l'habitat d'hivernage reste encore mal connu.

PÉRIODE D'OBSERVATION HABITUELLE DES DIFFÉRENTS STADES



© Ministère du Développement durable - Biotope

Le Sonneur à ventre jaune adulte se nourrit d'invertébrés variés (diptères, coléoptères, lombrics, petites limaces, fourmis, araignées) tandis que le têtard est phytophage ou détritivore (algues, diatomées, détritus organiques).

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce pionnière se reproduisant typiquement dans des habitats aquatiques éphémères, si possible de très faibles surfaces et bien exposés.

Ces milieux sont caractérisés par leur instabilité et leur imprévisibilité liées aux facteurs climatiques (précipitations, température), édaphiques (texture, perméabilité du sol) et au régime des perturbations (naturelles ou anthropiques) affectant la durée de mise en eau (hydropériode) et le taux de renouvellement (résilience) du milieu.

Face à ces contraintes écologiques, le Sonneur a adopté diverses réponses évolutives :

- Fractionnement des pontes dans le temps et dans l'espace ;
- Synchronisation des pontes avec le régime hydrique (remplissage des sites par les crues ou les précipitations) ;
- Flexibilité du régime alimentaire des laves et des adultes ;
- Développement rapide des larves (accompagné d'un bon ensoleillement du site) ;
- Survie adulte élevée et longévité importante.

Grâce à ces différents traits biologiques, l'espèce peut se maintenir dans des habitats hautement instables localement.

Si à l'échelle de la saison de reproduction la mortalité des stades aquatiques (œufs et larves) est très importante, à l'échelle de la génération, la population reste globalement stable.

Répartition et statut

❖ Monde

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce d'Europe centrale et méridionale orientale s'étendant de la Moldavie à l'est jusqu'à la France à l'ouest. Au nord, l'espèce atteint le sud des Pays-Bas et le centre de l'Allemagne jusqu'à la péninsule Balkanique et l'Italie au sud. L'espèce est absente des îles britanniques, du sud de la Grèce ainsi que de la péninsule Ibérique.

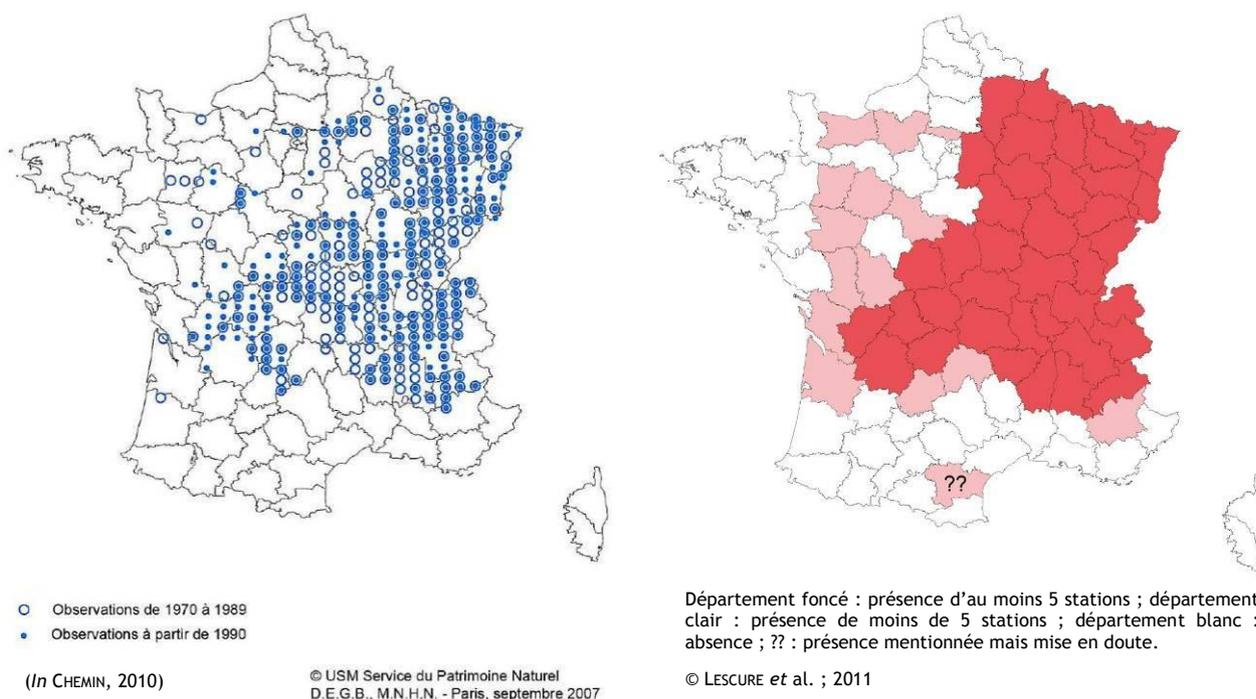
A l'échelle européenne, l'espèce est toujours largement répandue et elle ne semble pas en danger mais la régression globale des populations et des extinctions locales sont notées dans de nombreux points de son aire de répartition, notamment à l'ouest et au nord-ouest de son aire de répartition (sud de la Suisse, nord-ouest et sud de la France, Belgique, Allemagne).



❖ France

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce continentale qui s'est répandue d'est en ouest et dont la France constitue sa limite occidentale de répartition. Sur le territoire, l'espèce est largement répartie mais évite le nord, l'ouest et le sud. Le Sonneur n'a jamais été mentionné dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Var, Ariège, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Morbihan, Finistère, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Manche, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Oise et Pas-de-Calais (Lescure et al., 2011).

Bien qu'il soit encore assez largement présent en France, le Sonneur à ventre jaune est en évidente régression. L'espèce n'est vraiment commune que dans le quart nord-est du territoire où elle se maintient non sans mal (Lorraine, Alsace, Franche Comté, une partie de Rhône-Alpes) ; ailleurs, l'espèce se raréfie dangereusement et présente des populations généralement morcelées de petite taille.



❖ Seine-et-Marne et territoires limitrophes

Au début du 20^{ème} siècle, le Sonneur à ventre jaune semble rare en Île-de-France mais il était encore connu des Yvelines, de l'Essonne et du Val-de-Marne, départements desquels il a depuis disparu. L'espèce semble avoir récemment disparu de la dernière station du Val d'Oise (dernière observation en 1990) et ne se maintient en Île-de-France que sur trois sites de Seine-et-Marne.

En Seine-et-Marne, il paraissait commun dans le sud du département et avait été observé dans les environs de Provins (LESCURE et al., 2011).

Une observation de deux individus de Sonneur à ventre jaune a été faite au tout début des années 1980 en forêt domaniale de Jouy par Alain BREUGNON et Olivier PATRIMONIO (comm. Pers.).

En 1998, Stéphane ROSSI découvre des petites populations de Sonneur à ventre jaune de part et d'autre du Petit Morin, de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin. La vallée est considérée comme un site majeur pour l'espèce dans la région. Cependant, les observations de ces dernières années inclinent

à envisager une régression des populations.

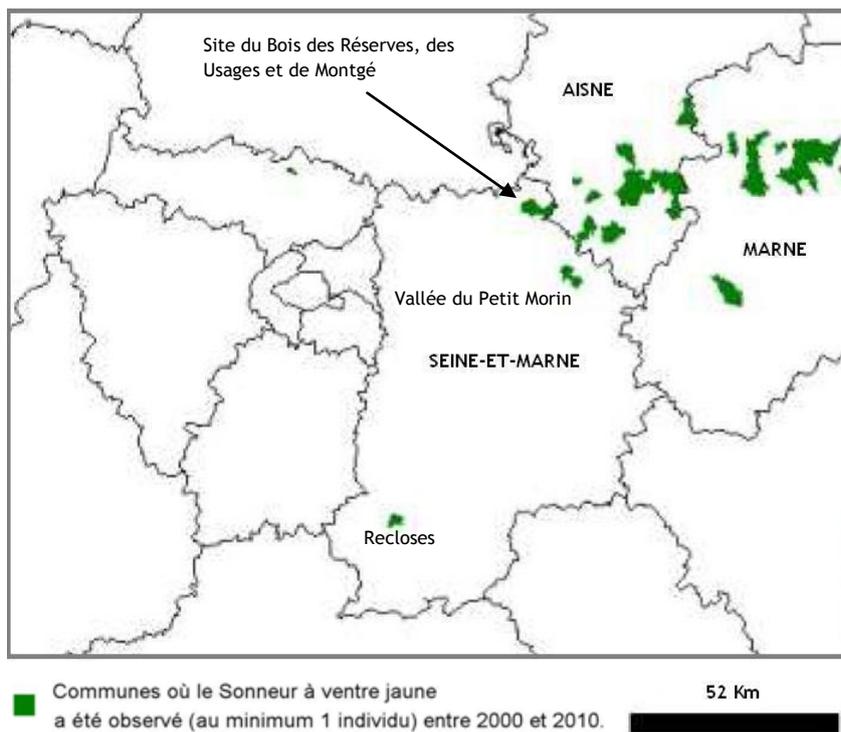
En 2003, Olivier ROGER découvre une population de 37 individus près de Vendrest, sur le site du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé. C'est cette population qui fait l'objet de la désignation du site Natura 2000.

Une population relictuelle de Sonneur se maintient également dans le secteur de Fontainebleau (Recloses). Cette population de quelques individus se maintient dans le bassin d'un jardin privé, son origine et sa dynamique demeurent obscurs.

Les populations du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé et de la Vallée du Petit Morin sont situées non loin des populations de la Marne et de l'Aisne.

Dans l'Aisne, le Sonneur à ventre jaune est cantonné au sud du département, au niveau de la Thiérache et dans le Tardenois. Les sites occupés se situent principalement sur des plateaux forestiers en rive droite de la Marne. LESCURE *et al.* (2011) pensent que ces sites « sont peut-être encore connectés à ceux localisés plus à l'ouest en Seine-et-Marne (secteur de Vendrest et vallée du Petit Morin) et plus à l'est dans le département de la Marne (Montagne de Reims et ses environs) »

Dans la Marne, le Sonneur à ventre jaune existe encore au niveau de la Montagne de Reims où il y est localement bien représenté ainsi qu'aux environs du Marais de Saint-Gond au centre du département et dans le sud-est, en limite avec la Meuse.



Répartition géographique communale du Sonneur à ventre jaune Adapté de (CHEMIN, 2010)

Dans l'Aisne, l'extrait du Plan Régional d'Action de Picardie en faveur du Sonneur à ventre jaune de Picardie Nature (à la page suivante) confirme, en 2012, la stabilité des populations de Sonneur à ventre jaune aux environs de Château-Thierry vues en 2006. La population la plus proche du site Natura 2000 « Bois des réserves, des Usages et de Montgé » serait sur la commune de Bouresches, à l'ouest de Château-Thierry, à environ 20 km à l'est du site.



Figure 5 : Evolution de l'aire minimale potentielle de *B. variegata* en Picardie sur le XXe et le début du XXIe siècle.

En revanche plusieurs stations ont été découvertes depuis. L'espèce y existait certainement avant mais n'y avait encore été citée à cause du faible nombre de prospections.

c) Evolution sur 10 ans

Aucune donnée n'est connue entre 2001 et 2006. L'évolution récente de la population sera donc estimée sur les 6 dernières années.

Sur les forêts de Verdilly et de Ris, l'espèce a été revue en 2010 et 2012. En forêt de Fère, aucun individu n'a été revu depuis 2009. Cependant peu de prospections ont été réalisées sur ce site depuis 2006 et des individus pourraient être retrouvés.

Les stations marginales ont été revisitées en 2012. Les populations importantes ne semblent pas avoir régressées depuis 2006. Plusieurs individus ont été revus sur les sites de Coigny, Essomes-sur-Marne, Bouresches, Trélou-sur-Marne, Saint-Agnan. En revanche, certaines populations de petites tailles semblent avoir disparues depuis 2006. L'espèce n'a pas été revue à Belleau et à Charly-sur-Marne.

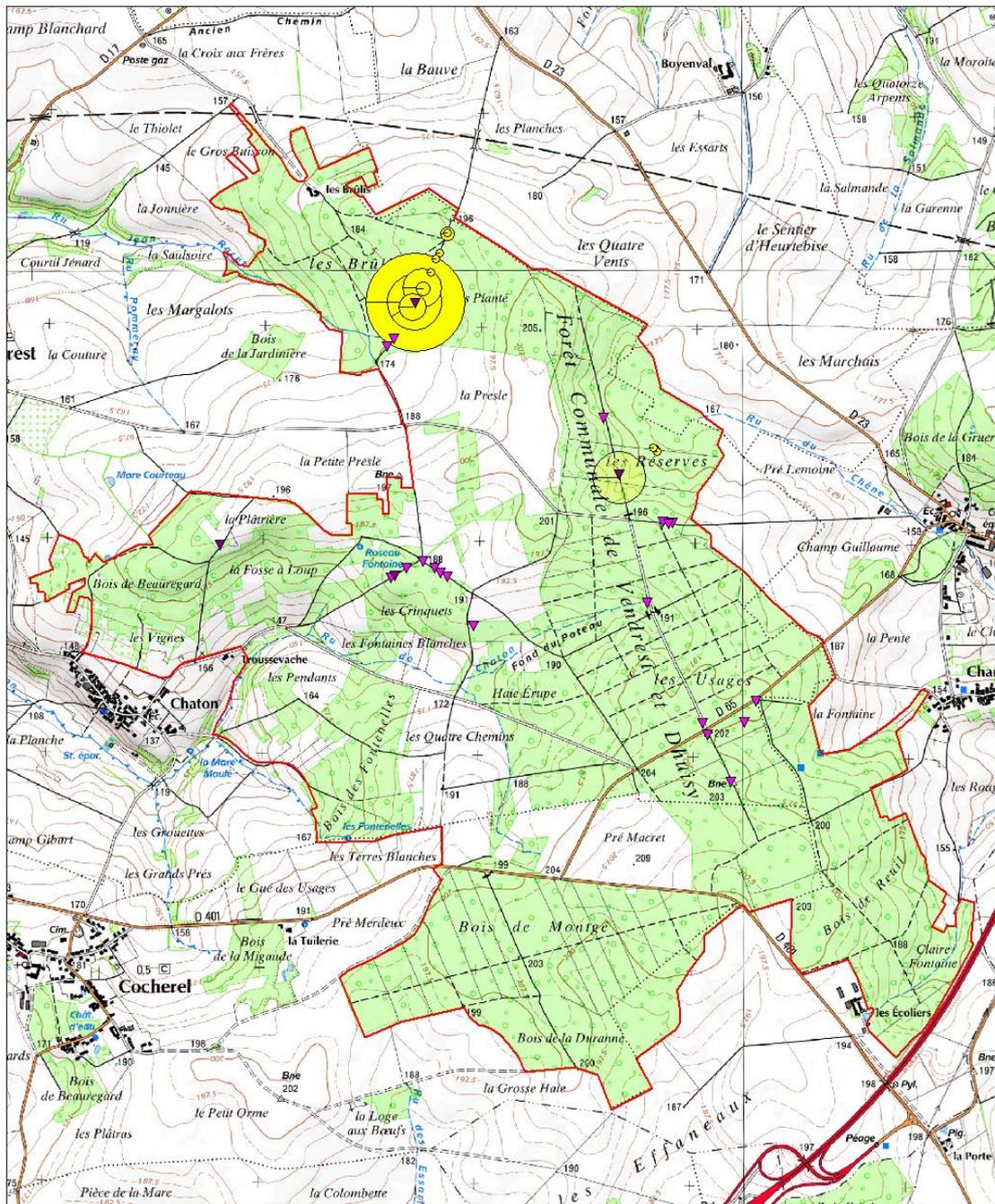
Il semble donc que l'espèce soit toujours en régression depuis le début du XXIe siècle particulièrement sur les populations de petites tailles ou assez éloignées du noyau.

❖ Site du Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

Voir Carte 13. Observations du Sonneur à ventre jaune

Depuis sa découverte en 2003, la population du site a été suivie par Alexis CERISIER-AUGÉ (2005), la Société Nationale de Protection de la Nature (2010) et Pierre RIVALLIN (2009, 2010 et 2011).

☞ Avec des effectifs estimés à une centaine d'individus, cette population est désormais considérée comme la plus importante d'Île-de-France (CERISIER-AUGER, 2005 ; SNPN, 2010). L'enjeu de conservation est d'autant plus important que la situation de cette population en limite d'aire de répartition de l'espèce la rend fortement vulnérable à l'extinction.



Effectifs du Sonneur à ventre jaune en 2011



- ▼ Observations de Sonneur en 2010
- ▼ Observations de Sonneur en 2005 *
- ▭ Limites du site Natura 2000



* Faute de coordonnées GPS suffisantes, les points sont proximatifs et basés sur la carte en annexe du rapport correspondant.

Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 13 : Observations du Sonneur à ventre jaune

Répartition et effectifs de la population de Sonneur à ventre jaune sur le site

En 2011, le Sonneur à ventre jaune n'a été observé que sur deux secteurs du site : le bois des Brûlis et le bois des Réserves.

Jusqu'à 72 individus ont été recensés sur le chemin principal du bois des Brûlis, majoritairement concentrés dans une large ornière joutant une parcelle ouverte (RIVALLIN, prospection du 02/07/11). La reproduction sur ce point d'eau est effective puisque des têtards au stade final et des imagos y ont été observés.

La concentration de la population sur cette ornière représentait un risque très important, la population était alors très vulnérable aux aléas écologiques (prédation, maladie, assèchement) et aux accidents (passage d'engins). Cette situation doit être évitée au maximum.

Dans le bois des Réserves, ce sont jusqu'à trois individus adultes qui ont été régulièrement observés dans des ornières végétalisées ainsi qu'une dizaine de têtards dans un fossé bordant une piste en grave calcaire. L'ensemble de ces sites était déjà utilisé par l'espèce en 2010.

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce relativement mobile qui s'adapte à la disponibilité des sites de reproduction. Ainsi, à la faveur d'un printemps exceptionnellement sec, il est probable que l'essentiel de la population de Sonneur à ventre jaune ait trouvé refuge dans les sites alors les plus favorables, en l'occurrence les ornières inondées du chemin principal du bois des Brûlis, reposant sur un substrat limoneux et argileux leur conférant leur imperméabilité. De plus, l'ornière principale joutant une parcelle ouverte bénéficie d'une bonne exposition favorable à la reproduction et au développement des larves. Ces mêmes caractéristiques sont retrouvées pour les deux sites du bois des Réserves.

Synthèse des effectifs maximums de Sonneur à ventre jaune (adultes/immatures) du site par secteur

Sources d'information	A. CERISIER-AUGÉ	P. RIVALLIN	SNPN (BARTH)	BIOTOPE & P. RIVALLIN	P. RIVALLIN
	2005	2009	2010	2011	2012
Bois des Brûlis	2	28	58	72	43
Bois des Réserves	1	6	11	3	
Bois des Usages	35				
Bois communaux	15				
Bois des Crinquets	50	5	1		
Bois de Beauregard			25		
Bois du Fond du Poteau	1				
Total (incluant certainement des comptages multiples)	104	39	95	75	43

En 2012, seules les ornières du bois des Brûlis ont été prospectées par Pierre RIVALLIN : 43 adultes et des têtards ont été observés. En 2011, 72 individus y avaient été comptabilisés. Ceci peut probablement s'expliquer par le fait que de nombreuses ornières étaient en eau en 2012, la population de sonneurs s'est davantage dispersée, tandis qu'en 2011, seules les ornières du bois des Brûlis étaient en eau et accueillait l'ensemble de la population présente.

Effort de prospection					
	2005	2009	2010	2011	2012
Nombre de jours	14	5	9	6	3 demi-journées

La différence d'effectif total entre les missions est probablement corrélée à l'effort de prospection.

Aucun Sonneur n'a été observé au niveau des autres sites fréquentés par l'espèce les années précédentes : mare-abreuvoir en bordure nord du bois de Beauregard, ornières du bois des Crinquets, zones de débardage de part et d'autre de la RD65... Soit ces sites étaient devenus peu voire pas favorables, de manière temporaire ou permanente - sauf perturbation (fermeture du milieu, absence d'eau, empierrement), soit ces sites n'étaient pas utilisés sans raison évidente.

Parmi les habitats modifiés, on peut citer le chemin du bois des Crinquets dont les ornières ont en partie été empierrées (entre 2005 et 2011) ou le site en bordure de la RD65 dans les bois communaux qui est ombragé et atterri (après 2005).

Par ailleurs, le Sonneur ne semble pas présent dans le bois de Montgé alors que plusieurs habitats favorables y ont été recensés. De même pour le bois de Raroy (Crouy-sur-Ourcq), le bois des Meulières (Montreuil-aux-Lions) ou le Savart (Dhuisy).

En 2005, des sessions de Capture-Identification-Recapture (CIR) ont permis de livrer une première estimation de la taille de la population du site. Avec 44 individus marqués en première session et un résultat de 29 individus recapturés sur 71 en seconde session, l'application de la formule de Lincoln Peterson indique une population de 108 individus. Il s'agit d'une population d'effectif important pour la région. Ces sessions de CMR devraient être poursuivies dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB afin d'affiner l'estimation de la taille de la population et d'assurer un suivi régulier de la population.

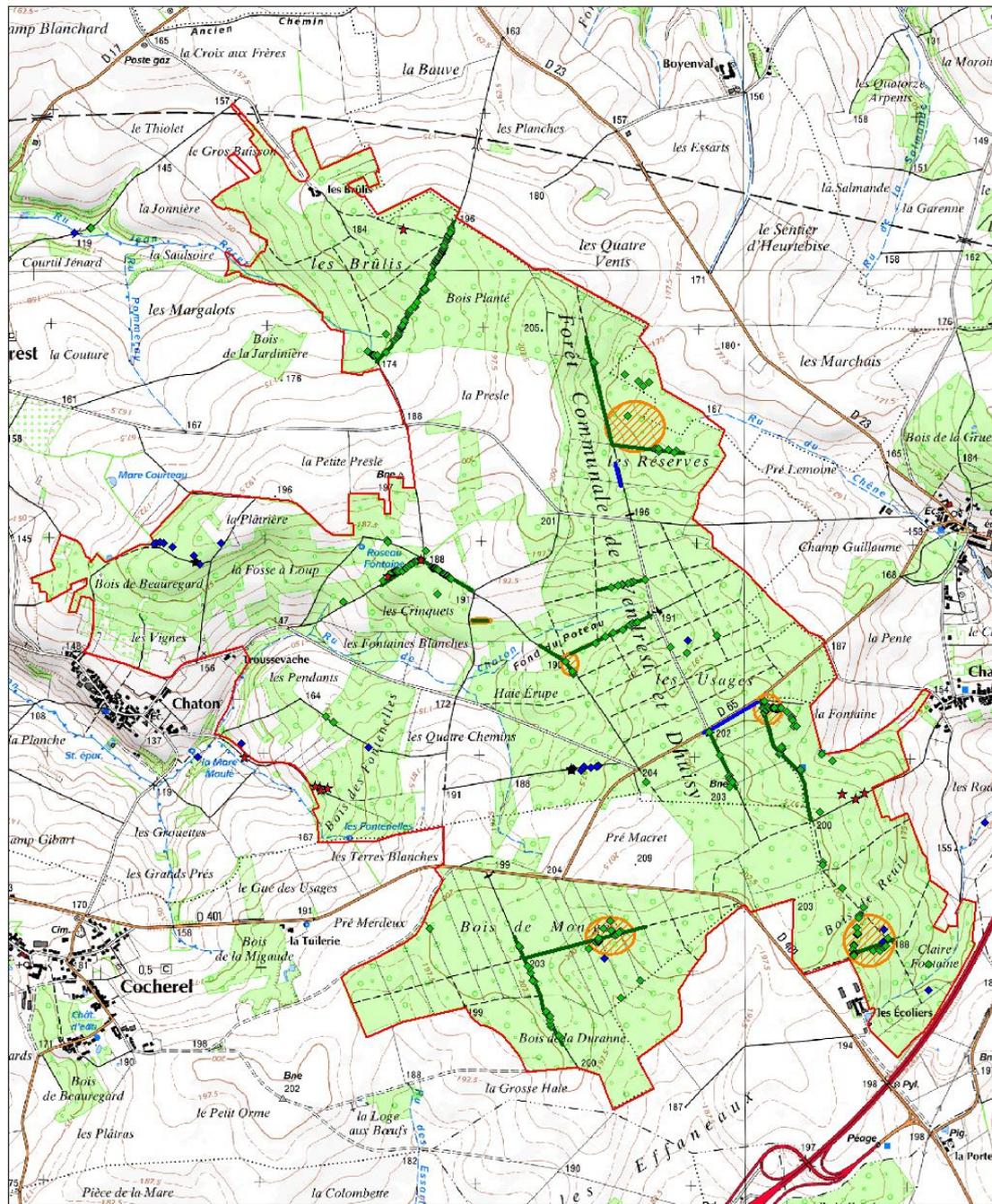
☞ La population de Sonneur à ventre jaune du site présente un intérêt majeur, d'une part car elle affiche les effectifs connus les plus importants de la région, et d'autre part parce qu'elle est située en limite d'aire de répartition de l'espèce. C'est une population très vulnérable mais ses effectifs paraissent stables.

IV.3.5 Caractérisation de l'habitat et de la fonctionnalité écologique du site

Voir Carte 14. Éléments favorables et défavorables aux amphibiens, Carte 15. Éléments favorables et défavorables aux amphibiens sur le site et aux abords et Carte 16. Corridors de déplacement du Sonneur

Sur le site, le Sonneur à ventre jaune est principalement associé au système forestier et on le retrouve majoritairement dans des ornières résultant de la circulation d'engins. On le rencontre également dans les fossés peu ou pas courant en bordure de chemin (2010, 2011).

Le Sonneur fréquente également le système prairial (en lisière forestière certes), ainsi il a été observé dans une mare-abreuvoir piétinée par le bétail (2010). Ce dernier habitat rappelle celui fréquenté par le Sonneur dans d'autres secteurs géographiques plus éloignés (Vallée du Petit Morin, Tardenois, Amognes (58)).



Éléments favorables aux amphibiens

- Chemins favorables au déplacement
- Fossés favorables au Sonneur
- ◆ Ornières favorables au Sonneur
- ◆ Mares et abreuvoirs

Éléments défavorables aux amphibiens

- ★ Décharges sauvages, dépôts
- ★ Empierrements

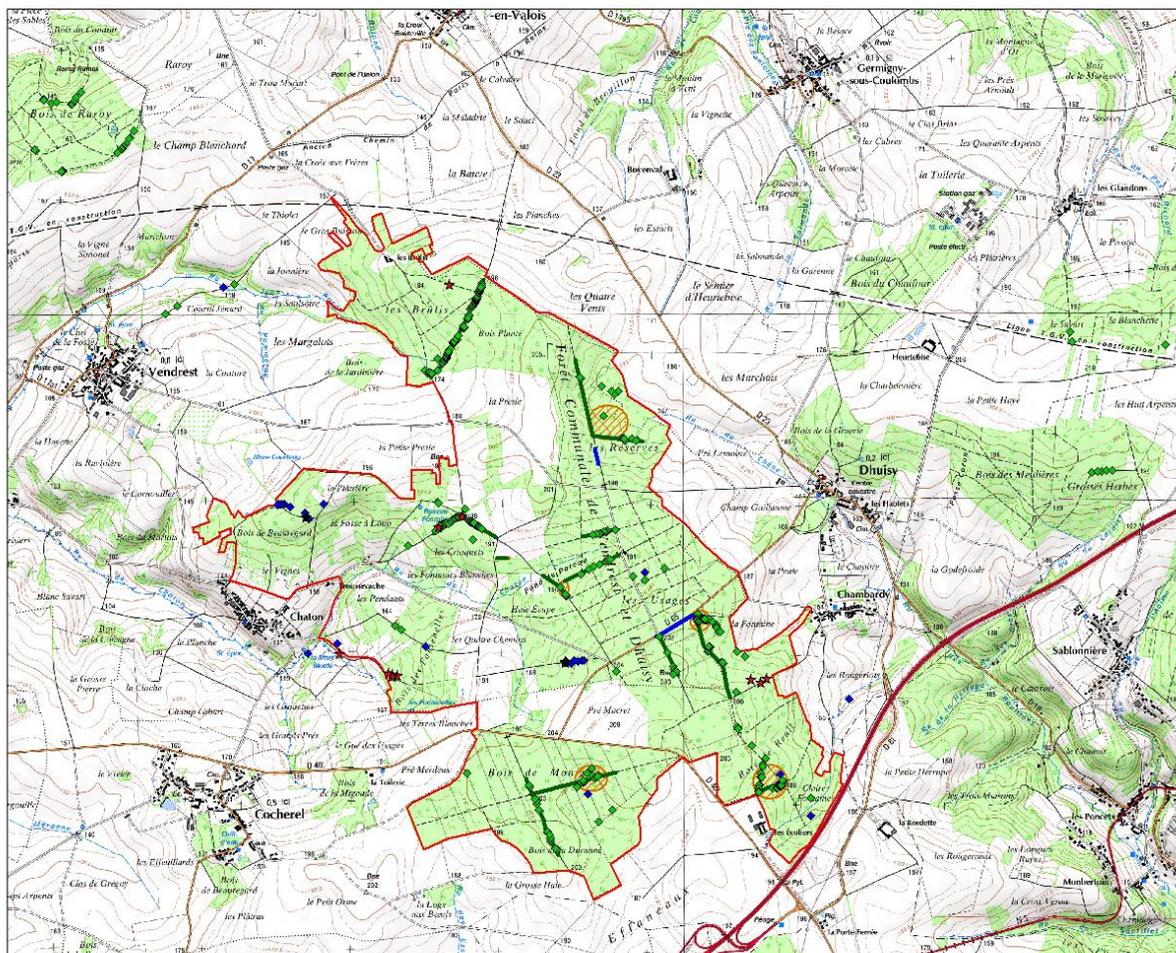
 Futures zones probables favorables au Sonneur

 Limites du site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 14 : Éléments favorables et défavorables aux amphibiens

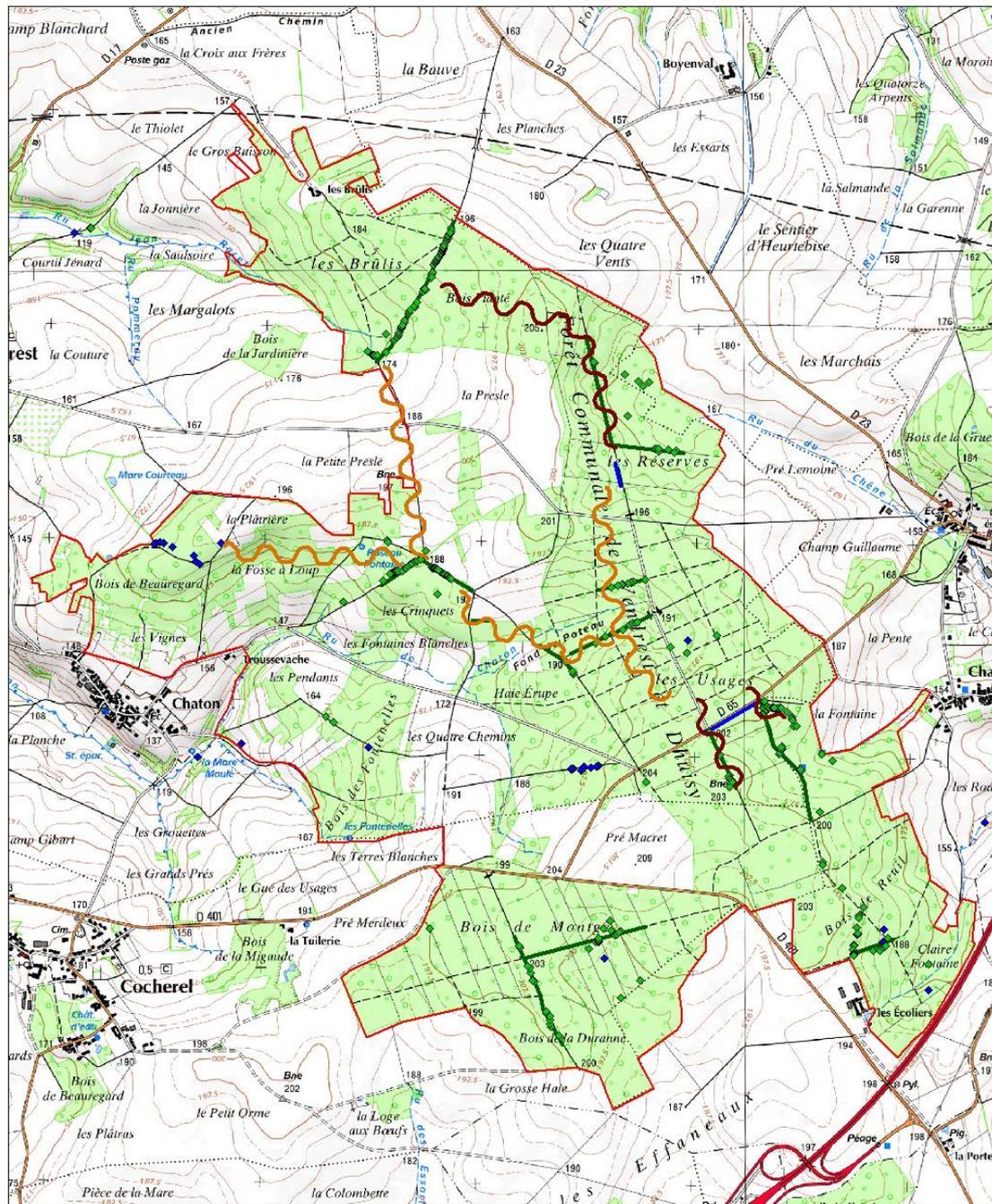


- Éléments favorables aux amphibiens**
- Chemins favorables au déplacement
 - Fossés favorables au Sonneur
 - ◆ Ornières favorables au Sonneur
 - ◆ Mares et abreuvoirs
- Éléments défavorables aux amphibiens**
- ★ Décharges sauvages, dépôts
 - ★ Empierrements
 - Futures zones probables favorables au Sonneur
 - Limites du site Natura 2000



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan25

Carte 15 : Éléments favorables et défavorables aux amphibiens sur le site et aux abords



Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
 Cartographie : BIOTOPE, 2012.
 Fond : IGN scan 25

Carte 16 : Corridors de déplacement du Sonneur

Panorama des habitats aquatiques utilisés par le Sonneur à ventre jaune en 2011



Large ornière du chemin principal du bois des Brûlés et accueillant le plus fort effectif. © Biotope, 2011



Ornière du chemin principal du bois des Brûlés accueillant quelques individus. © Biotope, 2011



Bois des Réserves : Fossé le long du chemin accueillant une dizaine de têtards de Sonneur © Biotope, 2011



Bois des Réserves : Ornière végétalisée accueillant quelques individus © Biotope, 2011

Le faible taux d'occupation de sites prairiaux est certainement lié à la faible surface de parcelles pâturées combinée au manque d'habitats aquatiques de qualité.

Si certains sites sont situés dans des zones fermées et ombragées, les sites accueillant le maximum d'individus et présentant une reproduction effective sont inconditionnellement situés dans des zones dégagées et bien ensoleillées.

L'ensemble des ornières favorables a été pointé au GPS et reporté sur cartographie.

Des zones potentiellement favorables au Sonneur à ventre jaune ont été cartographiées. Il s'agit de zones de chantier sylvicole et de places de débardages présentant un réseau important d'ornières, souvent bien exposées.

Sites occupés les années précédentes et non réutilisés en 2011



Mare abreuvoir au nord du bois de Beauregard. Lors des passages, la mare était à sec, les traces de piétinement sont bien visibles
© Biotope, 2011



Ornières favorables sur le chemin du bois des Crinquets
© Biotope, 2011

Sites potentiellement favorables mais non exploités par le Sonneur



Mare abreuvoir associée à un ru au nord de Vendrest, au Courtil Jénard. Le site risque le surpiétinement © Biotope, 2011



Place de débardage présentant plusieurs ornières et flaques au bord de la RD65, au nord des bois communaux © Biotope, 2011

La littérature mentionne souvent le Sonneur à ventre jaune comme une espèce pionnière et sensible à la concurrence des autres amphibiens. Souvent il est le premier à coloniser un site puis s'éclipse après quelques années lorsque les autres espèces occupent également le point d'eau. Sur le site, on retrouve quelques fois le Sonneur en compagnie du Triton alpestre ou de la Grenouille verte (bois des Brûlis). Toutefois, les individus des autres espèces sont en faible nombre et ne présentent pas de signes de reproduction.

Le SNPN signale la présence de 10 à 15 Tritons alpestres et la reproduction réussie de Grenouille agile dans un point d'eau utilisé par le Sonneur, cependant il s'agissait d'un site à faible effectif (SNPN, 2010).

Le succès des déplacements de Sonneur à ventre jaune est dépendant de la qualité des corridors biologiques qui peuvent être empruntés. Les milieux forestiers (en particulier de feuillus), les prairies (en particulier celles qui sont pâturées car elles se situent souvent en fond de vallées et sont donc plus humides), les zones humides et ruisseaux sont les milieux favorisant le plus les déplacements du Sonneur à ventre jaune. En revanche, les milieux de monoculture, les cours d'eau à fort courant, les axes de transport sont des éléments défavorables aux déplacements de Sonneur à ventre jaune.

Sur l'aire d'étude, il a été identifié les corridors reliant les habitats aquatiques utilisés par le Sonneur, en 2011 ou par le passé.

Deux types de corridors ont été distingués : les **corridors probables** et les **corridors possibles** ; c'est-à-dire, respectivement, les corridors dont la probabilité d'exister est significative et ceux dont la probabilité d'exister est non nulle. Les corridors probables sont donc davantage envisageables que les corridors possibles.

Le corridor reliant le bois des Brûlis au bois des Réserves s'appuie sur l'existence d'un chemin humide suivi d'un long fossé traversant du nord au sud le bois des Réserves.

Le corridor entre le bois des Réserves et les bois communaux est possible, l'ensemble traversé du bois des Usages est constitué de boisements relativement favorables au déplacement du Sonneur. Transversalement, certains chemins du bois des Usages sont très favorables et on peut envisager une connexion au bois des Crinquets *via* le Fond du Poteau, lui-même présentant quelques belles ornières, une mosaïque de boisements et de prairies et où coule un ru. Tous ces éléments sont particulièrement favorables au déplacement du Sonneur.

Le corridor entre le bois des Crinquets et le bois de Beauregard emprunte certainement le plus court chemin à travers la Fosse à Loup.

Un autre corridor est envisageable directement entre le bois des Brûlis et le bois des Crinquets *via* le chemin enherbé traversant le plateau agricole. Les deux sites sont distants de moins de 1000 m. Cette distance peut être couverte par le Sonneur à ventre jaune. La route semble peu fréquentée et ne doit *a priori* pas constituer un facteur très fragmentant.

Enfin, les deux corridors de part et d'autre de la RD65, entre le bois des Usages et les bois communaux semble évident au regard des observations de CERISIER-AUGER (2005).

La D401 séparant le bois de Montgé du reste du massif semble relativement fragmentante. Cela explique peut-être l'absence de l'espèce dans ce bois.

L'autoroute A4 passant au sud du site Natura 2000 et la ligne LGV passant au nord sont de grandes infrastructures fragmentantes du territoire.



Fossé traversant du nord au sud le bois des Réserves, support probable d'un corridor
© Biotope, 2011



Chemin enherbé traversant le plateau entre le bois des Brûlis et le bois des Crinquets © Biotope, 2011

IV.3.6 Menaces

La principale cause de régression du Sonneur à ventre jaune est la dégradation et la disparition des habitats favorables et notamment des habitats aquatiques.

La persistance du Sonneur à ventre jaune dépend du maintien d'une dynamique de perturbations naturelle ou artificielle, qui permet la création ou le renouvellement de points d'eau favorables à la reproduction. Sur le site, cette dynamique est essentiellement liée à la sylviculture. L'espèce colonise les ornières créées par l'activité de débardage.

Paradoxalement, la **sylviculture** induit des menaces importantes pour le Sonneur : le **comblement des ornières** et l'**empierrement des chemins et des places de stockage du bois**, parfois en période de reproduction ; destruction de pontes et d'individus par le **passage des engins** ; **rajeunissement et les modifications des peuplements forestiers**.

La viabilisation des chemins forestiers et agricoles a été observée à plusieurs reprises sur l'aire d'étude (voir *carte 15. Éléments favorables et défavorables aux amphibiens*).

Les chemins forestiers sont également fréquentés par divers **engins motorisés de loisirs** (4x4, quads, motos) menaçant d'écrasement les œufs et les individus de Sonneur. De plus, les passages répétés vident les points d'eau, empêchant leur utilisation par l'espèce. Un plan de circulation a d'ailleurs été arrêté par la commune de Vendrest pour interdire le passage de véhicules 4x4 sur les chemins communaux non goudronnés sauf pour les riverains, et personnes habilitées. Cet arrêté a été accompagné de la pose de piquets et rubalise signalant les ornières utilisées par le Sonneur.

Le **piétinement des points d'eau par les animaux** (bétail ou grands mammifères) est favorable au Sonneur mais uniquement dans une proportion raisonnable. Un piétinement trop important peut entraîner la destruction du point d'eau (disparition de l'eau au profit de boues ou encore disparition des empreintes de sabots au profit d'une surface de boue).

Enfin, la **pollution** par les hydrocarbures dans les zones de chantiers sylvicoles ou par les pesticides à proximité des zones agricoles peut également menacer la population du site. En effet, plusieurs tâches d'hydrocarbures ont été observées dans des ornières et le site est majoritairement entouré de cultures, certaines ornières favorables sont même situées sur des chemins jouxtant des cultures.

Le **prélèvement** est probablement anecdotique et certainement le fait de néophytes attirés par

l'esthétique et la facilité de capture du Sonneur à ventre jaune. Le prélèvement pour la terriophilie est un phénomène difficile à évaluer mais qu'il faut envisager.



Empierrement d'ornières sur le chemin du bois des Crinquets
© Biotope, 2011



Viabilisation d'un chemin agricole au nord de la source de la Mare Moulé © Biotope, 2011

IV.3.7 Perspectives

Il convient de trouver un compromis entre les objectifs de conservation et les contraintes économiques et de gestion. Il est nécessaire de définir les priorités : est-il préférable de gérer les habitats ou de réduire la mortalité des adultes ? Quels types d'habitats restaurer ? Quelle superficie protéger ?

Avant d'engager toute mesure d'importance, une étude poussée de la population du site devra être entreprise afin d'évaluer si la population est viable et se pencher notamment sur son isolement. Cependant, on peut dorénavant préconiser d'éviter le débardage en période de reproduction dans les zones de reproduction, repousser le comblement des ornières en période hivernale, créer et entretenir des habitats de substitution ponctuels, aménager l'accès aux mares-abreuvoirs et rus pour le bétail afin de limiter le piétinement des berges (mise en défens d'une partie de la mare abreuvoir - équilibre à rechercher pour garantir le maintien des perturbations). Il est également primordial de ne pas se focaliser exclusivement sur l'habitat aquatique et conserver les habitats terrestres et les continuités entre les différentes zones favorables.

IV.4 Chiroptères

Voir Carte 17. Synthèse des observations de chauves-souris et Carte 18. Chauves-souris d'intérêt communautaire

Aucune espèce de chauves-souris n'est mentionnée dans le FSD mais au regard des habitats présents sur le site, des potentialités d'accueil existent pour ce groupe. Des prospections ont donc été menées.

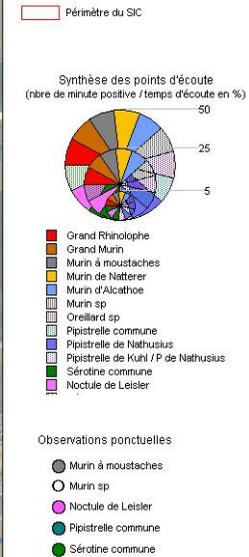
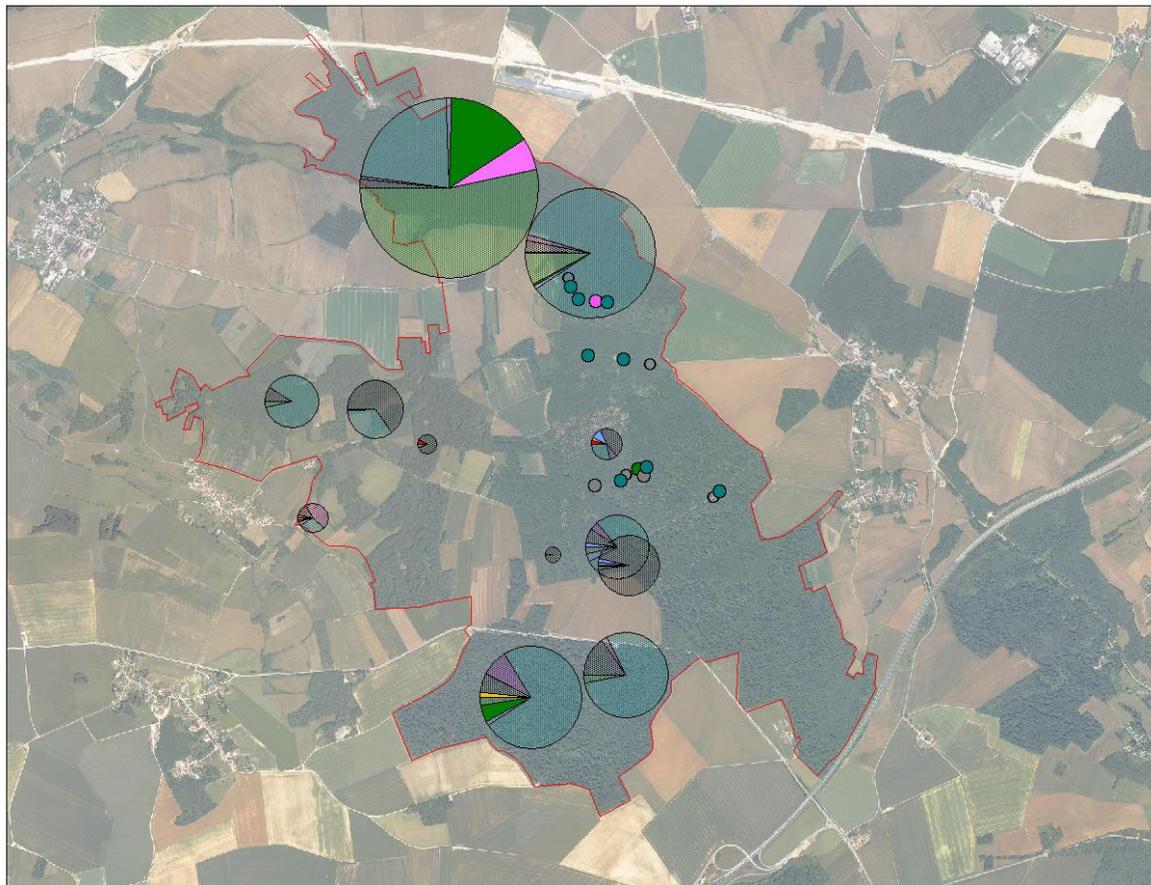
IV.4.1 Prospections des chauves-souris

Voir annexe 2 : Méthode d'inventaires pour les chauves-souris

Les méthodes d'inventaires pour les chauves-souris sont exposées dans l'annexe 2. Trois nuits ont été consacrées à la détection des chauves-souris.

Prospections de terrain et informations météorologiques		
Date	Météorologie	Commentaires
20 juillet 2011	Ciel nuageux avec averses, vent moyen, températures entre 15 et 20°C	Inventaire nocturne des chauves-souris.
21 juillet 2011	Ciel nuageux, vent moyen, températures entre 15 et 20°C	Inventaire nocturne des chauves-souris.
19 septembre 2011	Ciel nuageux, vent moyen, températures entre 15 et 20°C	Inventaire nocturne des chauves-souris

Lors des prospections, 9 espèces de chauves-souris ont été contactées (Murin à moustaches, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune, Noctule de Leisler, Grand Rhinolophe et Grand Murin) dont 2 d'intérêt communautaire (Grand Rhinolophe et Grand Murin). D'autres espèces n'ont pas pu être identifiées formellement. Il s'agit d'espèces du groupe oreillard et du groupe murin.



Sources : BIOTOPE
 Cartographie : BIOTOPE, 2012.
 Fond : IGN orthophotos



Carte 17 : Synthèse des observations de chauves-souris

IV.4.2 Les espèces d'intérêt communautaire

Deux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaires ont été contactées dans le cadre des écoutes nocturnes réalisées sur le périmètre du SIC en 2011. Il s'agit du **Grand Murin** et du **Grand Rhinolophe**.

Le Grand Murin a été observé à une seule reprise, en septembre 2011, au niveau des zones de prairies pâturées du vallon passant juste à l'est du hameau de Chaton.

Le Grand Rhinolophe a été observé à plusieurs reprises. Il est présent aux cœurs des boisements du site Natura 2000, dans le bois des Usages, le bois des Réserves et au lieu dit « les Fontaines Blanches ».

Le site Natura 2000 offre également des habitats favorables à d'autres espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire tel que le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; ces deux espèces sont potentiellement présentes mais n'ont pas été recensées en 2011.

Présentation des espèces d'intérêt communautaire observées

Le Grand Murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1324

Statut et Protection

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Indice de rareté régionale : Rare

État de conservation régionale : Mauvais



©Biotope

Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérable	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	-----------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------------	---------------------

Statut de conservation en France : (MNH&UICN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérable	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	-----------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------------	---------------------

Répartition en France et en Europe

Présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60^{ème} parallèle en Norvège.

Espèce très répandue jusqu'en Asie Centrale

En France, le Grand Murin est rencontré dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne sauf en Corse.



© Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

Description de l'espèce

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g. Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.- Museau, oreilles et patagium brun-gris.- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Biologie et Écologie

Activité :

- Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.
- Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.
- Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Régime alimentaire :

- Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélonthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des araignées, des Opilions et des Myriapodes.
- La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin soit une espèce glaneuse de la faune du sol.
- En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtillière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).

Reproduction :

- Maturité sexuelle : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.
- Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.
- Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.
- Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.
- Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Caractères écologiques :

- Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.
- Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.
- Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les effectifs ont chuté au début du XX^{ème} siècle mais une reconquête des territoires est observée depuis 1980. Aujourd'hui l'espèce est particulièrement bien représentée en France métropolitaine, mais sa répartition n'est pas homogène.

Localisation sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés en 2011 pour la rédaction du DOCOB du site Natura 2000, le Grand Murin n'a été contacté qu'à une seule reprise. Il a été observé le long d'une haie au niveau des prairies pâturées localisées juste à l'est du hameau de Chaton, sur la commune de Vendrest.

Le site Natura 2000 et les milieux environnants offrent des milieux de chasse favorables à cette espèce. Le Grand Murin affectionne les milieux forestiers et les milieux mixtes avec des haies (prairies et haies). Les importantes surfaces boisées du site Natura 2000 constituent des zones de chasse intéressantes pour le Grand Murin où il va notamment rechercher les parcelles forestières âgées offrant des sous-bois ouverts lui permettant de prélever ces proies directement dans la litière forestière.

En Île-de-France, le Grand Murin est relativement bien présent mais il reste principalement localisé en périphérie de la région. Il est absent des départements de la petite couronne et de Paris. Le sud-est de la Seine-et-Marne semble accueillir les effectifs les plus importants, comme le montrent les suivis réalisés sur les sites d'hibernation. Dans le nord du département, l'espèce ne semble pas connue (Source : BIOTOPE, 2011 - Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France : 2012-2016). La mise en œuvre de prospections complémentaires (écoute ultrasons, prospections gîtes) au niveau du site et autour permettrait de mieux

évaluer la population de cette espèce sur ce secteur.

Menaces

Principales menaces sur le site :

- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements,
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus...) réduisant les milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies,
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures,
- Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme,
- Remplacement des forêts climaciques en plantations mono-spécifiques de résineux.

Menaces générales :

- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) ;
- Fermeture totale de sites souterrains (« mise en sécurité »),
- Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...),
- Dérangement dans les sites d'hivernage dû à la fréquentation humaine, destruction dû à l'aménagement touristique du monde souterrain et à l'extension de carrières,
- Drainage des zones humides et destruction des ripisylves.

Mesures de gestion conservatoire

Mesure de gestion adaptée au site :

- Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire,
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs,
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers,
- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière,
- Adapter et limiter les éclairages publics,
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants),
- Créer un réseau de gîtes potentiels dans le bâti et conserver les gîtes favorables mis en évidence dans le cadre de l'amélioration des connaissances.

La sensibilisation et l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304

Classe : Mammifères
 Ordre : Chiroptères
 Famille : Rhinolophidés

Statut et Protection

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Indice de rareté régionale : Rare

État de conservation régionale : Mauvais



©Biotope

Statut de conservation mondial : (IUCN, 2008)

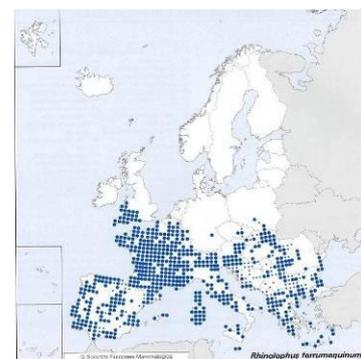
RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

Statut de conservation en France : (MNH&UICN, 2009)

RE : Espèce éteinte en métropole	CR : En danger critique d'extinction	EN : En danger	VU : Vulnérables	NT : Quasi menacée	LC : Préoccupation mineure	DD : Données insuffisantes	NA : Non applicable
----------------------------------	--------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	----------------------------	----------------------------	---------------------

Répartition en France et en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.



© Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

Description de l'espèce

- Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens
- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.
- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.
- Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.
- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair.

Biologie et Écologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières,... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm).

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction :

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2^e année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans.

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Localisation sur le site

Le Grand Rhinolophe a été contacté uniquement à quelques reprises dans le cadre des inventaires réalisés en 2011 sur le site Natura 2000. Il a été observé en vol le long de différentes allées forestières des boisements du site Natura 2000. Il est présent entre autre dans le Bois des Usages, le Bois des Réserves et au niveau des boisements « Les Fontaines Blanches ».

Les boisements du site Natura 2000 et également les quelques zones de prairie pâturée bordée de haies constituent des zones de chasse favorables à cette espèce, tout au long de la période d'activité.

L'espèce est très peu connue dans le Nord de la Seine-et-Marne (aucune mention dans le Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères de 2011) ; une mention fait état de sa présence en hiver (au moins un individu observé (Comm pers. Pierre RIVALLIN - Laurent PETTER)). En Île-de-France, la population de Grand Rhinolophe est principalement localisée dans le Vexin français (vallée de l'Epte francilienne et ses affluents et site à chiroptères du Vexin français). En Seine-et-Marne, l'espèce n'est connue que dans le sud (carrière de Mocpoix, carrière de Darvault et carrière de Saint-Nicolas). Les observations réalisées dans le reste de la région correspondent à des individus isolés. Au niveau du site Natura 2000, la mise en œuvre de recherches complémentaires au niveau et autour du site (écoute ultrasons, prospections gîtes, ...) permettrait de mieux évaluer les effectifs de Grand Rhinolophe présents sur ce secteur.

Menaces

Principales menaces sur le site :

- Modification des paysages consécutive à l'intensification ou à l'abandon de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.),
- Conversion des vieilles forêts en plantations mono-spécifiques de résineux,
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées,
- Trafic routier (collisions),
- Intoxication des animaux par l'accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produits insecticides toxiques pour le traitement des charpentes,
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible.

Menaces générales :

- Dérangement des colonies ou disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables,...),
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain),
- Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité »),
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves.

Mesures de gestion conservatoire

Les effectifs de cette espèce ont connu un effondrement drastique depuis 50 ans, les colonies de mise-bas de Belgique, de Pays-Bas et d'Allemagne ont presque toutes disparu et la population du Pays de Galles a régressé de près de 90%. Cette baisse d'effectifs a perduré jusqu'à la fin des années 80. Actuellement le Grand Rhinolophe est encore bien représenté en France avec des populations moindres dans le Nord et le Nord-Ouest, excepté en Bretagne.

Mesure de gestion adaptée au site :

- Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échancrées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations,
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements (haies notamment),
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers,
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce (maintien des haies, arbres à cavités, des pâtures et prairies de fauche),
- Créer un réseau de gîtes potentiels dans le bâti et conserver les gîtes favorables mis en évidence dans le cadre de l'amélioration des connaissances,
- Adapter et limiter les éclairages publics.

La sensibilisation et l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.



Sources : BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos



Carte 18 : Chauves-souris d'intérêt communautaire

IV.4.3 Utilisation du site par les chiroptères

Les prospections réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB ont permis d'identifier un important cortège d'espèces de chauves-souris fréquentant le périmètre du site Natura 2000 ou ses abords immédiats.

Plusieurs groupes d'espèces ont également été mis en évidence. Ils correspondent à des espèces non différenciables par la méthode d'écoute des ultrasons (cas de certains murins notamment) ou à des observations pour lesquelles les conditions d'écoute n'ont pas permis de procéder à une identification spécifique.

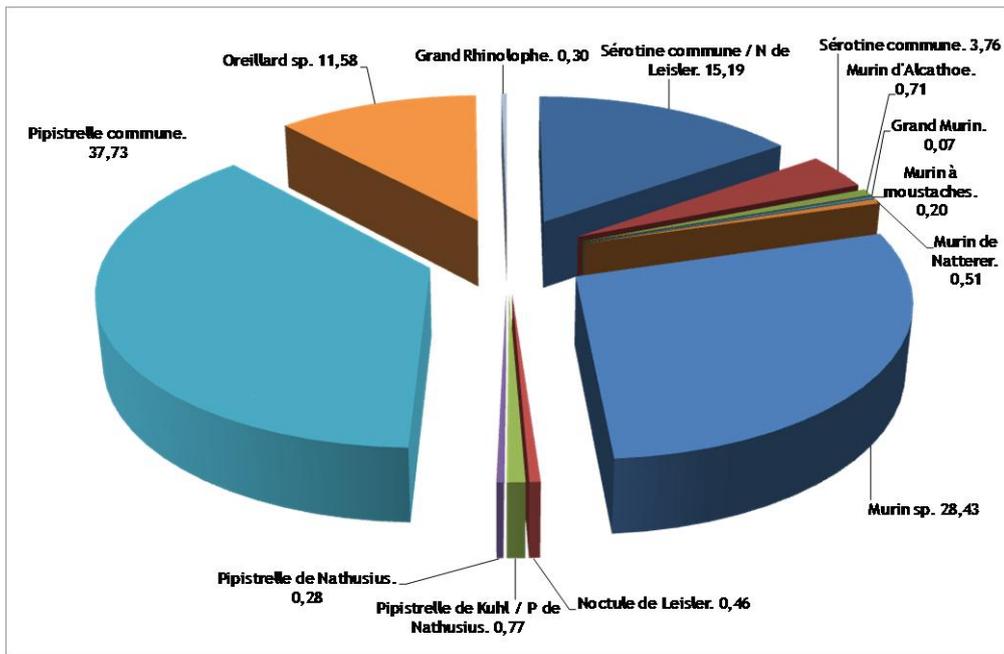
Au total ce sont donc 9 espèces de chauves-souris qui ont été identifiées sur le territoire du site Natura 2000. Trois espèces supplémentaires sont également potentiellement présentes en activité de chasse ou de transit sur le site (espèces non différenciées précisément).

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Synthèse de l'activité des chiroptères enregistrés sur le site d'étude

<i>Nom français</i>	<i>Occ.nuit</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Maximum</i>	<i>Total</i>	<i>Total après correction</i>
Sérotine commune / Noctule de Leisler	58.33%	10,39	327	374	2244
Sérotine commune	41.67%	3,08	95	111	555
Murin d'Alcathoe	25%	0,19	3	7	105
Grand Murin	2.78%	0,028	1	1	10
Murin à moustaches	2.78%	0,056	2	2	30
Murin de Natterer	5.56%	0,11	3	4	75,2
Murin sp.	100%	7,78	116	280	4200
Noctule de Leisler	11.11%	1	35	36	68,4
Pipistrelle de Kuhl / P de Nathusius	41.67%	0,58	7	19	114
Pipistrelle de Nathusius	8.33%	0,19	3	7	42
Pipistrelle commune	91.67%	25,81	300	929	5574
Oreillard sp	58.33%	1,58	20	57	1710
Grand Rhinolophe	16.67%	0,083	1	3	45

Voir Annexe 1 : Limite méthodologique



Proportion des espèces après correction des distances de détection en pourcentage



Grand Murin - *Myotis myotis* © Biotope



Oreillard roux - *Plecotus auritus* © Biotope

Milieux utilisés

Le périmètre du site Natura 2000 présente une diversité de milieux relativement importante (boisements, prairies, haies, ...) associée à une bonne richesse en insectes. Le site Natura 2000 accueille 12 espèces de chauves-souris (identifiées ou potentiellement présentes) ce qui représente 60% des espèces de chauves-souris connues en Île-de-France.

Le site Natura 2000 FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » offre essentiellement de grands types de milieux favorables aux chauves-souris que sont les boisements et les zones de bocages.

Les prairies pâturées et les réseaux de haies sont des milieux relativement riches et diversifiés en insectes. Sur le site, ces milieux restent toutefois relativement localisés essentiellement à l'est et au nord du hameau de Chaton (commune de Vendrest). Ces milieux sont exploités par différentes espèces comme les pipistrelles, les oreillards ou encore par certaines espèces de murin. Le seul

123

contact de Grand Murin a d'ailleurs été réalisé sur ce type de milieu. Le Grand Rhinolophe apprécie également ce type de milieux plus ouverts, notamment durant l'été.



Zone de prairies pâturées ou de fauche © Biotope, 2011

Les boisements constituent, sur le site Natura 2000, les principaux habitats de chasse des différentes espèces de chauves-souris contactées. Ils offrent une diversité de strates et de structures forestières constituant des habitats de chasse variés et favorables à différentes espèces de chauves-souris. Les parcelles de feuillus les plus âgées avec des sous-bois ouverts constituent des zones de chasses particulièrement intéressantes pour le Grand Murin. D'autres espèces de chauves-souris, telles que le Murin de Natterer ou encore le Murin d'Alcathoe vont plutôt exploiter les insectes présents au cœur du feuillage, que ce soit dans la canopée ou le sous-bois. Les allées forestières et lisières constituent également des zones de chasse pour les pipistrelles ou encore le Murin à moustaches et le Grand Rhinolophe.

Les boisements offrent également de nombreuses possibilités de gîtes arboricoles (loges de pic, fissures, écorces décollées...) pour les différentes espèces de chauves-souris forestières présentes sur le site. Certaines espèces de chauves-souris telles que le Murin d'Alcathoe, la Noctule de Leisler ou encore l'Oreillard roux apprécient particulièrement ce type de gîtes. Pour ces espèces, il est important de préserver sur le site Natura 2000 un réseau d'arbres morts ou vivant offrant des anfractuosités favorables à ces espèces.



Milieux forestiers © BIOTOPE, 2011

IV.5 Synthèse des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le SIC ou à proximité

IV.5.1 Espèces d'intérêt communautaire recensées

Les prospections de terrain ont ciblé trois groupes faunistiques : les insectes, les amphibiens et les chauves-souris. **4 espèces animales d'intérêt européen sont considérées comme présentes sur le site** car observées sur site en 2011.

Espèces animales d'intérêt communautaire observées sur le site NATURA 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

Code NATURA2000	Nom vernaculaire Nom scientifique	Description générale de l'habitat d'espèce
Insectes		
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Vieilles forêts de feuillus, peu exploitées
Amphibiens		
1190	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Milieux bocagers, prairies, lisières de forêt ou en contexte forestier
Mammifères (chauves-souris)		
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Prairies, marais, pelouses sèches, lisières forestières...
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats (boisements de feuillus, bocages, ripisylves, friches...)

IV.5.2 Evaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

L'état de conservation est déterminé à partir de différents critères d'appréciation. Cette évaluation sert de base à la définition des objectifs et des mesures de gestion prioritaires mises en place dans le cadre du DOCOB. Celles-ci visent au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation équivalent ou meilleur. L'évaluation initiale de l'état de conservation permet également de suivre l'évolution de ce paramètre sur le long terme.

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable lorsque :

- les données relatives à la dynamique de la population montre que l'espèce continue à évoluer favorablement ainsi que les habitats naturels où elle vit ;
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible.

Il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Évaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

<i>Espèces</i>	<i>Population</i>	<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Importance du site</i>	<i>Vulnérabilité</i>	<i>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</i>	<i>État de conservation</i>
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1083	En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est localisée au niveau des Bois des Réserves et de Montgé. Les observations de l'espèce sur le territoire du site Natura 2000 sont relativement rares, cependant de bonnes capacités d'accueil existant, il est possible que l'espèce soit assez commune.	Forêts où sont présents de vieux arbres sénescents, des arbres morts, des souches... Les habitats favorables à l'espèce ont été observés dans la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy ainsi que dans le Bois de Montgé au sud.	A priori faible	Faible	Restauration possible avec un effort modéré	Inconnu. Les niveaux de populations ne sont, à ce jour, pas déterminés A l'échelle du site, leur état de conservation est néanmoins jugé moyen.
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> 1190	En France, l'espèce a disparu successivement de la région méditerranéenne et des landes de Gascogne et s'est raréfié dans les Pays de la Loire, en Normandie, en Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, où il est parfois au bord de l'extinction. En Île-de-France, l'espèce reste très rare. Les observations de l'espèce sur le territoire du site Natura 2000 se cantonnent sur deux secteurs : le bois des Brûlis et le bois des Réserves. La population est estimée à une centaine d'individus.	Espèce traditionnelle des plaines alluviales, souvent liée aux vallées du réseau hydrographique mais également à certaines zones interfluves, aux forêts humides et au bocage bien conservé. Sur site, l'espèce a été observée en nombre important dans les ornières du chemin principal du bois des Brûlis. 3 individus et une dizaine de têtards ont également été observés dans le bois des Réserves.	Très forte voire majeure en Île-de-France	Forte	Restauration possible avec un effort modéré	Défavorable, mauvais dans le domaine biogéographique atlantique et continental. A l'échelle du site, les effectifs de cet amphibien paraissent stables.

Évaluation de l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire

<i>Espèces</i>	<i>Population</i>	<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Importance du site</i>	<i>Vulnérabilité</i>	<i>Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce</i>	<i>État de conservation</i>
Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1324	L'espèce semble en reconquête sur le territoire français après une phase de forte régression. En Île-de-France, l'espèce reste rare. A l'échelle du site, l'espèce a été observée à une seule reprise. Néanmoins, il n'apparaît pas possible de quantifier la population locale.	L'espèce fréquente prairies, pelouses sèches, lisières forestières... Sur le site Natura 2000, elle a notamment été contactée en chasse au niveau des zones de prairies pâturées du vallon passant juste à l'est du hameau de Chaton. Ce site et les milieux environnants offrent des zones de chasse favorables à cette espèce.	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort important	Mauvais en Île-de-France Inconnu sur le site
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1304	Globalement répartie à travers toute la France, l'espèce connaît néanmoins un fort déclin à l'échelle nationale. En Île-de-France, l'espèce reste rare. L'espèce a été observée sur le site à plusieurs reprises. La population fréquentant le secteur n'a néanmoins pas pu être estimée.	L'espèce fréquente les allées forestières, les prairies pâturées, les haies... Sur site, elle est présente aux cœurs des boisements, dans le bois des Usages, le bois des Réserves et au lieu dit « les Fontaines Blanches ».	Inconnue	Inconnue	Restauration possible avec un effort important	Mauvais en Île-de-France Inconnu sur le site



V. Diagnostic socio-économique

V.1 Méthodologie

Voir annexe 3 : Liste des personnes consultées

Le contexte socio-économique du site Natura 2000 présenté dans ce Document d'Objectifs présente et analyse l'ensemble des activités humaines existantes sur le site, afin de connaître leurs interactions avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Des rencontres individuelles ou collectives et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisés afin d'établir le diagnostic des activités humaines du site.

Les personnes consultées (voir annexe) sont les exploitants agricoles concernés par le site, les élus des différentes communes, des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques concernées à divers titres par le site (sociétés de chasse locales, propriétaires forestiers...). La plupart ont une bonne connaissance du territoire étudié. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

V.2 Vocations et usages passés

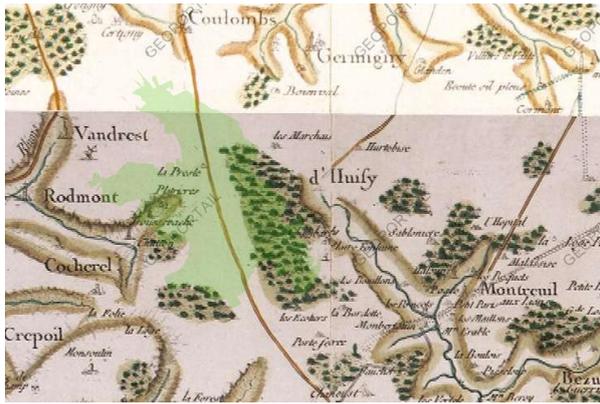
L'Orxois est un territoire fréquenté et utilisé par les hommes depuis les temps préhistoriques comme en témoignent de multiples vestiges qui ont été retrouvés sur les communes de Jaignes, Vendrest, Pierrelevée et Changis-sur-Marne. A l'époque Gallo-romaine, le territoire a accueilli également villages et « villa », détruits par les multiples invasions entre le III^{ème} et le V^{ème} siècle.

Durant le Moyen-âge, le Pays a connu un fort développement économique et démographique sous l'autorité des comtes de Champagne et de l'évêché de Meaux. C'est une période prospère où le territoire de Marne-Ourcq a assis son économie agricole. La richesse des sols a permis ensuite, à la veille de la Révolution, de placer cette région au premier rang de la production agricole.

Le XIX^{ème} siècle fut marqué par une forte évolution de l'économie agricole mais également de l'industrie, par le biais de l'exploitation du sous-sol.

La désertification rurale a marqué ensuite l'ensemble des villages. Il y a eu une forte baisse de la démographie locale jusque dans les années 70, suivie d'une forte hausse sous la pression démographique de la région parisienne.

Ainsi, l'Orxois a vécu une évolution paysagère relativement rapide, à mettre en relation avec l'évolution des pratiques culturelles et des activités économiques du territoire. Les prairies ont fortement régressé et ont été remplacées par des cultures et des boisements.



Fonds cartographique de la France du XVIII^e siècle - zoom sur le Bois des réserves, des usages et de Montgé.
© EHESS/CNRS-BNF



Fonds cartographique de la France du XIX^e siècle - zoom sur le Bois des réserves, des usages et de Montgé.
© 2011 - IGN

En ce qui concerne le site Natura 2000, la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy ainsi que le bois de Montgé sont des forêts âgées.

V.3 Activités et projets sur le site Natura 2000

V.3.1 Activités agricoles

Contexte général et occupation du sol

Le SIC « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » se situe dans une zone géographique où les agriculteurs sont en grande majorité spécialisés dans les grandes cultures.

Commune	Nombre d'agriculteurs qui exploitent des terres sur la commune	Nombre de sièges d'exploitations sur la commune	Nombre d'agriculteurs qui exploitent des terres sur le site Natura 2000	Élevage	Type d'élevage
Cocherel	9	3 dont 1 qui pratique l'élevage	2 dont 1 qui pratique l'élevage	oui	bovins
Coulombs en Valois	15	9 dont 4 qui pratiquent l'élevage dont 1 éleveur laitier	0	oui	bovins
Dhuisy	7	3 dont 1 qui pratique l'élevage	0	oui	bovins
Vendrest	11	5 dont 1 qui pratique l'élevage	6 dont 2 qui pratiquent l'élevage	oui	bovins
Autre commune : Chezy-en-Orchois	-	-	1	-	-

Sur le site, les espaces agricoles couvrent une surface d'environ 180 ha, soit 20,8 % de la surface totale du SIC :

- 154,7 ha en culture ;
- 6,95 ha en friche ;
- 9,05 ha en prairie de fauche ;
- 8,75 ha en prairie pâturée, dont la majorité se trouve sur le secteur ouest au niveau du village de Chaton.

Pratiques

Sur le site Natura 2000, 8 agriculteurs exploitent des terres, parmi eux 3 sont aussi éleveurs. Les cultures sont le plus souvent intensives et font l'objet d'apports réguliers d'intrants selon les besoins du sol après analyse.

La partie ouest du site n'a pas été remembrée, ainsi de nombreuses parcelles de très petite surface ne sont pas gérées car elles sont isolées des autres parcelles exploitées. Ces petites parcelles sont souvent d'anciennes vignes ou des petits vergers souvent en cours d'enfrichement actuellement.

A l'heure actuelle, aucune Mesure Agri-Environnementale territorialisée (MAEt) n'a été mise en place sur le site Natura 2000.

Généralités et types de cultures

Ils sont dominés par les cultures de blé, d'orge, de colza, de betteraves, de féveroles et un peu de maïs.

Les activités d'élevage sont peu présentes et occupent de faibles superficies avec au total, environ 9 ha. Les parcelles de prairie s'asséchant vite ne sont que pâturées du printemps jusqu'en août. Les parcelles de prairie plus fraîche sont fauchées une fois entre fin mai et mi-juin selon la météorologie et les regains sont ensuite pâturés d'août à mi-novembre. Des intrants sont généralement apportés une fois vers mi avril sur les prairies. La charge de bovins allaitants est de 1,5 UGB en moyenne par hectare par an.



Champs cultivés sur Vendrest © BIOTOPE, 2011



Prairie pâturée sur Chaton © BIOTOPE, 2011

V.3.2 Sylviculture

La Seine-et-Marne est légèrement moins boisée que l'Île-de-France ouest avec 133 767 ha de forêt, dont un peu plus de 96 000 ha en forêt privée (forêt de production et autres forêts). Son taux de boisement de 23 % correspond à la moyenne régionale et n'est pas loin du taux moyen national (26 %). La forêt de Seine-et-Marne a progressé d'un peu plus de 7 000 ha entre les passages de l'Inventaire forestier national réalisés en 1978 et 1994.

Les boisements représentent les principaux milieux naturels sur le territoire du site Natura 2000

« Bois des Réserves, des Usages et de Montgé ». Ils couvrent une superficie de plus de 645 hectares soit 74,7 % de la superficie du SIC.

Ces boisements présentent un caractère plus ou moins naturels, en fonction des interventions réalisées (coupes, plantations...).

Les boisements sont caractérisés par un fort morcellement du foncier au nord-ouest du site. Une multitude de propriétaires se partagent le territoire. La taille des propriétés est très variable, allant de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Il est important de rappeler que la totalité des boisements est classée en espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer (EBC) dans les documents d'urbanisme.

Propriétaires privés

★ *Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)*

Il s'agit d'un document qui fixe les orientations de gestion sylvicole par région forestière et massif forestier. Ce document a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de l'Île de France et du Centre en 2006.

Le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » se situe au sein de la région forestière du Tardenois.

Le Tardenois constitue la limite nord-est de l'Île-de-France. Il couvre 17 821 ha (8 % du territoire de la Seine-et-Marne), dont 3 811 ha boisés soit à peine 3 % de la surface boisée départementale. Cette région forestière repose sur un plateau découpé par de petites vallées. Les essences principales que l'on rencontre dans les forêts privées sur ce secteur sont essentiellement composées de chênes (51 % de la surface forestière) et de frêne (24 %). Au niveau des taillis les espèces dominantes sont le tremble et le robinier.

Au sein du site Natura 2000, la plantation d'essences indigènes est favorisée comme le chêne, le frêne ou le châtaignier.

★ *Gestion en terrain privé*

Les boisements de plus de 25 ha d'un seul tenant disposent d'un document de gestion durable des propriétés forestières : le plan simple de Gestion (PSG). Ce document précise les actions de gestion appliquées aux boisements.

En revanche, les propriétaires forestiers de moins de 25 ha d'un seul tenant peuvent désormais adhérer par période de 10 ans à un Règlement Type de Gestion (RTG) issu d'une coopérative forestière ou d'un expert. Ils peuvent aussi adhérer au Code des bonnes pratiques sylvicoles de la région Île-de-France (document approuvé par arrêté préfectoral n° 2006-104 du 20 janvier 2006). Cette adhésion atteste que le propriétaire a le souci d'une gestion durable. Elle donne accès à des aides de l'État en matière d'investissement forestier ainsi qu'à des mesures fiscales. Elle permet également de s'inscrire dans la démarche de certification régionale de la gestion durable des forêts.

De même que pour les Plans Simples de Gestion, les bonnes pratiques sylvicoles prévoient « une bonne sylviculture pour une gestion durable », c'est-à-dire :

- Réaliser en temps opportun des coupes raisonnées ;
- Garantir l'avenir des peuplements ;
- Entretenir et préserver le milieu forestier ;
- Approvisionner la filière bois ;
- Mener des actions favorables à la biodiversité.

Sur le territoire du SIC, aucun Règlement Type de Gestion n'est en vigueur. En revanche, deux Plans Simples de Gestion sont en cours de validité.

La gestion est globalement la même pour l'ensemble des PSG et reste très classique. Elle vise en particulier à tirer partie de l'existant, dans un objectif global de productivité.

- *L'exploitation des boisements à caractère naturel*

Quelques propriétaires privés exploitent des parcelles boisées pour le bois de chauffage. Un agriculteur possède plusieurs petites parcelles de bois morcelées couvrant un total de 10 ha qu'il exploite lui-même en bois de chauffage tous les 25 ans. Un autre agriculteur possède également quelques parcelles de bois non exploitées depuis 20 ans, une partie devrait être coupée en 2012 par un exploitant sylvicole.

La gestion est généralement conduite en taillis sous futaie (sur une période de 25-30 ans) avec production de bois de chauffage et support de l'activité cynégétique. Les zones de bois mûrs (de taille très variable) sont renouvelées par régénération naturelle.

- *La populiculture*

Sur le territoire du SIC, les surfaces concernées par les plantations de peupliers sont faibles (13,83 hectares). Ces peupleraies représentent 1,6 % de la couverture totale du SIC.

Les pratiques d'exploitation de peupliers sont moyennement intensives, avec un temps de rotation d'environ 25 ans (coupe rase). Deux plantations ont été détruites lors de la tempête de 1999. Une parcelle a été replantée en 2000 et une autre devrait être replantée en 2012.



Plantation de peuplier au sud-ouest du bois des Brûlis © BIOTOPE, 2011

- *La plantation des résineux*

Sur le territoire du SIC, les surfaces concernées par les plantations de résineux sont faibles (18,22 hectares). Ces résineux représentent 2,11 % de la couverture totale du SIC.

Les plantations de résineux sont principalement à base de Douglas et de Sapin pectiné.



Plantation de résineux dans le bois des Réserves © BIOTOPE, 2011

Certains chemins comportent de nombreuses ornières qui sont créées par le passage de véhicules pendant l'hiver. Ces chemins deviennent impraticables pour les véhicules, ils sont alors parfois empierrés pour les stabiliser.



Dépôts de matériaux sur le bord d'une ornière sur le chemin des Brûlis © BIOTOPE, 2011



Comblement d'un chemin par dépôts de pierres © BIOTOPE, 2011

Propriétaires publics

La forêt communale de Vendrest et de Dhuisy, gérée par l'Office National des Forêts, appartient en indivision aux communes de Vendrest pour deux tiers et de Dhuisy pour un tiers. Elle occupe une surface d'environ 160 ha et est divisée en 31 parcelles (voir Carte des peuplements de l'ONF). Cette forêt bénéficie d'un régime forestier depuis 1843.

L'Office National des Forêts a établi un plan d'aménagement qui a été révisé en 2001 pour la période 2002-2012. Dans ce document, 10 types de peuplements ont été retenus (voir Carte des

peuplements de l'ONF) :

- Les vides reboisables (Ces vides sont laissés en évolution naturelle. Aucune gestion n'est entreprise sur ces parcelles excepté la parcelle 20) ;
- Les taillis sous futaie (Depuis 1968, les coupes de taillis sous futaie ont été abandonnées) :
 - riches en réserves âgées ($N50^3 > 30$) ;
 - riches en réserves d'âge moyen ($N35^4 > 50$) ;
 - pauvres en réserves âgées ($N50 < 30$) ;
 - pauvres en réserves d'âge moyen ($N35 < 50$) ;
- Les vieilles futaies feuillues ouvertes sur régénération en cours ;
- Les plantations de feuillus ;
- Les plantations mélangées feuillues et résineuses ;
- Les jeunes futaies d'Aulne et de Bouleau ;
- Les jeunes futaies de Frêne et d'Aulne.

Par ailleurs, lors de la révision de ce plan d'aménagement, il a été décidé que la conversion des taillis sous futaie actuels tendra vers une futaie régulière en donnant une priorité au Chêne sessile dans la parcelle 10, au Chêne pédonculé dans la parcelle 11 et au Frêne dans les parcelles 11 et 19.

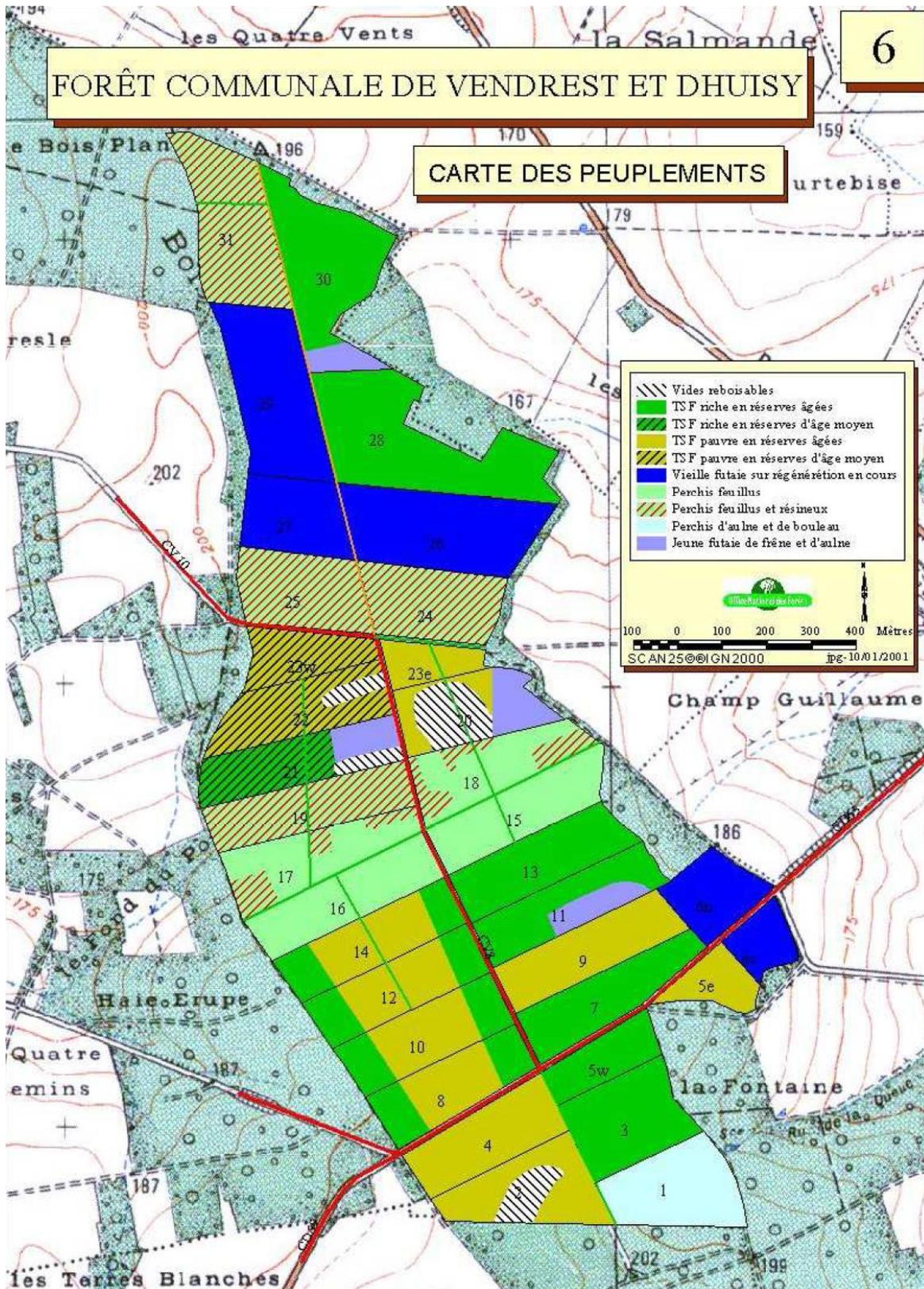
- Perchis et jeunes futaies feuillues et résineuses (GA3).

Les parcelles 1, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 25 et 31 sont parcourues par des coupes à la rotation de 5 ans. En revanche, les jeunes futaies de Frêne et d'Aulne sont parcourues par des coupes à la rotation de 7 ans.

Pour se déplacer au sein de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy, il existe trois types d'infrastructures : routes goudronnées, routes empierrées et chemins en terrain naturel (voir Carte des infrastructures de l'ONF). Chacun de ces ouvrages bénéficie d'une gestion courante (reprofilage des fossés, rebouchage de nid-de-poule...). La route forestière du bois des Réserves a été réempierrée le long des parcelles 24 à 27 en 2008, puis en continuité, le long des parcelles 28 à 30 le chemin a été refait en terrain naturel en 2011. Lors de débardage de bois, des ornières ont été creusées. Celles-ci seront rebouchées afin de remettre le chemin en état mais un fossé existant sera entretenu sur le côté du chemin. Ce type d'aménagement est favorable au maintien des populations de Sonneur à ventre jaune. Le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy est en projet pour 2013, il est prévu de prendre en compte la présence du Sonneur à ventre jaune dans la gestion des infrastructures.

³ N50 : nombre de réserve d'un diamètre supérieur à 50 cm

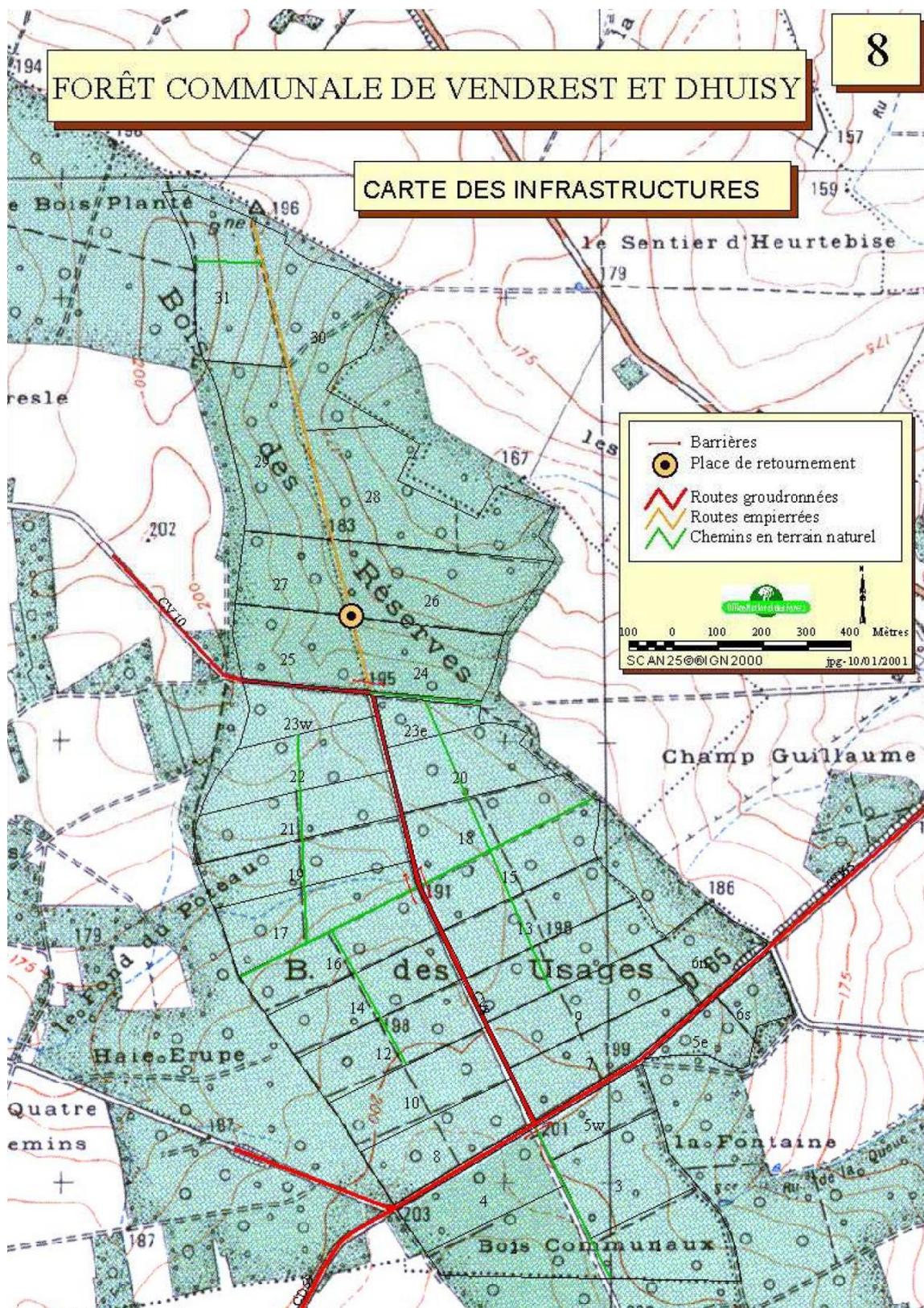
⁴ N35 : nombre de réserve d'un diamètre supérieur ou égal à 35 cm



Source : Carte des peuplements, Forêt communale de Vendrest et Dhuisy (ONF, 2002)

FORÊT COMMUNALE DE VENDREST ET DHUISY

CARTE DES INFRASTRUCTURES



Source : Carte des infrastructures, Forêt communale de Vendrest et Dhuisy (ONF, 2002)

V.3.3 Activités de loisirs

Chasse

★ *Type de chasse*

L'ensemble du site Natura 2000 est chassé. Sur le site, il existe une Association Communale de Chasse non agréée (ACC), une société de chasse qui loue les bois de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy (bail de 9 ans) et 4 chasses privées.

L'ACC de Chaton est dirigée par un président et concerne un regroupement de chasseurs avec mise en commun du territoire. Cette association regroupe environ 25 fusils qui chassent environ une fois par mois le petit et le grand gibier sur des terres de Vendrest.

La forêt communale de Vendrest et Dhuisy loue un bail de chasse (2009-2019) de 25 fusils à une association de chasse de commerçants de Rungis. La chasse a lieu le lundi tous les 15 jours en période d'ouverture de chasse.

Les quatre autres territoires privés sont de taille variable :

- Un territoire de chasse comprend environ 40 hectares au nord du site (20 fusils),
- Un territoire sur deux secteurs différents couvre environ 35 ha (25 ha au nord et 15 ha au centre-est),
- Un territoire couvre 41 ha (20 ha au centre-sud et 21 ha à l'extrémité sud) pour environ 25 fusils,
- Un territoire couvre environ 210 ha sur toute la partie sud (environ 35 fusils).

★ *Espèces chassées*

La chasse pratiquée sur le site Natura 2000 vise différents types de gibier. La zone étant essentiellement boisée, c'est surtout la chasse du grand gibier en battue qui est pratiquée. La chasse du grand gibier concerne le Chevreuil (plan de chasse préfectoral) dont les effectifs sont évalués entre 25 et 30 individus aux 100 ha boisés avant chasse (bon niveau de population) et le Sanglier dont les effectifs sont évalués entre 10 et 20 individus aux 100 ha boisés avant chasse (bon niveau de population également).

La chasse du petit gibier concerne la petite faune de plaine telle que le faisan, le lièvre (plan de chasse préfectoral), quelques lapins, la Perdrix grise (dans les zones de plaines), le Renard et les oiseaux migrateurs (Pigeon ramier, Bécasse des bois, grives).

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique « Marne et Ourcq » concerne l'intégralité des communes de Dhuisy et de Cocherel. La commune de Vendrest n'en fait pas partie. Ce GIC a été constitué en 2006 pour gérer la population de lièvre (comptage IKA et plan de chasse préfectoral). L'Indice Kilométrique d'Abondance (I.K.A) du Lièvre est passé de 1,5 en 2006 à 6 en 2011.

★ *Modes de chasse*

Plusieurs modes de chasse sont utilisés sur le site en fonction du gibier visé.

➤ Chasses à tir

❖ *En battue*

Le mode de chasse le plus pratiqué sur le site est la chasse au gros gibier en battue avec des chiens.

❖ *Devant soi, avec chien*

❖ *L'approche, l'affût*

La chasse à l'approche ou à l'affût est un mode de chasse solitaire. Ce mode de chasse est très peu pratiqué sur le site. Deux lieutenants de l'ouvèterie interviennent sur le site et procèdent à des tirs de nuit sur des Renards.

➤ Chasses traditionnelles

❖ *La vènerie sous terre*

Ce mode de chasse concerne le Renard. Il consiste à employer des petits chiens de terriers qui se glissent dans les galeries et tentent d'acculer le Renard dans un cul de sac. Les animaux sont ensuite déterrés par les chasseurs. Ce type de pratique est rare sur le site, il n'a pas été pratiqué depuis 3 ans mais si des terriers de Renard sont repérés, des déterrages peuvent être menés.

➤ Le piégeage

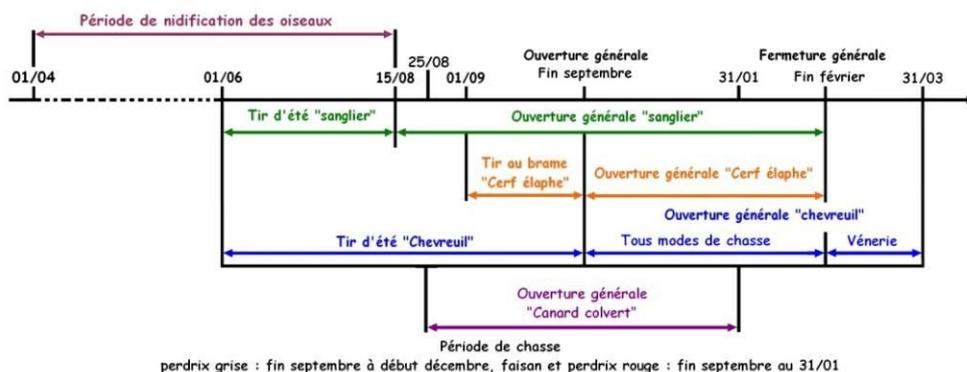
Le piégeur doit être muni d'un agrément préfectoral qui lui permet d'exercer. La principale espèce piégée est le Renard. Deux gardes privés piégeurs agréés interviennent ponctuellement sur le sud du site.

★ *Périodes de chasse*

La réglementation encadre strictement la pratique de la chasse et notamment les périodes d'autorisation des différents types de chasse.

Les premières ouvertures concernent notamment le gros gibier (sanglier, chevreuil) qui peut être tiré, sous certaines conditions, dès le mois de juin.

La chasse est pratiquée pendant l'automne et l'hiver, et prend fin à la fin du mois de février.



Source : Fédération des Chasseurs 77

★ *Pratiques de gestion*

Une charte concernant l'agrainage a été réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne. Chaque société de chasse qui agraine doit adhérer à cette charte. Cette charte mentionne notamment les modes d'agrainage ainsi que les produits autorisés et non autorisés.

Sur le site, des compléments alimentaires sont apportés de manière ponctuelle et très localisée par le biais de points d'agrainage (maïs).



Sel entreposé en forêt à destination des chevreuils © BIOTOPE, 2011



Maïs déposé en linéaire à destination des sangliers © BIOTOPE, 2011



Agrainoir à maïs pour sangliers entreposés en forêt © BIOTOPE, 2011



Goudron badigeonné sur des arbres pour les sangliers © BIOTOPE, 2011

Pêche

L'absence d'étangs et de rivières ne permet pas la pratique de la pêche sur le site Natura 2000. Aucune société de pêche n'est donc connue des services de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Randonnées pédestre et équestre

Voir carte 19 : Localisation des chemins de randonnée

Afin de découvrir le Pays de l'Ourcq, deux itinéraires de petite randonnée passent au sein du site Natura 2000 (voir Carte 19. Localisation des chemins de randonnée) :

- Les vallons de Coulombs : balade de 19 km traversant le site Natura 2000 d'est en ouest permettant de relier le village de Dhuisy à celui de Chaton.
- Les coteaux de Vendrest : balade de 16,5 km traversant une petite partie du site Natura 2000 au niveau du bois de Beauregard.

Ces sentiers semblent cependant peu fréquentés. Au niveau des forêts, celles-ci présentent peu d'attrait particulier pour le public. La fréquentation est uniquement locale et issue des communes limitrophes de Chaton, Vendrest et Dhuisy. Cette fréquentation est essentiellement concentrée aux périodes de cueillette (muguet, champignons, châtaignes). Ces itinéraires de randonnée sont décrits dans le TopoGuides® « Le Pays de l'Ourcq et le Pays Fertois...à pied ».

Il n'existe pas de structure aménagée spécifiquement en vue de l'accueil du public (parking, aire de jeux....). Le stationnement se fait le long des routes publiques traversant la forêt.

Par ailleurs, le centre équestre de Dhuisy utilise les sommières (clairières allongées) de la forêt pour des promenades à cheval par petits groupes (3 à 5 personnes) de façon sporadique.

Activités naturalistes

Aucune activité naturaliste n'a été répertoriée sur le site. L'ONF et Seine-et-Marne Environnement ne sont pas sollicités pour organiser des animations dans les forêts du site.

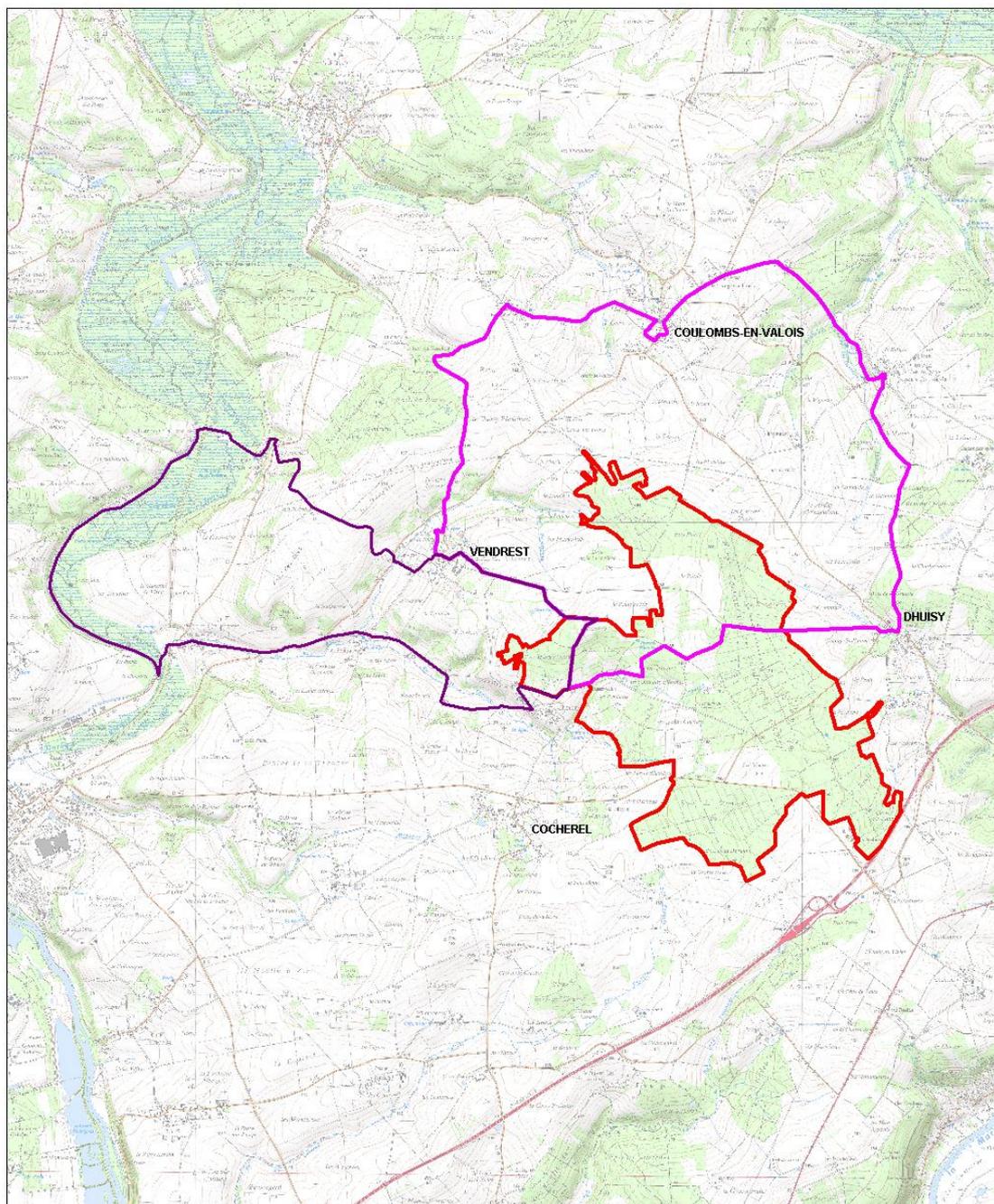
Loisirs motorisés

Sur le site Natura 2000, la pratique des loisirs motorisés (quads et motos) existe. Ces véhicules fréquentent occasionnellement l'ensemble du site Natura 2000 dès lors que la largeur des chemins empruntés permet le passage des engins motorisés. Cette pratique engendre une dégradation des chemins notamment dans les secteurs où le Sonneur à ventre jaune est présent.

Dans le but de mieux protéger le Sonneur à ventre jaune sur la commune de Vendrest, un arrêté communal n°2001-02 interdisant la circulation des 4x4 sur les chemins communaux a été érigé le 23 janvier 2001.



Panneau d'affichage de l'arrêté municipal lors de son installation © Stéphanie ARNAUD, 2011



- Périmètre du site Natura 2000
- Balade : les coteaux de Vendrest
- Balade : les vallons de Coulombs



Sources : DRIEE IDF, FF randonnée
 Cartographie : BIOTOPE, 2012.
 Fond : IGN scan 25

Carte 19 : Localisation des chemins de randonnée

V.3.4 Décharges sauvages

Quelques décharges sauvages comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts... ont été recensées sur le site. Ces dépôts sont peu fréquents mais sont répartis sur l'ensemble du site Natura 2000 (voir atlas carte 20. Localisation des dépôts sauvages). Des dépôts de tôles et un réfrigérateur ont été observés le long d'une petite allée des Brûlis au nord du site, un matelas est entreposé sur une petite allée forestière de la forêt communale en bordure de la route goudronnée qui relie Vendrest à la D 65, des dépôts de pierres ont été faits sur une allée forestière au Roseau Fontaine, des déchets verts et de démolition ont été déversés dans une mare d'effondrille dans le boisement au nord du Pré Macret et des pneus ont été déposés sur une place de stockage de bois le long de la D 401 en bordure du bois de Montgé. Certaines décharges concernent directement des habitats d'intérêt communautaire et constituent en outre un désagrément pour l'environnement local.



Ancien réfrigérateur entreposé en forêt © BIOTOPE, 2011



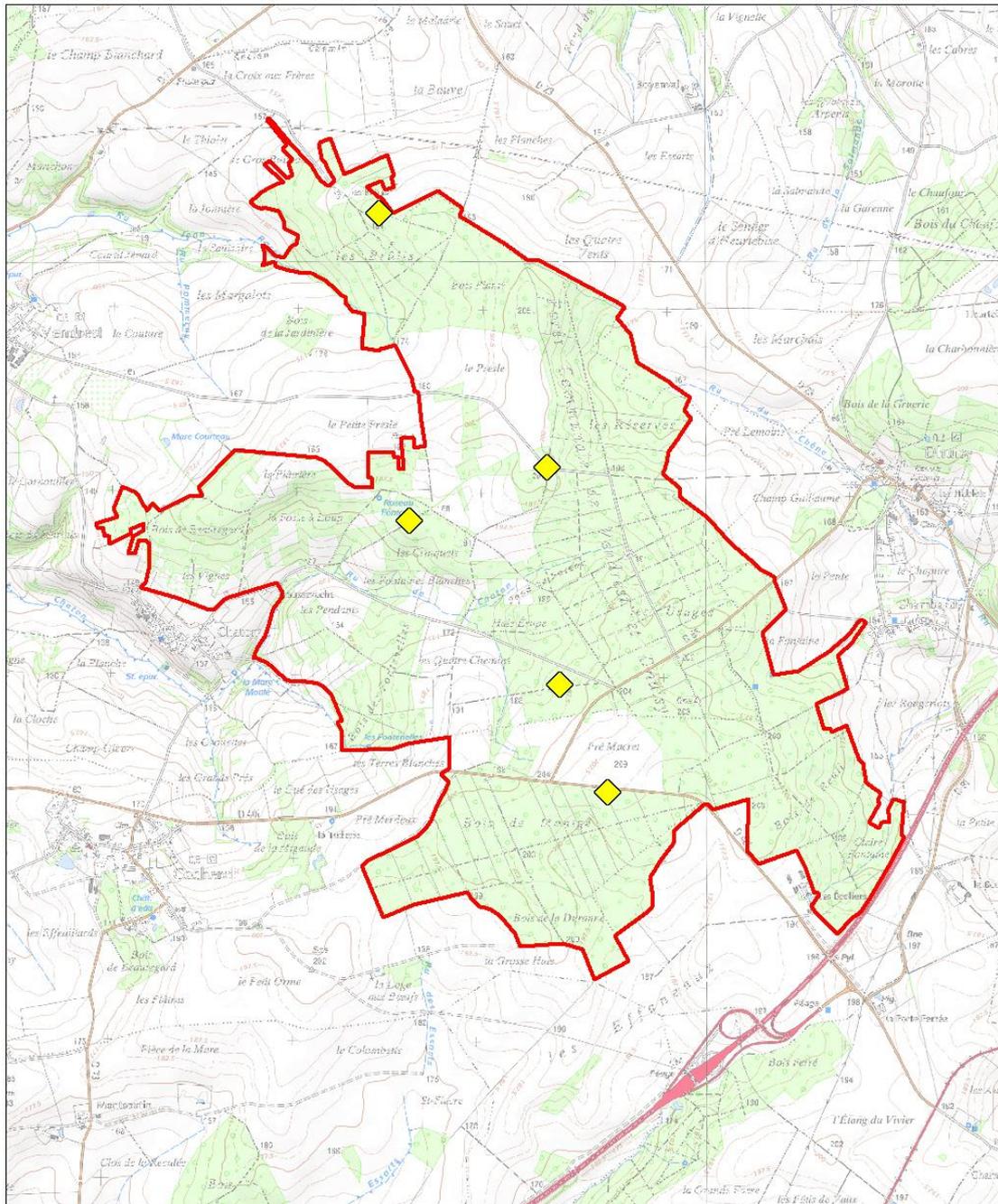
Tôles entreposées en forêt © BIOTOPE, 2011



Pneus entreposés en forêt © BIOTOPE, 2011



Gravats entreposés en forêt © BIOTOPE, 2011



- Périmètre du site Natura 2000
- ◆ Dépôts sauvages : Matelas, pneus, gravats...



Sources : DRIEE IDF
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25

Carte 20 : Localisation des dépôts sauvages

V.3.5 Projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement

Un seul projet a été identifié en limite extérieure sud du site Natura 2000. Il s'agit d'un projet de Pôle d'activité intercommunal au lieu-dit « les Effaneaux » sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde. Ce secteur se localise sur des terrains agricoles le long de la RD 401 au droit de l'échangeur n°19 de Montreuil-aux-Lions sur l'A4. Ce projet concerne l'implantation d'un parc logistique couvrant environ 60 ha. Il sera composé de six unités, cinq unités de bâtiments constitueront le parc logistique tandis qu'une parcelle de 5 ha sera vouée à l'installation de PME-PMI. Le site sera entouré de quelques plantations paysagères et plusieurs bassins d'eaux pluviales seront localisés le long de l'A4 et de sa bretelle. Une desserte unique bordera le site au nord-ouest et sera reliée à la RD 401 par un rond-point. L'étude d'incidence réalisée en 2007 (ECOSPHERE) a conclu qu'il ne pouvait y avoir de déplacements réguliers de Sonneur à ventre jaune sur le secteur projeté mais que quelques individus erratiques pouvaient s'y trouver. Le secteur concerné par le projet ne comporte aucun habitat de reproduction possible pour le Sonneur à ventre jaune.

Extrait de l'étude d'incidences :

Compte tenu de la localisation des zones d'emprise par rapport au futur site Natura 2000 et des capacités de déplacement du Sonneur à ventre jaune, le projet est susceptible d'avoir les effets suivants :

- création d'habitats provisoires (flaques, ornières...) en période de travaux susceptible d'attirer des individus de Sonneur à ventre jaune et possibilité de destruction de l'espèce sur le chantier ;
- risques de perturbation de la mouillère, habitat potentiel pour le Sonneur à ventre jaune, en période de chantier ;
- destruction ponctuelle d'habitats terrestres potentiellement fréquentés par le Sonneur à ventre jaune : il s'agit de faibles surfaces de milieux herbacés dans lesquels l'espèce peut se déplacer et se nourrir.

Au final, les risques d'impacts générés par le projet sur le Sonneur à ventre jaune sont faibles. Les possibilités de mortalité de quelques Sonneurs et de dégradation d'un habitat potentiel de reproduction (mouillère) rendent cependant nécessaire la mise en œuvre de mesures de précaution consistant en :

- la pose de dispositifs hermétiques pour empêcher la pénétration de l'espèce sur le site du projet en phase de chantier,
- le strict respect du périmètre du projet au droit de la mouillère, c'est-à-dire dans la limite du chemin agricole existant, afin d'éviter tout dépôt de terre ou mouvement d'engins sur la parcelle.

Ces mesures seront suffisantes pour réduire de manière significative les incidences du projet sur le site Natura 2000 et l'espèce d'intérêt communautaire ayant justifié sa désignation. Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

Lors des inventaires menés en 2011, nous avons prospecté les abords du site Natura 2000 afin de cartographier les milieux potentiellement favorables au Sonneur à ventre jaune comme habitats de reproduction ou de déplacement. Lors de ces prospections, nous n'avons pas noté la présence de la prairie comportant la mouillère dont il est question dans l'étude d'incidences.

V.4 Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des activités humaines recensées sur le site Natura 2000 et analyse les effets des pratiques et usages vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

<i>Activités</i>	<i>Personnes ou structures concernées</i>	<i>Pratiques</i>	<i>Localisation</i>	<i>Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Personnes ou organismes consultés</i>
Activités agricoles : cultures	Exploitants agricoles	Production de céréales, oléagineux et protéagineux	Parcelles agricoles du site, en particulier sur la partie centrale du site.	<ul style="list-style-type: none"> - Eutrophisation des milieux herbacés et aquatiques - Pollutions par les pesticides <p>Effet négatifs sur les différents habitats naturels terrestres et aquatiques, mais également sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et entretien de jachères. <p>Effet positif sur la végétation, les insectes, les chiroptères (terrain de chasse)</p>	Agriculteurs, chambre d'agriculture, DDT 77
Activités agricoles - Prairies	Exploitants agricoles	Production fourragère et pâturage	Parcelles agricoles du site, en particulier au centre-ouest du site vers Chaton.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de prairies fraîches <p>Effet positif sur certains habitats ouverts d'intérêt communautaire et sur les espèces fréquentant ces milieux (chiroptères en chasse, Écaille chinée potentielle).</p>	Agriculteurs, Chambre d'agriculture, DDT 77



Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Activités	Personnes ou structures concernées	Pratiques	Localisation	Effets sur les habitats et/ou sur les espèces d'intérêt communautaire	Personnes ou organismes consultés
Sylviculture : propriétaires privés	Propriétaires privés, CRPF	Exploitation de bois de chauffage, plantation et exploitation de peupliers	Les boisements privés sont bien représentés sur l'ensemble du site et leur exploitation est assez développée (2 Plans Simples de Gestion).	Une exploitation trop intensive peu localement nuire aux espèces appréciant les vieux bois (chiroptères dont le Grand Murin et le Grand Rhinolophe, le Lucane cerf-volant). L'impact de l'implantation des peupliers dépend, quant à lui de l'entretien prodigué. Dans certains cas, des habitats d'intérêt communautaire peuvent se développer en sous-étage. Ces plantations occupent néanmoins des terrains souvent favorables aux communautés végétales de type prairial.	CRPF
Sylviculture : propriétaires publics (forêt communale de vendrest et Dhuisy)	Communes de Vendrest et de Dhuisy, ONF	Gestion sylvicole définie dans le plan d'aménagement 2002-2012, production de bois	Forêt communale de Vendrest et de Dhuisy	- Reboisement à l'aide d'espèces indigènes - Coupe sélective de bois	Communes de Vendrest et de Dhuisy, ONF
Chasse	Chasseurs	Chasse, agrainage	Activité pratiquée sur l'ensemble du site Natura 2000	- Agrainage	Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne, agriculteurs, élus locaux
Promenades, sorties naturalistes	Randonneurs, naturalistes, associations de protection de la nature, ONF	Promenades, découverte des milieux naturels, observation de la faune, loisirs motorisés	Fréquentation relativement faible (présence de deux sentiers de découverte)	- Impacts par circulation d'engins motorisés sur les chemins (un arrêté municipal a été pris sur la commune de Vendrest)	FFRandonnée, ONF, Maison de l'environnement de Seine-et-Marne, commune de Vendrest
Projets d'aménagement	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	Projet de création d'une ZAC	Zone des Effanaults, en bordure extérieure sud du site Natura 2000	- Perturbation possible de déplacement d'espèces par modification de structure du sol (bitume)	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq



VI. Ajustement du périmètre

Les inventaires naturalistes et les démarches de concertation réalisées dans le cadre du document d'objectifs ont montré la nécessité de modifier les limites du site (SIC).

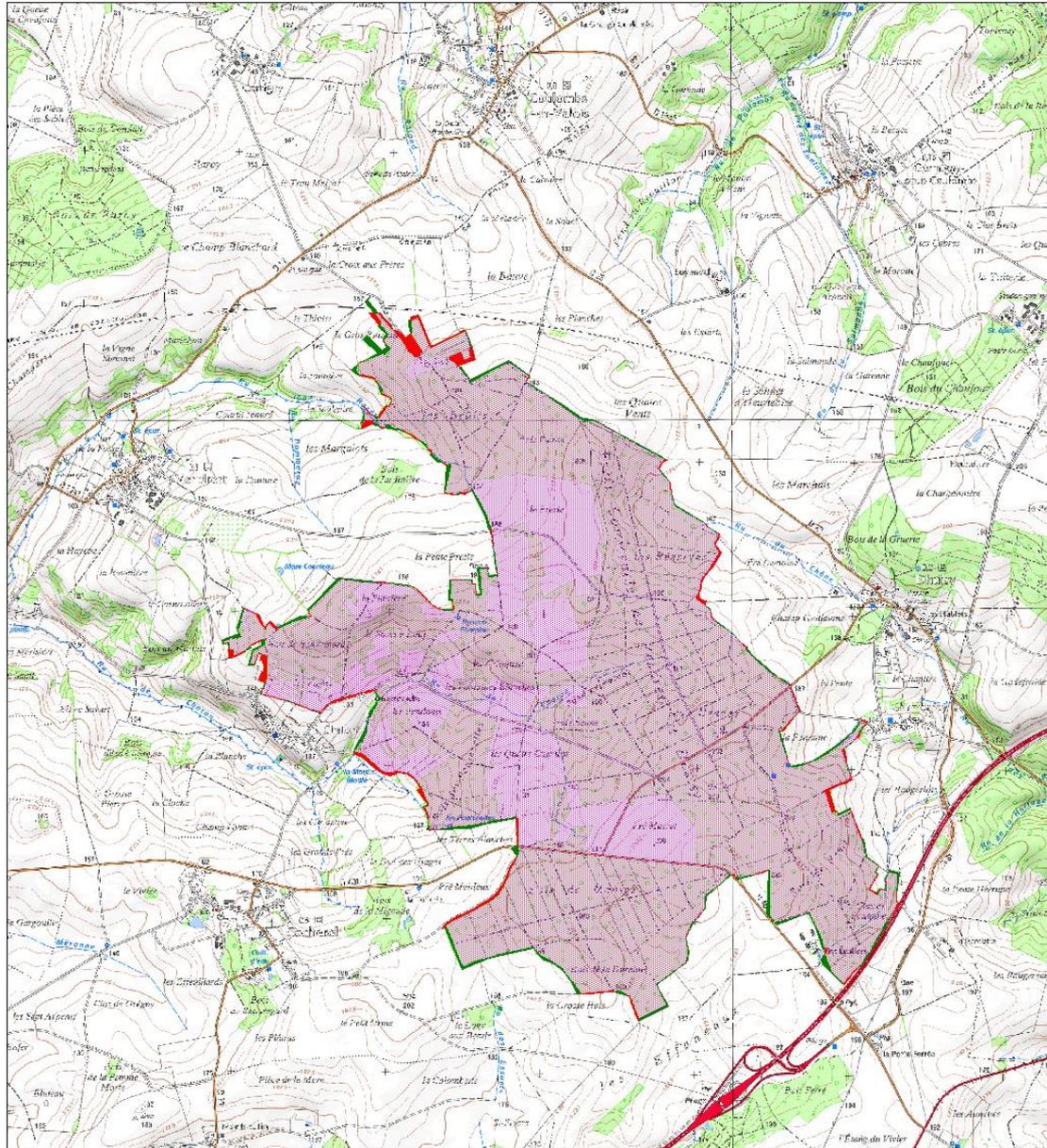
Les objectifs de l'ajustement du périmètre sont :

- De mettre globalement en cohérence les objectifs de conservation proposés dans le document d'objectifs et les limites du SIC ;
- D'affiner globalement les limites du site en s'appuyant sur un support cartographique récent (Scan 25 année 2011) ;
- D'appuyer les limites sur les milieux naturels en excluant les secteurs sans enjeux de conservation qui sont situés à la marge du site ;
- De recalculer le périmètre dans la mesure du possible sur les limites de parcelles cadastrales afin de faciliter la mise en œuvre du DOCOB ;
- De rechercher à appuyer les limites sur des repères visibles et facilement localisables sur le terrain tout en privilégiant la cohérence naturaliste.

Des ajustements mineurs de périmètres sans consultation des communes et EPCI territorialement concernés par la modification de périmètre, considérés comme étant « dans l'épaisseur du trait », intervenant à l'occasion d'un changement d'échelle de la carte d'un site (par exemple lors de l'élaboration du DOCOB) sont possibles, leurs modalités sont précisées dans les deux circulaires et la note suivantes :

- Circulaire DNP/SDEN n°2005/1 du 4 février 2005 relative aux instructions techniques pour les procédures de proposition des sites Natura 2000 et les modifications de données concernant les sites déjà proposés ;
- Circulaire DNP/SDEN n°2008/1 du 6 mai 2008 relative aux évolutions du réseau Natura 2000 (hors marin) et aux instructions pour la proposition de sites nouveaux ou la modification de sites existants ;
- Note d'information du 4 janvier 2012 de la Directrice de l'eau et de la biodiversité aux DREAL relatif aux changements de périmètre des sites.

La carte « Proposition d'ajustement du périmètre du site » présente le périmètre initial ainsi que le périmètre corrigé du site Natura 2000.



- Périmètre du site Natura 2000 initial
- Ajustement positif
- Ajustement négatif



Sources : DRIEE IDF et DDT 77
Cartographie : BIOTOPE, 2013.
Fond : IGN scan 25

Carte 21 : Proposition d'ajustement du périmètre du site

VII. Enjeux de conservation

Après avoir développé les diagnostics écologique et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux sont deux étapes indispensables. Elles permettent en effet de préciser les objectifs de développement durable et de prioriser les actions qui seront proposées.

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont :

- L'état de conservation de l'habitat ou de l'espèce (lorsqu'il est établi) à l'échelle du site ;
- La représentativité de l'habitat ou l'étendue de la population sur le site Natura 2000 ;
- Les menaces pesant sur l'habitat sur le site ;
- La faisabilité de la mise en œuvre de mesures de conservation ou de restauration de l'habitat ou de l'espèce au vu du contexte socio-économique.

Chaque critère a des niveaux d'enjeux qui varient le plus souvent de mauvais à bon. La hiérarchisation des critères est qualitative.

La détermination d'un enjeu fort pour un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

VII.1 Les habitats d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>État de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Formation aquatique à potamot (code Natura 2000 : 3150-1)	0,04 ha, soit 0,005 % de la surface du site	Bon	Forte fréquentation animale des berges de la mare	Éviter l'hypertrophisation du milieu Limiter l'envasement Curage partiel	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Financements Agence de l'Eau	Moyen
Pelouse calcaire (code Natura 2000 : 6210-15)	0,17 ha soit 0,02 % de la surface du site	Mauvais	Fermeture du milieu par colonisation naturelle par les graminées sociales et les ligneux	Débroussaillage des ligneux et des graminées avec exportation des produits Pâturage extensif Proscrire les plantations de résineux ou de feuillus	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats, de la charte Natura 2000	Fort
Mégaphorbiaie (code Natura 2000 : 6430-1)	0,13 ha soit 0,01 % de la surface du site	Moyen	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les ligneux Boisement artificiel Eutrophisation du milieu pour le sous-type mésotrophe	Éviter l'eutrophisation du milieu et la fermeture par les ligneux	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Moyen
Prairie maigre de fauche (code Natura 2000 : 6510-4, 6 et 7)	9,05 ha soit 1,05 % de la surface du site	Moyen	Sur-pâturage, eutrophisation du milieu	Limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation Fauche tardive avec exportations des produits, maintien de secteurs fauchés et non fauchés Contrôle de l'extension des ligneux	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort



Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>État de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Aulnaies-Frênaies (code Natura 2000 : 91E0*)	5,36 ha, soit 0,62 % de la superficie du site	Moyen	Gestion inadaptée des bois Boisement artificiel (peupliers)	Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Financements Agence de l'Eau	Moyen
Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à Houx (code Natura 2000 : 9120-2)	31,66 ha, soit 3,66 % de la superficie du site	Moyen	Gestion inadaptée des bois Boisement artificiel (peupliers et résineux)	Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Moyen
Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (code Natura 2000 : 9130-3)	328,42 ha, soit 38 % de la superficie du site	Moyen à bon	Gestion inadaptée des bois Boisement artificiel (peupliers et résineux)	Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Moyen

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »
Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Habitat d'intérêt européen</i>	<i>Superficie et couverture relative sur le site</i>	<i>État de conservation de l'habitat sur le site</i>	<i>Menaces pesant sur l'habitat sur le site</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Hêtraies-chênaies à Mélique à une fleur (code Natura 2000 : 9130-4)			Gestion inadaptée des bois Boisement artificiel (peupliers et résineux)	Gestion extensive : éviter les coupes à ras, favoriser la diversité des strates et des espèces, interdire les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintenir une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Moyen
Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère élevée (code Natura 2000 : 9160-2)	59,02 ha, soit 6,83 % de la superficie du site	Moyen à bon	Gestion inadaptée des bois Boisement artificiel (peupliers et résineux)	Gestion extensive : interdire les coupes rases, favoriser la diversité des strates, éviter les plantations, privilégier les espèces autochtones Maintien d'une dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts Réduire les surfaces de coupe pour ne pas accentuer l'engorgement	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Financements Agence de l'Eau	Fort

VII.2 Les espèces d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation						
Espèce d'intérêt européen	État de conservation des populations de l'espèce sur le site	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce	Niveau d'enjeu
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> (code Natura 2000 : 1083)	Inconnu	Forêts où sont présents de vieux arbres sénescents, des arbres morts, des souches... État de conservation moyen à bon	Sylviculture intensive conduisant à la réduction du bois mort	Conserver les vieux arbres Limiter l'entretien des vieilles forêts	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Faible
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> (code Natura 2000 : 1190)	Stable	Prairies, lisières de forêt ou en contexte forestier (notamment au niveau de chemins et de clairières ou encore de parcelles de régénération) État de conservation moyen à bon	Circulation de véhicules (tracteurs, camions, quads...)	Maintien des mares forestières et autres dépressions Préservation des berges des mares des impacts du bétail (piétinement, déjections) à l'aide de clôtures, d'abreuvoirs et de gués aménagés Maintien des activités rurales produisant des ornières dans les forêts et les prairies Gestion des périodes de gros travaux type débardage, réparation ou création de clôtures ou de parc de contention du bétail afin d'éviter le passage des engins au printemps et au début de l'été pour permettre la reproduction et la métamorphose des têtards	Le maintien et l'amélioration des habitats du Sonneur à ventre jaune sont envisagés : - dans le cadre de contrats Natura 2000 ; - par intégration des besoins des espèces d'intérêt européen dans d'autres programmes locaux (ex. : SAGE) ; - dans le cadre de la Charte Natura 2000.	Très fort

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »
Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation

<i>Espèce d'intérêt européen</i>	<i>État de conservation des populations de l'espèce sur le site</i>	<i>Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site</i>	<i>Menaces générales pesant sur l'espèce</i>	<i>Modalités de gestion conservatoire</i>	<i>Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'espèce</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>
Grand Murin <i>Myotis myotis</i> (code Natura 2000 : 1324)	Inconnu	Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus Territoires de chasse : sous-bois peu denses, prairies et pelouses où la végétation est rase	Dérangement, diminution des ressources alimentaires, développement des éclairages sur les édifices publics Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien de boisement avec des sous-bois ouverts Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieu agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	Indéterminé
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (code Natura 2000 : 1304)	Inconnu	Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus Territoires de chasse : forêts, haies, prairies, pelouses...	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien des zones humides et ripisylves Réduction de l'usage des produits phytosanitaires en milieu agricole et forestier, sur le bétail, dans le bâti et sur la voirie Maintien voire restauration des corridors écologiques (réseaux de bosquets, haies, alignements d'arbres...)	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Entretien conduit par le Conseil Général de Seine-et-Marne	Indéterminé

VII.3 Synthèse des enjeux et des priorités d'actions identifiés sur le site

L'analyse des enjeux de conservation sur le territoire du site Natura 2000 montre une importance particulière des nombreux habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Ainsi, parmi les 8 identifiés, 3 représentent des enjeux forts.

Des enjeux forts ont été identifiés sur des habitats de frênaie-chênaie subatlantique à Primevère élevée, sur les vestiges de pelouses sèches en cours de colonisation, mais également sur des habitats de type prairiaux à caractère humide.

Les habitats de types ouverts ou humides représentent des enjeux moyens du fait des menaces qui pèsent sur eux ou de leur faible représentativité. Il s'agit notamment de la formation aquatique à potamot, de la petite mégaphorbiaie et des aulnaies-frênaies. Les importantes surfaces et la qualité (moyenne à bonne) des hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois ou à Mélisse à une fleur représentent une richesse moyenne du territoire du site Natura 2000.

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site peuvent, elles aussi, être hiérarchisées en fonction des enjeux écologiques qu'elles représentent.

Les principaux enjeux mis en évidence concernent la présence du Sonneur à ventre jaune. Au vu de l'importance de la population présente sur le site et de sa rareté en Île-de-France, sa conservation doit faire l'objet d'une attention particulière dans la définition du programme d'actions.

Les enjeux sont faibles concernant le Lucane cerf-volant sur le site.

Les enjeux sont indéterminés pour les deux espèces de chiroptère, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe, présentes en chasse sur le site et dont les populations dans l'environnement du site restent mal connues.

VIII. Bibliographie

❖ RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

■ BOTANIQUE

- ARNAL G., 1996 - LES PLANTES PROTÉGÉES D'ÎLE-DE-FRANCE. COLL. PARTHÉNOPE. BIOTOPE, PARIS.**
- BARDAT J., BIRET FR., BOTINEAUM., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 - PRODRÔME DES VÉGÉTATIONS DE FRANCE. MNHN, PARIS. 171 P.**
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004A - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TOME 4 : HABITATS AGRO-PASTORAUX - VOLUME 1. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 539 PAGES.**
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORY C., DENIAUD J., 2004B - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TOME 4 : HABITATS AGRO-PASTORAUX - VOLUME 2. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 468 PAGES.**
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B., PESCHADOUR F., 2002 - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TOME 3 : HABITATS HUMIDES. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 455 PAGES.**
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001B - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TOME 1 : HABITATS FORESTIERS - VOLUME 2. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 423 PAGES.**
- BENSETTITI F., RAMEAU J.C., CHEVALIER H., BARTOLI M., GOURC J., 2001A - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - TOME 1 : HABITATS FORESTIERS - VOLUME 1. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS. 339 PAGES.**
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. (COORD.), 1997 - CORINE BIOTOPES. ENGREF, NANCY, 175 P.**
- BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991. LA FLORE D'EUROPE OCCIDENTALE. EDITIONS ARTHAUD, PARIS. 544 PP.**
- BONNIER, G., 1911-35. FLORE COMPLÈTE ILLUSTRÉE. RÉÉD.1986, BELIN, PARIS, 346 P.**
- BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. GUIDE DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX DE LA RÉGION PARISIENNE. EDITION BELIN : 639 P.**
- BOURNERIAS M., PRAT D. ET AL., 2005. LES ORCHIDÉES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG, DEUXIÈME ÉDITION. COLLECTION PARTHÉNOPE, ÉDITION BIOTOPE, MÈZE : 504 P.**
- COMMISSION EUROPEENNE (ED.) - 1997 - NATURA 2000 - MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE - VERSION EUR 15. 110 P.**
- COMMISSION EUROPÉENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999. MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE. EUR 15/2 : 132 P.**
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992. DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL DU 21 MAI 1992 CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES. JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES N° L 206/7 DU 22 JUILLET 1992.**
- FITTER R., FITTER A. ET FARBER A., 1991. GUIDE DES GRAMINÉES, CAREX, JONCS, FOUGÈRES. DELACHAUX ET NIESTLÉ, NEUCHÂTEL-PARIS, 256 PP.**
- FOURNIER P., 1990 - LES QUATRE FLORES DE FRANCE, (NOUVEAU TIRAGE) - ÉDITIONS LECHEVALIER, PARIS, 1104 PP.**
- GUINOCHET M., & (DE) VILMORIN R., 1975-1984 - FLORE DE FRANCE. ED. CNRS., 5 VOL. 1879 P., PARIS.**

GUINOCHET M., 1973 - PHYTOSOCIOLOGIE. MASSON & CIE, PARIS, 227 PP.

JULVE PH., 1993 - SYNOPSIS PHYTOSOCIOLOGIQUE DE LA FRANCE (COMMUNAUTÉS DE PLANTES VASCULAIRES). LEJEUNIA, N.S., 140 : 160 P.

KERGUELEN M., 1993 - INDEX SYNONYMIQUE DE LA FLORE DE FRANCE. COLLECTION PATRIMOINES NATURELS, VOL. 8, SÉRIE DU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE. SecrÉTARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS, 197 P.

KERGUELEN M., 1994 - COMPLÉMENTS ET CORRECTIONS À L'INDEX SYNONYMIQUE DE LA FLORE DE FRANCE. BULLETIN DE L'ASSOCIATION D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE À LA BOTANIQUE, TOME 1 : 129-189.

LAMBINON J. ET AL., 1992 - NOUVELLE FLORE DE LA BELGIQUE, DU G.-D. DE LUXEMBOURG, DU NORD DE LA FRANCE ET DES RÉGIONS VOISINES. QUATRIÈME ÉDITION. ÉDITION DU JARDIN BOTANIQUE NATIONAL DE BELGIQUE : 1092 P.

LAMBINON, J., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J., 2004 - NOUVELLE FLORE DE LA BELGIQUE, DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, DU NORD DE LA FRANCE ET DES RÉGIONS VOISINES (PTÉRIDOPHYTES ET SPERMATOPHYTES). 5ÈME ÉD. DU PATRIMOINE DU JARDIN BOTANIQUE NATIONAL DE BELGIQUE, MEISE. 1167 PP.

MULLER S., 2004 - PLANTES INVASIVES EN FRANCE. MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS, 168 P.

RAMEAU, J.C., MANSION, D. & DUME, G., 1989 - FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE ; GUIDE ÉCOLOGIQUE ILLUSTRÉ ; VOL.1 : PLAINES ET COLLINES. IDF, DERF ET ENGREF - DIJON, 1785 PP.

■ *INSECTES*

BELLMAN H., LUQUET G., 1995 - GUIDE DES SAUTERELLES, GRILLONS ET CRIQUETS D'EUROPE OCCIDENTALE. DELACHAUX ET NIESTLÉ, LAUSANNE (SUISSE), 383P.

BERGEAL M. & DOGUET S., 1992 - CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. FASCICULE III : CHRYSOMELIDAE. ASSOCIATION DES COLÉOPTÉRISTES DE LA RÉGION PARISIENNE (A.CO.RE.P.), SUPPL. AU BULL. DE LIAISON N° 15, DÉCEMBRE 1992 : 78 P.

BRUNEAU DE MIRÉ PH., 1995 - PROPOSITIONS POUR UNE LISTE ROUGE D'INSECTES COLÉOPTÈRES MENACÉS EN ÎLE-DE-FRANCE. B. ANVL 71/2, PP. 57-84.

CHINERY M., 1988 - INSECTES DE FRANCE ET D'EUROPE OCCIDENTALE. ARTHAUD, PARIS. 320 P.

CHINERY M. & CUISIN, M., 1994 - LES PAPILLONS D'EUROPE (RHOPALOCÈRES ET HÉTÉROCÈRES DIURNES). DELACHAUX ET NIESTLÉ S. A., LAUSANNE (SUISSE) - PARIS : 320 PP.

CORAY A. & THORENS P., 2001 - ORTHOPTÈRES DE SUISSE : CLÉ DE DÉTERMINATION. FAUNA HELVETICA, NEUCHÂTEL. (CENTRE SUISSE DE CARTOGRAPHIE DE LA FAUNE): 236 PAGES.

DOMMANGET CLAUDE, THIERRY ET JEAN-LOUIS (COORD.), 2002 - INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ODONATES DE FRANCE (PROGRAMME INVOD) : BILAN 1982-2000. MARTINIA, TOME 18, SUPPLÉMENT 1, JUIN 2002 : 68 P.

DOMMANGET J.L., 1987 - ETUDE FAUNISTIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE DES ODONATES DE FRANCE. I.N.R.A./M.N.H.N./S.F.F. - SecrÉTARIAT DE LA FAUNE ET DE LA FLORE, PARIS, 283 P.

DOMMANGET J.-L., 1995 - INVENTAIRE ODONATOLOGIQUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. RAPPORT 1994. S.F.O./ MIN. ENV./DIREN ÎLE-DE-FRANCE, BOIS D'ARCY : 73 PP.

DOMMANGET J.-L., 2002 - PROTOCOLE DE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ODONATES DE FRANCE (PROGRAMME INVOD). MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ODONATOLOGIE, 3ÈME ÉDITION, 64 PAGES.

DOMMANGET J.-L. & S.F.O., 2000 - LISTE DE RÉFÉRENCE DES ODONATES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE. SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ODONATOLOGIE, 4 PP.



DOMMANGET J.-L., 1994 - ATLAS PRÉLIMINAIRE DES ODONATES DE FRANCE. ETAT D'AVANCEMENT AU 31-12-1993. COLLECTIONS PATRIMOINES NATURELS, VOL. 16. PARIS SFF/MNHN, SFO ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 80 P.

DOUX Y. & GIBEAUX CH., 2007 - LES PAPILLONS DE JOUR D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'OISE. BIOTOPE, MÈZE, COLL. PARTHÉNOPE, MNHN, PARIS, 288 P.

FONGOND, H. & PERRAULT, G. - ACOREP, 1989 - CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. FASCICULE I : CICINDELIDAE, CARABIDAE. ASSOCIATION DES COLÉOPTÉRISTES DE LA RÉGION PARISIENNE (A.CO.RE.P.), SUPPL. AU BULL. DE LIAISON N° 11, DÉCEMBRE 1989. PARIS, 101 PP.

GOMY Y. (ACOREP), 1994 - CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. FASCICULE V : HISTERIDAE. ASSOCIATION DES COLÉOPTÉRISTES DE LA RÉGION PARISIENNE (A.CO.RE.P.), SUPPL. AU BULL. DE LIAISON N° 21, DÉCEMBRE 1994. PARIS, 76 PP.

GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 - LES LIBELLULES DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. BIOTOPE, MÈZE, COLL. PARTHÉNOPE, 480 P.

GUILBOT R., LHONORE J. & LUQUET G-CHR. (COORD.), 1991 - PROPOSITION D'UNE LISTE ROUGE DES INSECTES À PROTÉGER EN ÎLE-DE-FRANCE. DIRECTION RÉGIONALE À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT ÎLE-DE-FRANCE/O.P.I.E., NEUILLY-SUR-SEINE, 92 PP.

LAFRANCHIS T., 2000 - LES PAPILLONS DE JOUR DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG ET LEURS CHENILLES. COLLECTION PARTHÉNOPE, ÉDITIONS BIOTOPE, MÈZE (FRANCE) : 448 P.

LERAUT P., 1980 - LISTE SYSTÉMATIQUE ET SYNONYMIQUE DES LÉPIDOPTÈRES DE FRANCE, BELGIQUE ET CORSE. SUPPLÉMENT À ALEXANOR ET AU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE, PARIS, 334 P.

LERAUT P., 1992 - LES PAPILLONS DANS LEUR MILIEU. COLL. ECOGUIDES BORDAS, 256 PP.

LERAUT P., 1997 - LISTE SYSTÉMATIQUE ET SYNONYMIQUE DES LÉPIDOPTÈRES DE FRANCE, BELGIQUE ET CORSE (DEUXIÈME ÉDITION). SUPPLÉMENT À ALEXANOR : 526 PP.

LHOMME L., 1923-1935 - CATALOGUE DES LÉPIDOPTÈRES DE FRANCE ET DE BELGIQUE EN 3 VOL. LÉON LHOMME ÉDITEUR., LE CARRIOL, PAR DOUELLE (LOT).

LISKENNE G. & MONCOUTIER B. (ACOREP), 1991 - CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. FASCICULE II : BUPESTRIDAE, ELATERIDAE, THROSCIDAE, CEROPHYTIDAE, EUCNEMIDAE. (A.CO.RE.P.), SUPPL. AU BULL. DE LIAISON N° 12, DÉCEMBRE 1991. PARIS, 52 PP.

LUQUET G.-CHR., 1994 - MATÉRIAUX PRÉLIMINAIRES À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CATALOGUE DES ORTHOPTÈRES DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU (INSECTA, ORTHOPTERA). BULL. ASSOC. NATUR. VALLÉE DU LOING, VOL. 70, 4, 177-256.

MOTHIRON PH., 2001 - GÉOMÈTRES (LEPIDOPTERA GEOMETRIDAE). IN : CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL FRANCILIEN. INVENTAIRE COMMENTÉ DES LÉPIDOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. VOL. 2. ALEXANOR, 21, SUPPL. HORS-SÉRIE : [1]-[164], 4 PL. COUL., 2 FIG., 7 TABL., 1 DÉPLIANT HORS-TEXTE.

MOTHIRON PH., 1997 - NOCTUELLES (LEPIDOPTERA NOCTUIDAE). IN : CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL FRANCILIEN. INVENTAIRE COMMENTÉ DES LÉPIDOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. VOL. I. ALEXANOR, 19, SUPPL. HORS-SÉRIE : 1-144, 4 PL. COUL., 2 FIG., 2 DÉPLIANTS.

SARDET E. & DEFAUT B., Eds, 2004 - LES ORTHOPTÈRES MENACÉS EN FRANCE. LISTE ROUGE NATIONALE ET LISTES ROUGES PAR DOMAINES BIOGÉOGRAPHIQUES. MATÉRIAUX ORTHOPTÉRIQUES ET ENTOMOCÉNOTIQUES. 125-137 PAGES.

VOISIN J.-F. (COORD.), 2003 - ATLAS DES ORTHOPTÈRES (INSECTA : ORTHOPTERA) ET DES MANTIDES (INSECTA : MANTODEA) DE FRANCE. PATRIMOINES NATURELS, 60 : 104 P.

VOISIN J.F. (ACOREP), 1994 - CATALOGUE DES COLÉOPTÈRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE. FASCICULE IV : CURCULIONOIDEA. ASSOCIATION DES COLÉOPTÉRISTES DE LA RÉGION PARISIENNE (A.CO.RE.P.), SUPPL. AU BULL. DE LIAISON N° 19, MARS 1994. PARIS, 146 PP.

WENDLER A. & NÜB J.-H. (TRADUCTION/ADAPTATION FRANÇAISE HEIDEMANN & DOMMANGET), 1994 - LIBELLULES. GUIDE D'IDENTIFICATION DES LIBELLULES DE FRANCE, D'EUROPE SEPTENTRIONALE ET CENTRALE. SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ODONATOLOGIE : 132 P.



WENDLER A. & NÜSS J.-H., 1997 - GUIDE D'IDENTIFICATION DES LIBELLULES DE FRANCE, D'EUROPE SEPTENTRIONALE ET CONTINENTALE. BOIS-D'ARCY. (SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ODONATOLOGIE): 129 PAGES.

■ **AMPHIBIENS**

ACEMAV COLL., DUGUET R., MELKI F., 2003 - LES AMPHIBIENS DE FRANCE, BELGIQUE ET LUXEMBOURG. COLLECTION PARTHÉNOPE, BIOTOPE ÉD., MÈZE, 480 PP.

ARNOLD N., OVENDEN D., 2002 - LE GUIDE HERPÉTHO, AMPHIBIENS ET REPTILES D'EUROPE. DELACHAUX ET NIESTLÉ, SECONDE ÉDITION, PARIS, 288 P.

BALAY G., VARANGUIN N., 2010 - COMPLÉMENT D'INVENTAIRES, ANALYSE ET ORIENTATIONS POUR LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE SONNEUR À VENTRE JAUNE AU SEIN DES SITES NATURA 2000 N°FR2601016 « BOCAGE, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNYSOIS » ET N°FR2601014 « BOCAGES, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES ET DU BASSIN DE LA MACHINE ». RAPPORT DE SYNTHÈSE DES INVENTAIRES 2009. SHNA, SAINT-BRISSON (58), 75 P.

BARANDUN J., REYER H.U., 1998 - REPRODUCTIVE ECOLOGY OF BOMBINA VARIEGATA : HABITAT USE. COPEIA, 1998 (2), PP. 497 - 500

BOYER P., DOHOGNE R., 2008 - REPTILES ET AMPHIBIENS DE L'INDRE. INDRE NATURE, 160 P.

BRISON AL., 2002 - LE SONNEUR À VENTRE JAUNE (BOMBINA VARIEGATA L.) EN FORÊT D'ARGONNE ARDENAISE : GESTION FORESTIÈRE ET DYNAMIQUE DES POPULATIONS. ACTES DU SÉMINAIRE TECHNIQUE : PROGRAMME LIFE NATURE « FORÊTS ET HABITATS ASSOCIÉS À LA BOURGOGNE CALCAIRE ». PP 19-24

CASTANET J., GUYETANT R., 1989 - ATLAS DE RÉPARTITION DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE FRANCE. SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE, 191 P.

CAYUELA HUGO, 2009 - BOMBINA VARIEGATA (DISCOGLOSSIDAE, ANURA) EN CONTEXTE SUBMÉDITERRANÉEN : ÉCOLOGIE DES POPULATIONS ET MODÈLES COMPARÉS D'ÉCOLOGIE SPATIALE AVEC LES GRENOUILLES EXOGÈNES DU GROUPE RIDIBUNDUS (RANIDAE, ANURA). RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE 2009, ÉTUDE PILOTE. DIPLÔME EPHE. 61 P.

CHEMIN S. (ECOTER), 2010 - PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DU SONNEUR À VENTRE JAUNE BOMBINA VARIEGATA. VERSION SOUMISE À LA CONSULTATION. DREAL LORRAINE. 163 P.

GROUPE MAMMALOGIQUE ET HERPÉTOLOGIQUE DU LIMOUSIN, 2006 - LE SONNEUR À VENTRE JAUNE, BOMBINA VARIEGATA, EN LIMOUSIN. RÉPARTITION, STATUT, POPULATIONS ET HABITATS.

HARTEL T., 2008 - MOVEMENT ACTIVITY IN A BOMBINA VARIEGATA POPULATION FROM A DECIDUOUS FORESTED LANDSCAPE. NORTH-WESTERN JOURNAL OF ZOOLOGY, 4 : 79-90.

HARTEL T., NEMES S., MARA G., 2007 - BREEDING PHENOLOGY AND SPATIO-TEMPORAL DYNAMICS OF POND USE BY THE YELLOW-BELLIED TOAD (BOMBINA VARIEGATA) POPULATION : THE IMPORTANCE OF POND AVAILABILITY AND DURATION. ACTA ZOOLOGICA LITUANICA, 17 : 56-63.

JACOB JP., PERCSY C, DE WAVRIN H., GRAITSON E., KINET T., DENOEL M., PAQUAY M., PERCSY N., REMACLE A., 2007 - AMPHIBIENS ET REPTILES DE WALLONIE. AVES - RAÏNNE ET CENTRE DE RECHERCHE DE LA NATURE, DES FORÊTS ET DU BOIS (MRW - DGRNE), SÉRIE « FAUNE - FLORE - HABITATS » N°2, NAMUR. 384 P.

LESCURE J., DE MASSARY J-C. & OGER, F., 2010. ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE LA SEINE-SAINT-DENIS. BIOTOPE, MÈZE (COLLECTION PARTHÉNOPE), 144 P.

LESCURE J., PICHENOT J. & COCHARD P-O., 2011. RÉGRESSION DE BOMBINA VARIEGATA (LINNÉ, 1758) EN FRANCE PAR L'ANALYSE DE SA RÉPARTITION PASSÉE ET PRÉSENTE. BULL. SOC. HERP. FR. 137 : 5-41

LESCURE, J., ROSSI, S. & AL., 1998 - PROPOSITION D'UNE LISTE PRÉLIMINAIRE DES REPTILES ET AMPHIBIENS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL EN ÎLE-DE-FRANCE.

MARTIN R., MEROUCH A., DUPUY G., 2001 - GESTION DU CRAPAUD SONNEUR À VENTRE JAUNE. RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES EN FORÊT DOMANIALE DE L'ALLIER. REV. FOR. FR. LIII - NUMÉRO SPÉCIAL 2001. PP. 176-183



MASSARY JC., LESCURE J., 2006 – INVENTAIRES DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'ÎLE-DE-FRANCE. SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE. 36 P.

MOREAU D., DUPUIS G., MARTIN R., CHABLE B., 1998 – MESURES DE PROTECTION DU CRAPAUD SONNEUR À VENTRE JAUNE (BOMBINA VARIEGATA L.) DANS LES FORÊTS DOMANIALES DE L'ALLIER. 17 P.

MURATET J., 2008. IDENTIFIER LES AMPHIBIENS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE. GUIDE DE TERRAIN. ECODIV, FRANCE. 291 P. : 126-131

ONF, ARNABOLDI F., 2003 – LES MESURES PRISES EN FAVEUR DES AMPHIBIENS DANS LA GESTION FORESTIÈRE. EXEMPLES ET APPROCHES DÉVELOPPÉS PAR L'ONF. RDV TECHNIQUES N° 1 - ÉTÉ 2003, PP. 47-52

PATON P.W.C. & CROUCH W.B., 2002 - USING THE PHENOLOGY OF POND-BREEDING AMPHIBIANS TO DEVELOP CONSERVATION STRATEGIES. CONSERVATION BIOLOGY, 16 : 194-204.

PICHENOT J., 2008 - CONTRIBUTION À LA BIOLOGIE DE LA CONSERVATION DU SONNEUR À VENTRE JAUNE (BOMBINA VARIEGATA L.). ÉCOLOGIE SPATIALE ET APPROCHE MULTI-ÉCHELLES DE LA SÉLECTION DE L'HABITAT EN LIMITE SEPTENTRIONALE DE SON AIRE DE RÉPARTITION. THÈSE DE DOCTORAT DE BIOLOGIE DE LA CONSERVATION, UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, 191 P.

RIVIERE L. (ONF), 2010 - SITE NATURA2000 DES GORGES DE LA TARDES ET DE LA VALLÉE DU CHER FR7401131. LE SONNEUR À VENTRE JAUNE, BOMBINA VARIEGATA. EXPÉRIMENTATIONS ET SUIVI DE LA POPULATION DE 1998 À 2009. ONF. 28 P.

SEIDEL B., 1999 – WATER-WAVE COMMUNICATION BETWEEN TERRITORIAL MALE BOMBINA VARIEGATA. JOURNAL OF HERPETOLOGY, N°33 (3), PP. 457 – 462

THIRION JM., GRILLET P., GENIEZ P., 2002 – LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES DU CENTRE-OUEST DE LA FRANCE, RÉGION POITOU-CHARENTES ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. COLLECTION PARTHÉNOPE, ÉDITIONS BIOTOPE, MÈZE, 144 P.

THIRION JM., FILLON B., 2006 - SPÉCIAL PLAN DE SAUVEGARDE DU SONNEUR À VENTRE JAUNE BOMBINA VARIEGATA. ZAMENIS, REVUE HERPÉTOLOGIQUE DU RÉSEAU ATLAS AMPHIBIENS ET REPTILES DE POITOU-CHARENTES NATURE. N°13 – OCTOBRE 2006. 24 P.

GUYETANT, R., 1997 - LES AMPHIBIENS DE FRANCE. REV. FR. D'AQUARIOLOGIE. 24ÈME ANNÉE, SUPPLÉMENTS AUX N° 1-2, 64 PP.

SNPN, 2010. INVENTAIRES SONNEUR À VENTRE JAUNE – BOMBINA VARIEGATA (SEINE-ET-MARNE). SIC « BOIS DES RÉSERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ – FR1102006 » & VALLÉE DU PETIT MORIN. DRIEE-IF. 40 P.

■ REPTILES

NAULEAU G. & C.N.R.S., 1980 - LES LÉZARDS DE FRANCE. REVUE FRANÇAISE D'AQUARIOLOGIE, HERPÉTOLOGIE. FASCICULE N° 3, 3ÈME TRIMESTRE 1980, NANCY, PP. 65-96.

NAULEAU, G. & C.N.R.S., 1984 - LES SERPENTS DE FRANCE. REVUE FRANÇAISE D'AQUARIOLOGIE, HERPÉTOLOGIE. FASCICULE 3 ET 4, 2ÈME ÉDITION, MAI 1987, NANCY, 56 PP.

VACHER JP., GENIEZ M., 2010 – LES REPTILES DE FRANCE, BELGIQUE LUXEMBOURG ET SUISSE. BIOTOPE, MÈZE (COLLECTION PARTHÉNOPE) ; MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS, 544 P.

■ MAMMIFÈRES

ARTHUR L., LEMAIRE M., 1999. LES CHAUVES-SOURIS MAÎTRESSES DE LA NUIT. DELACHAUX & NIESTLÉ, 265 P.

BANG P., DAHLSTRÖM P., CUISIN M., 1987 - GUIDE DES TRACES D'ANIMAUX. DELACHAUX ET NIESTLÉ, NEUCHÂTEL-PARIS, 240 P.



BARATAUD M., 1992 - RECONNAISSANCE DES ESPÈCES DE CHIROPTÈRES FRANÇAIS À L'AIDE D'UN DÉTECTEUR D'ULTRASONS : LE POINT SUR LES POSSIBILITÉS ACTUELLES. IN : ACTES DU 16ÈME COLLOQUE FRANCOPHONE DE MAMMLOGIE, GRENOBLE 1992. MUSÉUM D'HISTOIRES NATURELLES, GRENOBLE : 58-68.

BARATAUD M., 1996 - BALLADES DANS L'INAUDIBLE. MÉTHODE D'IDENTIFICATION ACOUSTIQUE DES CHAUVES-SOURIS DE FRANCE. ED. SITTELLE. DOUBLE CD ET LIVRET 49P.

BIOTOPE, 2011 - PLAN RÉGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTÈRES EN ILE-DE-FRANCE : 2012-2016. 153 P.

CORBET G., OVENDEN D., 1984 - MAMMIFÈRES D'EUROPE. BORDAS, GLASGOW, 240 P.

DUQUET M., MAURIN H., 1992 - INVENTAIRE DE LA FAUNE DE FRANCE. MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE ET NATHAN ÉDITEUR, 415 P.

DUTOUR L., 2010 - DÉCLINAISON RÉGIONALE PICARDE DU PLAN D' ACTIONS CHIROPTÈRES 2009-2013. PICARDIE NATURE, 93 P.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. ET COLL., 1997 - STATUT DE LA FAUNE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE. STATUTS DE PROTECTION, DEGRÉS DE MENACE, STATUTS BIOLOGIQUES. COL. PATRIMOINES NATURELS, VOLUME 24. PARIS, SERVICE DU PATRIMOINE NATUREL/IEGB/MNHN, RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT : 225P.

FRANCOIS R., 2009 - IDENTIFICATION DES TERRITOIRES DE PLUS GRANDE SENSIBILITÉ POTENTIELLE POUR LA CONSERVATION DES CHAUVES-SOURIS EN PICARDIE. 27P.

MAURIN H. & KEITH, P. (DIR.), 1994 - INVENTAIRE DE LA FAUNE MENACÉE EN FRANCE, LE LIVRE ROUGE. NATHAN, MNHN, WWF FRANCE, PARIS : 176 PP.

MESCHEDE A. & K.-G. HELLER, 2003 - ECOLOGIE ET PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS EN MILIEU FORESTIER. LE RHINOLOPHE. N° 16.

MITCHELL-JONES A J, AMORI G, BOGDANOWICZ W, KRYŠTUFEK B, REIJNDERS PJH, SPITZENBERGER F, STUBBE M, THISSEN JBM, VOHRALÍK V & ZIMA J., 1999 - THE ATLAS OF EUROPEAN MAMMALS, POYSER NATURAL HISTORY, T. & A. D. POYSER, LONDON 484 PP.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, MAURIN H. (COORD.), 1995 - LIVRE ROUGE. INVENTAIRE DE LA FAUNE MENACÉE EN FRANCE. EDITIONS NATHAN. 176 P.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRES NATURELLES, RESERVES NATURELLES DE FRANCE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1997. STATUT DE LA FAUNE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE, STATUTS DE PROTECTION, DEGRÉS DE MENACE, STATUTS BIOLOGIQUES. MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE ÉD., PARIS, 225 PP.

ROUE S.Y. & BARATAUD M., 1999 - HABITATS ET ACTIVITÉ DE CHASSE DES CHIROPTÈRES MENACÉS EN EUROPE : SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ACTUELLES EN VUE D'UNE GESTION CONSERVATRICE. LE RHINOLOPHE, VOL. SPÉC. N° 2.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987 - GUIDE DES CHAUVES-SOURIS D'EUROPE. D & N. 223 P.

SOCIETE FRANÇAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES (S.F.E.P.M.) - 1984 - ATLAS DES MAMMIFÈRES SAUVAGES DE FRANCE - SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES, 229 PP.

VIGNON, V. & AL. - 1998 - PROPOSITION DE LISTE ROUGE DES MAMMIFÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE.

■ *ÉTUDES DIVERSES*

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., 2004 - CAHIER D'HABITATS NATURA 2000: CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE. TOME 7, ESPÈCES ANIMALES. DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS 353 P.

BIOTOPE, 2010 - ÉTUDES NATURALISTES POUR L'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 FR2601014 ET FR2612009 « BOCAGES, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DES AMOGNES ET DU BASSIN DE LA MACHINE » (SONNEUR À VENTRE JAUNE). COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES AMOGNES. 83 P.



DDAF, 2001 – RECENSEMENT AGRICOLE 2000. AGRESTE SEINE-ET-MARNE, SERVICE DE STATISTIQUE AGRICOLE. 4 P.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, RESERVES NATURELLES DE FRANCE-LIFE, L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, 2002. GUIDE METHODOLOGIQUE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000. 144 P.

PARAN, F. – 2005 - REPRÉSENTATIONS TERRITORIALES POUR LA GESTION ÉQUILIBRÉE D'UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET ANTHROPIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU, THÈSE PRÉSENTÉE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE ET DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT-ÉTIENNE.

STALLEGGER P., COCHARD P.O., 2010 - DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°FR2302010 : LA VALLÉE DE L'ITON AU LIEU-DIT « LE HOM ». COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE. 149 P.

❖ *RÉFÉRENCES LOCALES*

■ *BOTANIQUE*

FILOCHE S., PERRIAT F., MORET J., HENDOUX F., 2010 – ATLAS DE LA FLORE SAUVAGE DE SEINE-ET-MARNE. ED. ILLUSTRIA, CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE. 690 P.

■ *AMPHIBIENS*

BARTH F. (SNPN), DRIEE IF, 2010 – INVENTAIRES SONNEUR À VENTRE JAUNE (*BOMBINA VARIEGATA*) SUR LE SIC « BOIS DES RÉSERVES, DES USAGES ET DE MONTGÉ » ET VALLÉE DU PETIT MORIN. 40 P.

CERISIER-AUGER A., 2005 - ÉTUDE D'UNE POPULATION DE SONNEURS À VENTRE JAUNE EN HABITATS FRAGMENTÉS ET ANTHROPIÉS EN SEINE-ET-MARNE (77). MÉMOIRE DE MAÎTRISE, MNHN ET OGE. 50 P.

ROSSI S., 1998 - LA VALLÉE DU PETIT MORIN (77). ESPÈCES ET MILIEUX REMARQUABLES. SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE. CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE. 78 P.

ROSSI S., 2000 - LES MARES ET LES AMPHIBIENS DE LA VALLÉE DU PETIT MORIN (77). MARES EN RÉSEAU OU MARES ISOLÉES ? SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE PNRZH. MATE. 19 P.

■ *MAMMIFÈRES*

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE-ET-MARNE, NON DATÉ. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DE SEINE-ET-MARNE 2008-2014.

LUSTRAT P., 2006 - ATLAS DES MAMMIFÈRES DE SEINE ET MARNE. NATURE RECHERCHE. 84 P.

LUSTRAT, PH. (COORD.), 2000 - ATLAS DES MAMMIFÈRES DE SEINE-ET-MARNE. NATURE RECHERCHE, VILLIERS-SOUS-GREZ. 76 P.

■ *ÉTUDES DIVERSES*

BIOTOPE, 2010 - ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE SEINE-ET-MARNE (77). CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE. 123 P.

ECOSPHERE, 2007 – ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 – PROJET DE PÔLE D'ACTIVITÉ INTERCOMMUNAL, COMMUNES DE DHUISY, CHAMIGNY ET SAINT-AULDE (77), 16 P.

FARHI A., 1998 – SCHÉMA DIRECTEUR MARNE – OURCQ. SYNDICAT MIXTE, 152 P.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL, 2006 – INVENTAIRE FORESTIER DÉPARTEMENTAL, SEINE-ET-MARNE, III^E INVENTAIRE 2004. 122 P.



ONF, 2003 – FORÊT COMMUNALE INDIVISE DE VENDREST ET DHUISY : RÉVISION D'AMÉNAGEMENT 2002 – 2012. 58 P.



IX. Annexe

Annexe 1 : Arrêté de composition du comité de pilotage



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction des Actions Interministérielles
et du Développement Durable

Bureau des Politiques Territoriales
et du Développement Durable

**ARRETE préfectoral n° 09 DAIDD ENV
021 fixant la composition du comité de
pilotage du site Natura 2000 FR 1102006
« Bois des Réserves, des Usages et de
Montgé » (communes de COCHEREL,
COULOMBS EN VALOIS, DHUISY et
VENDREST)**

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 adoptant, en application de la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 et suivants, et R 414-8 et suivants ;

VU la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnance, les directives communautaires ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires ruraux, notamment ses articles 140 et suivants ;

VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement d'Ile de France, du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de Seine et Marne et du Sous Préfet de Meaux ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de Seine-et-Marne,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un comité de pilotage pour le site d'importance communautaire Natura 2000 FR 1102006 « **Bois des Réserves, des Usages et de Montgé** », composé des membres suivants :

I – Les représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France ou son représentant ;
- Le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur interdépartemental de l'Agence de Fontainebleau de l'Office national des forêts ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant ;
- Le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile de France- Centre ou son représentant ;

II – Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Le Président du Conseil régional d'Ile de France ou son représentant ;
- Le Président du Conseil général de Seine-et-Marne ou son représentant ;
- Les Maires de COCHEREL, COULOMBS EN VALOIS, DHUISY et VENDREST ou leur représentant ;
- Le Président de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq ou son représentant ;
- Le Président du syndicat mixte d'études, de programmation et d'aménagement de Marne Ourcq ou son représentant;

III – Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site :

- Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs ou son représentant ;
- Le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale ou son représentant ;
- Le Directeur des Opérations LGV Est Européenne (RFF) ou son représentant ;

IV – Les représentants des organismes consulaires :

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de MEAUX ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre des Métiers de MEAUX ou son représentant ;

V – Les représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, du sport et du tourisme :

- Le Président de la Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de Seine et Marne ou son représentant ;
- Le Président du Comité départemental de la randonnée (CODERANDO 77) ou son représentant ;

VI - Les représentants des associations de protection de la nature :

- Le Président de l'Association Nature Environnement 77 ou son représentant ;
- Le Président de l'Association de protection de l'environnement de Sainte Aulde et de ses environs ou son représentant ;
- Le Président du Centre ornithologique Ile-de-France (CORIF) ou son représentant ;
- Le Président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant

VII - Autres membres :

- Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;

Article 2 : Le comité de pilotage participe à l'élaboration du document d'objectif ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre.

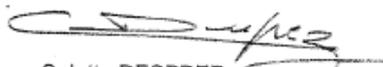
Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurés par le Préfet ou son représentant.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture de la Seine-et-Marne, le Sous-Préfet de Meaux, le Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France, le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Meun, le 22 MAI 2009

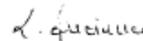
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,


Colette DESPREZ

COPIE CONFORME



Pour le sous-préfet et
par délégation
Le chef de bureau


Liliane QUEINNEC

Méthodologies d'inventaires et d'analyses

L'étude repose principalement sur un inventaire des espèces de chauves-souris présentes sur l'aire d'étude. Cet inventaire s'appuie essentiellement sur l'analyse d'écoutes nocturnes des chiroptères et complétée par une recherche bibliographique. Cette étude a pour objectif de déterminer si le site Natura 2000 constitue un site utilisé par des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

❖ Inventaires nocturnes

Au cours de ces inventaires, plusieurs types de détecteurs ont été utilisés : Pettersson D240X et SM2Bat.

- **Le détecteur D 240X (Pettersson)** permet d'apprécier le son en **hétérodyne et en expansion de temps**. La majorité des contacts ont été identifiés au niveau spécifique sur le terrain ; pour les cas litigieux, les sons ont été enregistrés sur mini-disque et analysés ultérieurement avec le logiciel Batsound Pro version 3.31. Les contacts avec des chauves-souris ont été notés par tranche de 5 minutes ; en cas de contact continu avec un individu, un contact toutes les 5 secondes a été noté.
- **Le détecteur d'ultrasons SM2BAT** permet comme l'ANABAT SD1 d'obtenir des données spécifiques et quantitatives (nombre de contact par heure). Les SM2BAT enregistrent automatiquement l'ensemble des contacts de chauves-souris détectés et les enregistrements sont ensuite analysés et identifiés sur ordinateur. Le SM2BAT permet d'obtenir des fichiers **en division de fréquence** mais également **en expansion de temps**, ce derniers systèmes étant le seule moyen d'identifier certaines espèces telles que les murins.

❖ Détermination du signal et identification des espèces

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe et en pratiquant l'écholocation. A chaque battement d'ailes, elles émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propre. L'analyse de ces signaux permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.

Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet, citons notamment ZINGG (1990), TUPINIER (1996), RUSS (1999), PARSONS. & JONES (2000), Barataud (2002), Russo & Jones (2002), Obrist *et al.* (2004), Preatoni *et al.* (2005).

Détermination automatique

L'analyse des données issue des SM2Bat s'appuie sur le programme Sonochiro développé par le département « Recherche & Innovation » de Biotope. Ce programme permet un traitement automatique et rapide d'importants volumes d'enregistrements.

Le programme Sonochiro inclut :

- Un algorithme de détection et de délimitation des signaux détectés.
- Une mesure automatique, sur chaque cri, de 41 paramètres discriminants (répartition

temps/fréquence/amplitude, caractérisation du rythme et ratios signal/bruit).

- Une classification des cris basée sur les mesures d'un large panel de sons de référence. Cette banque de sons a été rassemblée par notre équipe et nos partenaires ces 5 dernières années. La classification s'appuie sur la méthode des forêts d'arbres décisionnels ("random forest") qui semble la plus performante pour la classification des signaux d'écholocation de chauves-souris (Armitage & Ober, 2010). Contrairement aux autres méthodes de classification (réseaux de neurones, analyses discriminantes, etc.), elle tolère bien la multiplicité des types de cris par espèce. De plus, elle permet d'obtenir, pour chaque cri, une probabilité d'appartenance à chaque espèce potentielle.
- Une identification à la séquence de cris, incluant l'espèce la plus probable est un indice de confiance de cette identification. Dans le cas où certaines espèces présentes sont peu différenciables entre elles, les séquences sont alors identifiées au groupe d'espèces également assorties d'un indice de confiance.
- Un algorithme détectant la présence simultanée de deux groupes de cris attribuables à deux espèces aisément différenciables, permettant dans ce cas de proposer une identification supplémentaire de l'espèce passant en arrière-plan.

Cette méthode permet de réaliser une « pré-détermination » des enregistrements qui sont ensuite validés par un expert.

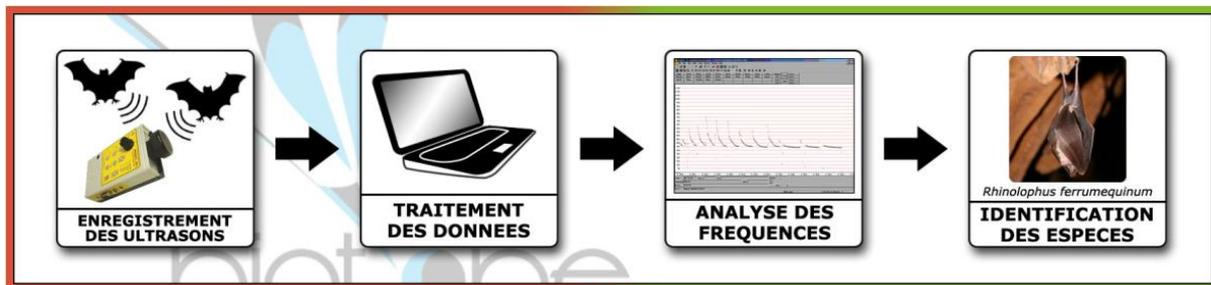
Groupes d'espèces de chauves-souris			
Nom Français	Nom Latin	Groupes identifiés dans des conditions d'enregistrements très favorables	Groupes identifiés dans des conditions d'enregistrements défavorables
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Grands Myotis	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Petits Myotis sp.
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccini</i>	Murin de capaccini	
Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	SEROTULES
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	
Vespère de savi	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de savi	
Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	Pipistrelle / Minioptère
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrelle de Kuhl / Nathusius
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillards sp.	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobularis</i>		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	Groupe Molosse / Grande Noctule
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	

Détermination « à dire d'expert »

Les enregistrements sont analysés à l'aide de logiciels appropriés (Bat Sound, Analook, Syrinx) qui donnent des représentations graphiques du son (sonagrammes) et permettent de les mesurer.

Les critères d'identification sont basés sur les variations de fréquence (entre 10 à 120 kHz), la durée du signal (quelques millisecondes), les variations d'amplitude (puissance du signal) et le rythme.

Dans l'état actuel des connaissances, les méthodes acoustiques permettent d'identifier 26 espèces sur les 34 françaises. Néanmoins, les cris sonar de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces (voir tableau de la page précédente).



Évaluation de l'activité, dénombrement

Dans la majorité des études qui se sont pratiquées jusqu'à maintenant, que ce soit avec un détecteur à main ou un enregistreur automatique en point fixe, les résultats des écoutes sont tous exprimés par une mesure de l'activité en nombre de contacts par unité de temps, en général l'heure. Selon les opérateurs et l'appareillage, la définition d'un contact n'est pas très claire, mais correspond à une durée de séquence que l'on pense être proche d'un passage d'un chiroptère, soit de 5 secondes dans le cas des détecteurs à main, à environ 15 secondes pour des enregistreurs de type ANABAT. Pour ces derniers d'ailleurs, pour faciliter le comptage des contacts, on a considéré qu'un fichier enregistré était égal à un contact, donc pouvant avoir une durée très courte ou un maximum de 15 secondes.

☞ Ainsi, pour palier les nombreux facteurs de variations de dénombrements liés au matériel (sensibilité du micro, trigger, seuils de déclenchements, paramétrages de séquençage des fichiers...) l'unité la plus pratique de dénombrement que nous utiliserons correspond à la « minute positive ». Dans cette étude, tout contact affiché correspondra donc à une minute positive c'est-à-dire une minute au cours de laquelle une espèce a été contactée. Qu'il y ait un fichier d'enregistrement ou 10 au cours d'une minute, l'incrémentation correspondra à 1.

Les tests statistiques ont montré que les variations liées au matériel étaient moins fortes avec cette méthode. Le dénombrement des « minutes positives » évite des écarts de 1 à 10 en cas de forte activité. En cas de faible activité les résultats de dénombrement de minutes positives ou de fichiers d'enregistrements sont sensiblement les mêmes.

Ce type de dénombrement tend à mesurer une régularité de présence d'une espèce sur un site d'enregistrement et peut donc être formulé en occurrence par heure (rapport du nombre de minutes positives sur la durée totale d'écoute en minute pouvant être exprimé en pourcentage)

pour obtenir un indice d'activité.

L'intérêt majeur de cette unité de comptage est de pouvoir mêler des données issues de différents matériels et de différents paramétrages de matériel.

Limite de l'évaluation de l'activité

La principale limite de cette méthode est due aux distances de détectabilité de part et d'autre du micro qui varient suivant les espèces en fonction de leur fréquence et puissance d'émission : de 100 mètres voire plus pour la Sérotine commune, les noctules ou le Molosse de Cestoni à quelques dizaines de mètres pour le groupe des pipistrelles/Minioptères et quelques mètres pour les rhinolophes et les murins de petite taille. Autrement dit, on ne détecte la présence d'animaux que dans une bande étroite et variable selon les espèces contactées le long des parcours ou points d'écoute. Par commodité, les transects suivent la plupart du temps la route ou les chemins existants. Cependant, le choix des parcours et des points d'écoutes doivent permettre d'échantillonner la plupart des milieux présents. Pour exprimer les résultats en proportions relatives des espèces les unes par rapport aux autres, des coefficients correcteurs sont donc nécessaires.

Annexe 3 : Liste des structures et personnes consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique

Structures et personnes consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique			
Structure/activité	Personne	Fonction	Date (premier contact)
Collectivités			
Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	Géry WAYMEL	Directeur du service urbanisme et développement durable	09/06/2011
Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	Jean-Philippe DURAMPART	Office intercommunal du tourisme	09/06/2011
Commune de Vendrest	Francis CHESNE	Maire	09/06/2011
Commune de Dhuisy	Michèle GLOAGUEN	Maire	07/06/2011
Commune de Coulombs-en-Valois	François COSSUT	Maire	09/06/2011
Commune de Cocherel	Pierre Eelbode	Maire	09/06/2011
Commune de Montreuil-aux-Lions	Olivier DEVRON	Maire	08/06/2011
Administrations			
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France	Olivier PATRIMONIO	Chargé de mission Natura 2000	25/05/2011
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne	Nathalie DURIEUX Roland RODDE Fabrice PRUVOST Alix REISSER	Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels	08/09/2011
Établissements publics			
Office National des Forêts	Brice GAUMONT	Agent patrimonial gestionnaire de la FCI de Vendrest	30/01/2012
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Lucy BALENDA	Chef de brigade	08/09/2011
Fédérations, organismes socio-professionnels			
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne	Arnaud AUGÉ	Technicien	25/01/2012
Chambre d'agriculture	Christophe SOTTEAU	Chargé d'études biodiversité	19/09/2011
Centre Régional de la Propriété Forestière	Marc LAPORTE	Ingénieur environnement	05/06/2011
Entreprises			
Agriculture	Frédéric MANCHERON	Agriculteur	02/02/2012
Agriculture	Jacky THURET	Agriculteur	20/09/2011
Usagers			
Lieutenants de Louveterie de Seine-et-Marne	Robert PICAUD	Président	02/02/2012
-	Roger GIRAUT	Surveillant de la forêt de Montgé	21/04/2011

Structures et personnes consultées dans le cadre du diagnostic socio-économique			
<i>Structure/activité</i>	<i>Personne</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date (premier contact)</i>
Associations et scientifiques			
Association de protection de l'environnement de Sainte Aulde - APESA 77	Isabelle JEROME	Présidente de l'APESA	08/06/2011
Seine-et-Marne Environnement	Pierre RIVALLIN	Chargé de missions zones humides	23/05/2011